

DISCOURS

SUR

L'ENREGISTREMENT DES HYPOTHÈQUES

PRONONCÉ LE 20 AVRIL 1863

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

M. Sicotte soumit un bill à l'effet d'amender la loi adoptée trois ans auparavant sur la proposition de M. Cartier, "concernant l'enregistrement et la purge des hypothèques dans le Bas-Canada." Plusieurs députés, notamment MM. Rose et Dunkin, s'opposèrent au projet, parce que, suivant eux, il ramenait le système des hypothèques à l'ancienne loi et lui enlevait beaucoup des garanties dont on avait cru devoir l'entourer. M. Cartier s'attaqua non moins vigoureusement au bill de M. Sicotte dans un discours d'une heure et demie, et M. Dorion lui donna la réplique.

M. l'Orateur,

Je vais parler en anglais afin d'être mieux compris par mes honorables collègues du Haut-Canada. La mesure que présente l'honorable procureur général (M. Sicotte) est aussi importante pour les Haut-Canadiens que pour les Bas-Canadiens, et pour tous les étrangers qui possèdent des propriétés en Canada ou qui y ont placé des capitaux.

Non-seulement je défends aujourd'hui un grand intérêt général, mais je défends encore une loi dont je suis l'auteur et qui a obtenu dans le temps l'assentiment de l'honorable procureur général (M. Sicotte) et de l'honorable solliciteur général (M. Abbott). Je ne dis point que ma mesure est parfaite. Loin de là, je la crois susceptible d'être amendée. J'y ai moi-même déjà apporté des

modifications et je me propose de remédier par de nouveaux changements à quelques inconvénients dont j'ai eu connaissance depuis peu. Ce que je veux défendre tout particulièrement, c'est le principe du système de cette loi qui se trouve attaqué par le bill du procureur général, principe que je n'ai point découvert, mais que j'ai emprunté au code Napoléon et au code de la Louisiane : deux autorités qui contrebalancent bien l'opinion du procureur général de cette province. Pour expliquer son changement d'opinion, l'honorable ministre prétend aujourd'hui qu'en votant pour ma loi, il avait voulu expérimenter un principe nouveau, mais le code de procédure civile de France pourra le convaincre que ce principe n'est point une nouveauté. En décrétant la nécessité de la production d'un certificat du régistrateur, pour constater si l'immeuble dont la vente est annoncée par le shérif, est libre ou non de toute hypothèque, aussi que dans les cas de ratifications de titre ou de licitation forcée, on n'a fait qu'appliquer un principe reconnu par le code. Il y est dit (art. 749 et 750) que si le jugement d'adjudication n'est pas attaqué dans le mois de sa signification, il sera procédé à l'ordre de distribution du prix ; et que " le poursuivant prendra l'ordonnance du juge commis, qui ouvrira le procès-verbal d'ordre, auquel sera annexé un extrait délivré par le conservateur, de toutes les inscriptions existantes " (art. 752). La loi présentée par moi, il y a trois ans, n'était donc pas une innovation de principe et un essai, comme l'a dit l'honorable procureur général.

Je n'ai jamais prétendu, j'y insiste, que ma mesure fût parfaite. J'ai préparé même un bill tendant à rendre plus efficace encore le fonctionnement de cette loi. J'y limite les inscriptions d'hypothèque à dix ans, et j'en fais cesser l'effet après cette période, si elles n'ont pas été renouvelées auparavant.

L'honorable député d'Hochelaga (M. Dorion) fait un signe de tête, que je prends pour une désapprobation de la règle que je voudrais faire sanctionner par une loi positive. L'honorable député croit, je dois le supposer, que j'énonce ici quelque point nouveau de législation ; il se trompe, je m'appuie sur des autorités dignes du plus haut respect. Je citerai le code civil français pour rassurer l'honorable représentant et le procureur général ; voici ce que j'y trouve. " Les inscriptions conservent l'hypothèque et le privilège pendant dix années, à compter du jour de leur date ; leur effet cesse, si ces inscriptions n'ont été renouvelées avant

l'expiration de ce délai" (art. 2154). L'introduction ici de cette règle ne pourra que contribuer à rendre plus complète la publicité que l'on doit donner à l'hypothèque et aux charges dont peuvent être grevés les im^meubles.

M. DORION expose l'opinion que l'ancien usage d'annoncer la vente à la porte de l'église et dans la *Gazette Officielle*, valait beaucoup mieux que le mode consacré par la loi actuelle.

M. CARTIER saisit cette occasion pour établir la supériorité de la loi présente sur l'ancienne. Je demande à la Chambre si les fins pour lesquelles sont créés les bureaux d'hypothèque ne sont pas mieux servis par ma loi qu'elles ne l'étaient avant son adoption, si les intérêts des particuliers ne sont pas mieux protégés ? Autrefois, le créancier devait être constamment sur ses gardes, avoir chaque semaine l'œil à la *Gazette Officielle*, ou se trouver chaque dimanche à la porte de l'église, pour voir si la propriété qui était son gage n'allait pas être vendue. Cela causait du malaise, gênait les opérations et la circulation des capitaux. La loi actuelle a aussi amélioré la position de l'emprunteur canadien sur le marché monétaire étranger, et il lui est maintenant plus facile de s'y procurer des capitaux au moyen de l'hypothèque. Le prêteur n'est plus obligé d'avoir un agent chargé de s'assurer chaque dimanche si l'on n'annonce pas la vente de la propriété sur laquelle il a son hypothèque ; il n'a plus à aller faire son opposition à la distribution des deniers : la loi elle-même agit et protège ses droits. Par là elle porte les capitalistes à prêter en ce pays, et c'est un résultat auquel chacun doit applaudir.

Le bill du procureur général, au contraire, est propre à détruire cette disposition, en faisant reparaître toutes les difficultés d'autrefois. Je conjure la Chambre de bien réfléchir sur les funestes conséquences qu'entraînerait la révocation de la loi existante. Le système qu'on veut rétablir pouvait convenir à une autre époque, où les transactions sous la garantie de l'hypothèque étaient rares, mais il ne convient plus maintenant qu'elles sont si nombreuses. Les vues que j'énonce sont partagées, j'en suis convaincu, par la majorité de la Chambre, et je n'aurais pas de peine à prouver, au besoin, que le monde des affaires verrait avec le plus grand regret un retour à l'ancien ordre de choses. J'ai conféré de ce projet de loi avec des hommes qui pouvaient me donner une opinion éclairée, et très généralement, ils le regardent comme un acte rétrograde. D'où viennent donc les plaintes ? Où sont donc les pétitions qui

demandent à la Chambre l'abrogation de la loi existante ? Ces plaintes ont été formulées dans une réunion de vingt-neuf avocats de Montréal. Le comité nommé par eux, pour préparer des amendements, en a bien suggéré quelques-uns, dans son rapport, mais il n'a point attaqué le principe du système de la loi. La majorité qui s'est prononcée contre cette dernière s'est recrutée surtout dans les rangs de jeunes avocats, reçus dans les trois dernières années. La majorité des avocats à qui l'expérience donne une opinion éclairée s'est prononcée pour la conservation de la loi ou s'est abstenue de prendre part à un mouvement rétrograde. C'est à la suite du rapport de ce petit comité dont j'ai parlé que le procureur général a jugé bon de désavouer une mesure qu'il avait votée et d'en demander l'abrogation. Il a cédé à une pression faite dans l'intérêt d'une portion de la société qui se trouve en opposition avec le plus grand nombre. La Chambre et le pays tout entier sauront reconnaître où se trouve l'intelligence des véritables intérêts du public.

DISCOURS

SUR UN

VOTE DE NON-CONFIANCE CONTRE LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE

PRONONCÉ LE 11 MAI 1863

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 28 avril 1863, l'honorable J.-A. Macdonald donna avis qu'il proposerait un vote de non-confiance dès que le gouvernement demanderait des subsides, ce qui fut fait à la séance du 1er mai. M. J.-A. Macdonald, appuyé par M. Cartier, présenta alors l'amendement suivant : " Que la Chambre ne se forme pas en comité, mais qu'il soit résolu que l'administration, telle qu'elle est constituée actuellement, ne mérite pas la confiance de cette Chambre. " A l'appui de sa motion, M. Macdonald prononça un long et vigoureux discours qui fut bruyamment applaudi : évidemment il était l'écho de la majorité. M. Langevin fit aussi un discours fort remarqué. Le cabinet se défendit mollement et fut encore plus mollement défendu. Clear-grits et rouges n'hésitèrent même pas de condamner fondamentalement sa politique générale, mais ils avaient l'air de dire avec MM. Brown et Dorion : " Nous ne voulons pas laisser arriver le parti libéral-conservateur, et nous tenons MM. Macdonald et Sicotte debout jusqu'au moment où nous pourrons nous-mêmes prendre en mains les rênes du pouvoir. " Le vote se prit dans la nuit du 7 mai, au milieu d'une vive excitation, 64 députés contre 59 votant la déchéance du gouvernement. Le vote de M. Rykert prit les conservateurs par surprise, car il avait promis de combattre le gouvernement. Ce n'est que le 11 mai que le premier ministre se leva pour expliquer qu'après ce vote de non-confiance il ne lui restait d'autre alternative que de demander l'appel au peuple et les subsides de rigueur. M. Cartier déclara qu'il n'était pas satisfait de cette explication, que les ministres bas-canadiens n'étaient pas à leur poste, que leur absence justifiait la rumeur que le cabinet allait subir un replatrage en vue d'élections générales, et il proposa l'ajournement immédiat de la Chambre, ce qui équivalait à un vote de non-confiance. Il en résulta un débat très vif auquel prirent part MM. J.-S. Macdonald, Brown, Dunkin, J.-A. Macdonald, Drummond, Cameron, Galt et Cauchon. Pour la seconde fois, en moins de cinq

jours d'intervalle, la chute du gouvernement était décrétée. La majorité s'éleva cette fois à onze voix. Pour : MM. Alley, Anderson, Baby, Beau-bien, Benjamin, Brousseau, J.-H. Cameron, Matthew C. Cameron, Caron, Cartier, Cauchon, Chapais, Clarke, Cockburn, Crawford, Daly, Daoust, de Boucherville, de Cazes, Denis, Désaulniers, Joseph Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fournier, Galt, Gaudet, Jackson, Jones, Knight, Langevin, John-A. Macdonald, L.-S. Morin, Morris, Morrison, Morton, O'Connor, Pope, Poupore, Powell, Pinsonnault, Robinson, Robitaille, Rose, Ross, John-J. Ross, J.-S. Ryerson, Sherwood, Simard, Simpson, Street, Taschereau, Tett, Walsh, 55.— Contre : MM. Ault, Bell (Lanark-Nord), Benoit, Biggar, Bourassa, Buchanan, Burwell, Brown, Cowan, Dawson, Dickson, A.-A. Dorion, Drummond, Alexandre Dufresne, Dunsford, Foley, Fortier, Gagnon, Harcourt, Hébert, Howland, Huot, Jobin, Joly, Labrèche-Viger, J.-S. Macdonald, D.-A. Macdonald, Mackenzie, Macdougall, McKellar, McLachlin, Mowat, Notman, Patrick, Prévost, Price, Rémillard, Rykert, Rymal, Scatcherd, Scoble, Somerville, Sylvain, Wallbridge, 44. Il est permis de douter de la sincérité de M. Sandfield Macdonald lorsque, pressé par M. Cartier, il déclarait qu'il ne connaissait aucun changement qui dût se faire dans le personnel de son cabinet, car la législature était à peine prorogée le lendemain, 12 mai, que les ministres bas-canadiens, M. Sicotte en tête, étaient mis de côté pour être remplacés par des libéraux qui reconnaissaient M. Dorion pour chef, l'élément modéré de la section haut-canadienne étant traité de la même façon au profit des principaux lieutenants de M. Brown. Le 16 mai, l'administration Macdonald-Dorion se trouva constituée comme suit : les honorables MM. Sandfield Macdonald, procureur général du Haut-Canada ; William Macdougall, commissaire des terres ; W.-P. Howland, receveur général ; Oliver Mowat, maître général des postes ; A. Ferguson-Blair, secrétaire provincial ; A.-A. Dorion, procureur général du Bas-Canada ; Luther-H. Holton, ministre des finances ; L.-T. Drummond, commissaire des travaux publics ; I. Thibaudau, président du conseil exécutif ; L. Letellier de Saint-Just, ministre de l'agriculture, et L.-S. Huntington, solliciteur général. Un portefeuille fut offert à M. Sicotte, mais il le refusa avec dédain.

M. l'Orateur,

Nous venons d'apprendre que nous sommes en pleine crise ministérielle, résultat prévu depuis longtemps, et que nous sommes même à la veille d'une dissolution, ce à quoi tout le monde s'attendait. En même temps, d'étranges rumeurs feraient croire à un changement dans l'administration. On dit tout haut que le gouvernement, en désespoir de cause, aurait pris la détermination de refaire son personnel pour se présenter devant le peuple, au lieu

de rester ce qu'il était lors du vote de non-confiance. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) L'opposition ne craint pas de se présenter, elle, devant le peuple telle qu'elle est. (*Applaudissements.*) La force de l'opposition est encore la même, et cette force représente la majorité. Peu lui importe la composition du ministère et la manière dont il se présentera devant le pays ; mais elle ne saurait fermer l'oreille aux rumeurs étranges qui courent sur certains membres de la Chambre.

M. BROWN.—Nommez ! Nommez !

M. CARTIER.—L'honorable député d'Oxford-Sud peut se réjouir, car il a dit l'autre jour que le gouvernement actuel lui convenait parce qu'il pouvait le contrôler et qu'il ne pouvait espérer d'exercer aucune influence sur les membres de la gauche. Je veux savoir du premier ministre s'il est vrai qu'il doit y avoir un changement dans le personnel du cabinet et une dissolution. J'espère que tel n'est pas le cas, car la réorganisation du cabinet après un vote de non-confiance, en vue d'un appel au peuple, serait inconstitutionnelle.

M. J.-S. MACDONALD.—L'opposition n'a pas le droit de poser une pareille question dans un temps de crise, et le gouvernement n'a pas à donner d'explication. Mais je puis déclarer que le gouvernement a l'intention de demander des subsides à la Chambre.

M. CARTIER.—Nous avons le droit d'être renseignés sur le personnel du gouvernement et sur ses actes, nous avons droit de savoir si ce gouvernement est ou n'est pas au complet. Le Bas-Canada n'est pas représenté dans le cabinet, il a droit de l'être. A qui donc nous adresserons-nous ? J'ai besoin du procureur général pour discuter le premier ordre du jour, qui est d'une extrême importance et auquel je m'intéresse d'une manière spéciale. Où sont les membres bas-canadiens de l'administration ?

M. J.-S. MACDONALD.—L'honorable monsieur peut lancer contre eux un mandat d'arrestation si cela lui plaît. (*Cris ironiques de : Ecoutez ! Ecoutez !*) Je répète de nouveau que le gouvernement n'a aucune explication à donner.

M. CAUCHON.—Il n'en est pas moins vrai que l'honorable M. Cartier possède la confiance de la Chambre plus que le premier ministre et qu'il a le droit de poser cette question. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—M. l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne immédiatement. (*Tumulte et applaudissements.*)

M. J.-S. MACDONALD.—Les députés doivent bien peser le vote qu'ils vont donner avant de s'exposer aux hasards d'une élection générale. Leur vote peut avoir pour effet de donner le pouvoir à l'opposition.

UNE VOIX.—Oui, à la majorité.

M. J.-S. MACDONALD.—Cette motion prouve que l'opposition est factieuse, elle arrête le vote des subsides et toute législation. (*Cris de : Non, non.*)

M. DUNKIN.—La législation que le premier ministre demande à la Chambre est d'un caractère important, et il semble que le gouvernement actuel n'est composé que de Haut-Canadiens.

M. BRO WN.—Je n'ai pas de sympathie pour le gouvernement, mais la conduite de M. Cartier est la plus extraordinaire que j'ai jamais vue. Si j'étais procureur général du Haut-Canada, ie dirais à l'opposition : "Faites adopter votre motion," et je demanderais au gouverneur général de dissoudre les Chambres immédiatement.

M. J.-A. MACDONALD.—L'administration a déjà été condamnée par la Chambre. Cependant le premier ministre demande les subsides sans nous dire qui compose son cabinet. Toute la Chambre désire savoir quels sont les ministres. Elle a le droit d'être renseignée.

M. J.-S. MACDONALD.—L'administration est la même qu'elle était.

M. J.-A. MACDONALD.—L'honorable procureur général du Haut-Canada dit-il que l'administration est la même aujourd'hui qu'elle était hier ?

M. J.-S. MACDONALD.—Je ne connais aucun changement.

DISCOURS

AUX

ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST

PRONONCÉ LE 16 JUIN 1863

A MONTRÉAL

M. Sandfield Macdonald ayant réussi à réorganiser son cabinet, annonça qu'il allait en appeler au peuple. Les élections furent fixées au mois de juin. Presque également divisés comme l'étaient les partis, la lutte s'engagea avec un acharnement extrême. A Montréal, les trois candidats libéraux : MM. Dorion, Holton et Young furent défaits par MM. Cartier, Rose et McGee. Ce dernier qui avait combattu les conservateurs jusqu'alors, s'était rallié à eux après la formation du cabinet Macdonald-Dorion, ayant été remplacé dans la section bas-canadienne par l'honorable L.-T. Drummond. Les électeurs du Bas-Canada furent généralement favorables à la politique conservatrice, mais le Haut-Canada donna une majorité à M. Sandfield Macdonald. C'est le jour même de son triomphe que M. Cartier prononça le discours qui suit :

Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier bien cordialement de m'avoir élu par une majorité de plus de six cents voix sur mon adversaire, l'honorable M. Dorion. Ce nouveau témoignage de confiance m'impose des devoirs dont j'espère toujours me montrer digne. Laissez-moi vous dire aussi combien je regrette la disparition de notre vieil ami, M. Thomas Molson, qui se trouvait à mes côtés à la dernière élection, et qui est aujourd'hui dans la tombe. Vous connaissez l'esprit d'entreprise, les grands services rendus au pays et à la ville de Montréal par cette famille éminente qui prit ici l'initiative de la navigation à vapeur, qui a fondé des

collèges, bâti des églises, doté des universités et qui pendant plusieurs générations s'est fait remarquer par sa générosité, sa charité et son énergie.

Dans les discours aux électeurs, les libéraux prétendaient qu'eux seuls ont fait passer la mesure des écoles séparées. Mais cette assertion est-elle vraie ? Les comptes-rendus du Parlement montrent que les *clear-grits* ont toujours combattu le bill. Ce n'est pas à M. John Sandfield Macdonald, ni à M. Foley, ni à M. Wilson, que les catholiques du Haut-Canada sont redevables de cette importante loi, mais à M. John-A. Macdonald, le chef du véritable parti libéral du Haut-Canada, et à ses partisans. L'auteur de la loi est un conservateur, M. Scott, député de la ville d'Ottawa.¹ Quels sont les hommes qui s'y sont opposés ? M. Brown et les *clear-grits*. MM. J.-Sand field Macdonald, Mowat, Foley, Macdougall ont voté pour le bill, parce que, membres du gouvernement, ils ne pouvaient faire autrement, mais ils ont eu la douleur de voir que le succès était dû à l'opposition. Et combien de prétendus libéraux ont méconnu leur titre en suivant le fanatique George Brown ? Les orangistes, dont l'alliance avec le parti conservateur du Bas-Canada est dénoncée à l'égal d'un crime par M. Dorion, ont voté en faveur des écoles séparées ; sans leur appui, la mesure tombait, et par les votes des *clear-grits*, ces amis de M. Dorion qui ont tous, moins cinq, voté contre.²

¹ M. Scott a été depuis Orateur de la législature d'Ontario et secrétaire d'Etat dans le ministère Mackenzie à Ottawa, de 1873 à 1878. Il remplit présentement les fonctions de chef du parti libéral au Sénat.

² Le bill fut adopté en seconde délibération, à la séance du 3 mars 1863, par 80 voix contre 22, et en troisième délibération, le 13 mars suivant, par 76 contre 31 voix qui se répartirent comme suit : Pour, messieurs Abbott, Alleyn, Anderson, Archambault, Baby, Beaubien, Beaudreau, R. Bell (Russell), Benjamin, Benoit, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Buchanan, Carling, Caron, Cartier, Cauchon, Chapais, Clarke, Crawford, Daoust, Dawson, de Cazes, Denis, Désaulniers, A.-A. Dorion, J.-B.-E. Dorion, Dostaler, Alex. Dufresne, Joseph Dufresne, Dunkin, Evanturel, Foley, Fortier, Fournier, Gagnon, Gaudet, Hébert, Huot, Jobin, Joly, Kierkowski, Knight, Labrèche-Viger, Laframboise, Langevin, John-A. Macdonald, J.-S. Macdonald, McCann, Macdougall, McGee, McLachlin, Mongenais, Martin, O'Halloran, Patrick, Poupore, Prévost, Rémillard, Robitaille, Rose, Ryerson, Rykert, Scott, Sherwood, Sicoite, Si mard, Simpson, Somerville, Starnes, Sylvain, Taschereau, Tassé, Walsh et Wilson, 76. — Contre : messieurs Ault, Biggar, Bown, Burwell, John-H. Cameron, Cockburn, Cowan, Daly, Dickson, Ferguson,

En 1856, M. Dorion lui-même se prononça en faveur des écoles mixtes, sur une motion de M. Papin demandant l'abolition des écoles séparées dans toute la province, et l'établissement d'un système uniforme, qui eût empêché également les catholiques du Haut-Canada et les protestants du Bas-Canada d'obtenir des écoles de leur propre religion. Voilà un exemple de ses opinions.

M. Dorion a avancé que la partie Est de Montréal lui est redevable de travaux publics importants ; on sait cependant que M. Young, son allié, son ami, est celui qui a toujours le plus travaillé pour détourner vers le quartier Ouest le commerce de cette ville.

M. Dorion, M. Brown, et leurs partisans se sont vivement opposés dans le temps au bill qui mettait à la charge de la province l'amélioration du lac Saint-Pierre, dont pourtant il revient tant d'utilité à tout le pays. Et c'est encore à mes amis du Haut-Canada que nous devons cette mesure bienfaisante.

Quelle a été l'attitude de M. Dorion à l'égard des droits de péage sur les canaux ? M. Galt prévoyait que par de sages dispositions il serait possible d'attirer dans le Saint-Laurent tout le commerce de l'Ouest. Malgré l'opposition de M. Brown, il avait supprimé les péages que les ministres actuels ont rétabli à leur avènement au pouvoir. Ces droits ont eu pour effet de faire prendre aux navires la voie d'Oswégo et des Etats-Unis, et d'enlever à notre pays plusieurs millions de piastres.

Quant à l'économie que l'on voulait exercer dans les services publics, elle a été jusqu'ici absolument nulle : que dis-je ? le ministère a admis qu'il avait augmenté les dépenses de \$55,000. Tout son effort s'est réduit à jeter sur le pavé quelques dignes et anciens serviteurs du pays, comme le Dr Meilleur, pour leur substituer des créatures, des partisans. On ne doit pas non plus oublier que ces grands prêcheurs d'économie ont conseillé de nouvelles élections qui auront coûté à la province \$500,000, outre les frais d'une nouvelle session !

Le bill de milice présenté par mon gouvernement, ce bill que l'on avait si fort dénoncé, aurait mis la province sur un pied de défense effectif, moyennant \$300,000 à \$400,000 par année, tandis que le projet de loi soumis par le gouvernement actuel décrète la cons-

Harcourt, Haultain, Hooper, Jackson, Jones, Mackenzie, McKellan, Morris, Morrison, Mowat, Munro, Notman, Powell, J.-S. Ross (Dundas), Rymal, Scatcherd, Scoble, Smith, Stirton, White et Wright, 37.

cription avec ce qu'elle a de plus rigoureux, et crée des emplois pour les amis des ministres. Déjà le découragement s'est emparé des volontaires et la milice se désorganise visiblement. Il a été produit un rapport sur les édifices publics d'Ottawa, dans le but d'inculper l'ancien ministère. Comme chacun le sait, très peu de constructions ne dépassent pas les évaluations faites par approximation, à cause de toutes les circonstances que l'on ne saurait prévoir, témoin l'aqueduc de Montréal. Au reste, ce rapport qui fourmille d'erreurs énormes, est l'œuvre d'hommes indignes de confiance.

En terminant, laissez-moi vous adjurer de rester fidèles à la constitution du pays qui protège si amplement tous les races, toutes les classes. Cette constitution est bien supérieure aux institutions républicaines que beaucoup de nos libéraux admirent, mais qui éprouvent en ce moment la plus grande crise que l'histoire des Etats-Unis ait encore vue. Avant tout soyons de notre pays !

DISC OURS

AUX

ÉLECTEURS DE WELLAND

PRONONCÉ LE 3 AOUT 1863

A W E L L A N D

Le ministère Macdonald-Dorion fit convoquer la session de 1863 pour le 13 août. Quelques jours auparavant, M. Cartier fut invité à adresser la parole à une grande assemblée des électeurs de Welland, comté du Haut-Canada, qui était représenté par M. Thomas Clark Street. Il consacra la plus grande partie de son discours à relever les accusations lancées depuis plusieurs années par M. George Brown et le *Globe*, dans le but de préjuger l'opinion publique contre celui qu'ils appelaient le "petit Français." Ce discours causa une grande sensation dans tout le Haut-Canada, et fut vivement discuté par la presse des deux partis. On y voit que l'ancien premier ministre se disait sûr de renverser le gouvernement à la réunion des Chambres, mais les votes ne justifiaient pas cette prédiction. Quoique chancelant, le ministère échappa par une majorité de trois voix au vote de censure proposé par M. Sicotte qui, mécontent d'en avoir été évincé, se plaignait de son mode de formation. C'est quelques jours après ce vote que M. Sicotte abdiquant toute dignité, accepta une place de juge du gouvernement même qu'il venait de censurer. Les conservateurs se trouvèrent en minorité de deux voix seulement sur le vote de non-confiance qu'ils proposèrent pour blâmer cette nomination. Toutefois, ils auraient renversé le gouvernement sans la défection de l'honorable M.-H. Foley et de M. James O'Halloran, député de Missisquoi. M. O'Halloran passa pour avoir vendu sa voix. Il avait promis à ses électeurs de ne pas appuyer les libéraux, et viola de cette façon sa promesse. M. Foley qui avait appuyé le vote de censure proposé par M. Sicotte fut non moins sévèrement blâmé, mais il reprit place dans l'opposition durant la vacance qui suivit la session.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie des acclamations chaleureuses avec lesquelles vous venez de m'accueillir. Je présume que vous me connaissez de nom pour la plupart. On m'a dit que le *Globe* avait une grande circulation dans le Haut-Canada. En ce cas, vous avez dû y voir souvent mon nom, mais bien rarement à mon avantage. C'est à peine si, dans l'espace de quatre ou cinq années, il arrive à son rédacteur de dire la vérité à mon égard. Ainsi ce journaliste a dit un jour que j'étais un petit Français, ce qui est vrai. Il a eu la condescendance, ce jour-là, d'ajouter que j'étais dans une certaine mesure, audacieux et courageux comme un Anglais. C'est peut-être la seule fois qu'il ait parlé de moi d'une manière assez approchante de la vérité; en effet, il se trompe de peu. Comme j'ai été extrêmement vilipendé par le *Globe* et que ce journal compte des milliers de lecteurs dans le Haut-Canada, oserais-je me présenter devant vous si je n'étais pas un homme de quelque courage!

Le *Globe* m'accuse de n'avoir pas l'âme libérale; il se trompe, je vais prouver aujourd'hui aux milliers de personnes qui m'entourent, que je suis généreux, si je suis courageux. Le *Globe* a déversé contre moi ses mensonges et ses calomnies, non pas tant pour me détourner de visiter le Haut-Canada, que pour y soulever les préjugés de la population. S'il est une population méconnue, c'est, il me semble, celle du Haut-Canada. On dit dans le Bas-Canada que le Haut généralement marche à la suite de M. George Brown. Eh bien! moi je ne l'ai pas cru. Et c'est parceque je ne l'ai pas cru, que je suis venu de Montréal vous rencontrer aujourd'hui. Non, je ne me suis pas trompé sur ce sentiment du Haut-Canada envers nos compatriotes.

Laissez-moi dire aux dames qui nous honorent de leur présence en si grand nombre, que ce n'est pas toujours un heureux sort pour un ministre de la couronne ni pour un chef de l'opposition, d'avoir continuellement à traiter avec des hommes. La Chambre se compose de 130 membres et le Conseil législatif de 80, ce qui fait 211 hommes, dont il leur faut gagner l'esprit et le suffrage. Quoique le politique soit en toute occasion heureux de se retrouver en la présence des dames, il vous est facile de comprendre

que ce n'est pas manque d'esprit chevaleresque si je m'adresse maintenant aux hommes, ces grands égoïstes !

Vous le savez, Messieurs, j'ai pris part avec mon ancien et habile collègue, l'honorable John-A. Macdonald, à l'administration de la province pendant plus de huit ans, je pourrais dire de 1854 à 1862. Il n'a été donné à aucun autre ministre de la couronne, à aucun autre ministre dans ce pays, de gouverner plus longtemps. Et pourq uoi ce long règne ? C'est parceque tous nos actes, comme ministres de la couronne, ont eu pour but l'avancement d'une florissante province ; c'est parce que nous avons eu pour ligne invariable de politique l'intérêt du pays tout entier.

Nous avons été attaqués de toute façon. On a dit que nous avons plongé le pays dans les dettes, que nous avons conduit cette heureuse province à la ruine. Je tiens à protester qu'il n'en est rien. Je devrais même me servir d'une expression plus énergique et dire que c'est un mensonge éhonté.

Je regrette d'avoir à répéter le nom du *Globe* plus souvent que je ne le voudrais, mais j'y suis forcé puisqu'il ne cesse pas d'avancer chaque jour que mon gouvernement a ruiné ce pays. Ceux qui connaissent notre histoire savent que la politique dite des chemins de fer, inaugurée en 1851, a été soutenue par M. George Brown et son journal. Oui, M. George Brown demandait que le chemin de fer du Grand-Tronc, qui devait établir une communication entre le Grand-Ouest et Halifax, se construisît aux frais du trésor public. C'est M. Hincks qui élabora en 1851 une mesure pour assurer la confection du Grand-Tronc à travers la province. Cette mesure renfermait trois plans pour l'exécution de l'entreprise. Suivant l'un, les municipalités, après avoir construit 25 milles de chemin de fer, auraient été en droit de réclamer du gouvernement la somme nécessaire pour en construire 25 autres. On peut facilement concevoir ce qu'aurait coûté l'application d'un plan pareil pour un parcours de 800 milles. Le second plan portait que, si les municipalités ne pouvaient pas entreprendre et mener à bonne fin les travaux de construction, des compagnies pourraient être organisées avec ces mêmes avantages, c'est-à-dire qu'elles devaient être admises, quand les 25 milles seraient faits, à tirer sur le trésor public pour en construire 25 autres. Ce projet, si on l'eût adopté, aurait mis le trésor du pays à la merci de quelque grande et puissante compagnie dont l'influence ensuite pourrait être fort dangereuse. Enfin le troisième projet laissait au Parle-

ment le soin d'établir lui-même le chemin de fer, et, dans la session de 1851 un crédit de £4,000,000 fut ouvert pour commencer les travaux.

Telle est la série de projets divers, préconisée par M. George Brown et son journal. Nous savons ce que la construction du Grand-Tronc entre Sarnia et la Rivière-du-Loup a coûté : au moins £14,000,000 sterling. La réalisation des deux premiers projets aurait coûté plus de \$35,000,000, et si l'on eût procédé dans le troisième, si la province eût fait elle-même le chemin de fer, la dépense aurait été de \$70,000,000.

Je vous rappelle ces chiffres parce que je les ai cités en Chambre à M. George Brown qui, pour se dérober à la difficulté, a répondu que si la loi eût été convenablement mise à exécution, le pays ne se fût pas endetté à ce point-là. Mais il est clair pour tout homme intelligent que, si l'un des projets avait été adopté, la province, dans ce cas, aurait eu à payer \$35,000,000 et dans l'autre \$70,000,000. Oui, telle était la politique de M. George Brown à cette époque.

Vous avez pu l'entendre cet agitateur, me reprocher d'avoir donné au Grand-Tronc avec d'exorbitants privilèges des allocations d'argent. Eh bien, voyons ce qui en est. Nous avons voulu abolir l'Acte de 1851, et refuser tout droit sur les deniers publics aux constructeurs du chemin de fer. Qu'est-il arrivé ensuite ? Pour aider à construire le Grand-Tronc, la province a fourni £2,300,000, pas d'avantage.

On veut qu'il ait eu un autre million sterling ; mais ce n'est pas au Grand-Tronc proprement dit que l'avance en a été faite. Cette somme représente des subventions positivement accordées en vertu de l'Acte de 1849, au chemin de Québec à Richmond et au chemin du Saint-Laurent à l'Atlantique, qui ont été ensuite fusionnés avec le Grand-Tronc. Que conclure de tout cela ? que le gouvernement auquel j'appartenais a été indignement calomnié et que jamais nous n'avons donné de privilèges indûs au Grand-Tronc. J'espère que les dames m'excuseront si je parle longuement d'une affaire de finance. Elle sont intéressées à ce que leurs maris ou leurs futurs ait la bourse bien remplie, et je veux prouver à tous que la fortune générale n'est pas compromise autant que le *Globe* voudrait le faire croire.

On a beaucoup crié que j'avais augmenté la dette publique. Je me suis expliqué pour la dette relative au Grand-Tronc, je vais

maintenant vous parler, Messieurs, d'un autre chapitre de la dette publique, je veux dire, du fonds d'emprunt municipal. Quelle a été notre politique à cet égard ? Mais d'abord quelle était la législation quand l'honorable John-A. Macdonald et moi nous devînmes ministres de la couronne ? Par un Acte que M. Brown avait défendu dans un journal, qu'il avait, en fait, imposé au gouvernement d'alors, le trésor public se trouvait à la disposition de chaque municipalité. Quelle fut notre politique en 1854 et 1855 ? Nous restreignîmes les opérations du fonds d'emprunt municipal dans le Haut-Canada, tout en limitant en proportion les prêts du Bas-Canada.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons pourvu aux moyens d'éteindre la tenure seigneuriale. C'est cette mesure que le *Globe* a tant attaquée et qu'il représentait comme un pur achat de terres libres pour les habitants du Bas-Canada. N'oubliez pas que l'acte restrictif que j'ai mentionné autorisait le Bas-Canada à emprunter autant que le Haut-Canada l'avait fait alors, soit \$7,000,000.

Jusqu'à 1858, mon honorable ami et moi, nous avons voulu protéger le trésor public et enrayer les opérations du fonds d'emprunt municipal, même dans le Bas-Canada, où les municipalités ne s'étaient guère prévaluées de la faculté qu'elles avaient en vertu de l'Acte. Nous présentâmes un projet de loi autorisant un emprunt de quatre ou cinq millions de piastres sur ce fonds, pour éteindre la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. Au lieu d'augmenter la dette publique en laissant le Bas-Canada emprunter les sept millions, nous nous restreignîmes à cette autre somme. Par raison de justice à l'égard du Haut-Canada, nous fîmes remise d'un égal montant aux municipalités haut-canadiennes qui avaient été assez imprudentes pour contracter des emprunts au-dessus de leurs moyens, au fonds municipal. Telle est, Messieurs, l'injustice que mon collègue et moi nous avons perpétrée envers le Haut-Canada ! Cependant, on peut lire tous les jours dans le *Globe* que le Haut-Canada a été ruiné par l'extinction de la tenure seigneuriale opérée dans le Bas-Canada, tandis que c'est tout le contraire. Si nous eussions maintenu la loi telle qu'elle était à notre avènement au pouvoir, et telle que l'avait acceptée M. George Brown, la dette provinciale serait à cette heure plus forte d'au moins cinq millions de piastres.

Que dit-on aujourd'hui dans le *Globe* et dans tous les journaux

grits ? Que la dette publique est de soixante-douze millions de piastres.

M. JOHN-A. MACDONALD.—Dites plutôt quatre-vingt-sept millions.

M. CARTIER.—En effet, M. Brown la porte à quatre-vingt-sept millions. Comment est-il arrivé à ce chiffre ? Je lui ai dit un jour à la Chambre, que ce qui l'empêchait de devenir un homme public, influent et puissant, c'était son manque de droiture, son peu de goût naturel pour la vérité. En cela je le crois incorrigible. (*Rires.*)

Je sais que M. Brown se plaît à parler chiffres, à discuter sur les finances de la province, je vais vous étonner peut-être : s'il est un homme incapable de discourir pertinemment de finances, c'est lui, c'est M. George Brown.

Que vous dit-il donc dans son journal ? Que la dette s'élève à soixante-douze ou plutôt à quatre-vingt-sept millions ? Allons, tranchons le mot : c'est un mensonge, oui, un mensonge éhonté ! Chacun sait que la province est dépositaire de plusieurs fonds publics, tous productifs, notamment les fonds des Terres des Ecoles communes du Haut-Canada, des terres de l'Université, d'Osgoode Hall, du Palais de Justice de Montréal, etc. De ces fonds il faudrait défalquer plusieurs millions sur les quatre-vingt-sept millions que M. Brown dit être notre dette. M. Brown a aussi oublié un détail, c'est que la province a déjà fait assez de placements pour payer sa dette de 1861, occasionnée par la construction du canal Welland, cette entreprise qui a si puissamment contribué à la prospérité publique. Le fonds d'amortissement a été placé en effets et titres réputés excellents ; il est juste d'en déduire le montant sur la dette publique. Or, si l'on déduit la valeur de ce fonds et le million et demi emprunté pour le canal Welland, la dette telle que supputée par M. Brown serait déjà réduite à soixante-douze millions de piastres. Mais il faudrait encore retrancher la somme que les municipalités ont remboursée au fonds, d'emprunt et aussi celles que rembourseront les compagnies de chemin de fer. Il y a toute probabilité, par exemple, que le chemin de fer du Nord pourra rembourser la province de ses avances. Il en est de même pour le chemin de fer Great-Western. Quant au Grand-Tronc, sur les sept millions qui lui ont été avancés, il ne versera pas moins de quatre ou cinq millions au trésor public. Tout cela étant déduit, quel serait donc le

résultat ? La dette réelle de la province ne dépasse point cinquante-cinq, peut-être même cinquante millions, au lieu des quatre-vingt-sept imaginés par M. Brown.

Maintenant, Messieurs, je vais vous poser une question qui ne pourra manquer de vous frapper. Malgré tout ce que vous avez entendu dire de notre grande dette publique, payez-vous plus de taxes qu'il y a vingt ans ? Il est vrai que certains articles sont plus imposés à la douane, mais il ne faut pas oublier que sur nos £10,000,000 d'importations annuelles, un tiers de la marchandise ne paie pas de droits et que, si les droits qui se perçoivent étaient répartis sur la totalité des articles achetés, la moyenne des droits serait d'un peu plus de douze pour cent et peut-être moindre.

Une bagatelle en comparaison des droits que l'on paie à la frontière américaine. Les habitants de la province, au nombre de trois millions, versent chaque année au fisc six ou sept millions de piastres, ce qui, avec le revenu des travaux publics, nous permet de payer les frais de législation et d'administration, et d'affecter une somme très considérable pour l'encouragement de l'instruction publique. Toute cette taxe n'atteint pas \$3 par tête tandis qu'aux États-Unis les frais du gouvernement général s'élèvent à \$12 ou \$14 par tête chaque année, abstraction faite des taxes d'Etat et des taxes locales. Si l'on calculait tout aux États, on arriverait à une somme de \$15 ou \$20 par tête, ce qui en Canada, suffirait pour acquitter non-seulement l'intérêt mais le principal de la dette publique. Elle est de cinquante-cinq millions, en la répartissant sur une population de deux millions et demi ou environ ; une contribution de \$23.50 l'éteindrait totalement.

M. George Brown nous a trompés sciemment au sujet de l'intérêt de la dette publique. Cet intérêt ne dépasse pas deux millions et demi. Des cinquante-cinq millions qui constituent toute notre dette, trente ont été convertis de manière à ce que la province ne paie que cinq pour cent d'intérêt au lieu de six. En outre, la loi a prévu la création d'un fonds d'amortissement sur le pied d'un demi pour cent, lequel en quarante-cinq ans éteindra toute cette dette de trente millions. Si la balance n'a pas été consolidée de la même façon, c'est sans doute que nous avons eu des successeurs incapables, mais leurs jours sont comptés. Ils ont convoqué le Parlement pour le 13 août ; ce nombre treize ne signifie, ça me semble, rien de bon pour eux. (*Rires.*)

Laissez-moi vous féliciter d'avoir choisi M. Street, pour votre député. Qui méritait cet honneur plus que l'homme qui s'est si bravement conduit dans la guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ? En faisant choix de lui, vous avez protesté par là contre la politique si peu éclairée du présent gouvernement au sujet de la milice. Et, puisque j'en ai ici l'occasion, permettez-moi d'ajouter que le Bas-Canada s'est comporté aux dernières élections de manière à balancer les pertes que vous avez éprouvées dans le Haut-Canada. Je ne m'adresse pas seulement aux conservateurs mais aussi aux réformistes partisans de M. Baldwin et de M. Hincks, qui, avec les conservateurs, ont formé le parti modéré, le parti le plus loyal du pays. Il m'importe peu que le *Globe* ou que M. Sandfield Macdonald se vantent partout d'avoir la majorité, cette majorité n'existe pas. Au 13 août, les vingt-trois ou les vingt-quatre libéraux-conservateurs, disciples des Baldwin et des Hincks, dont le nombre ira bientôt en augmentant, par leur union avec la majorité du Bas-Canada, scelleront l'arrêt de mort du ministère. Quand l'élection de l'Orateur aura lieu, comptez que M. Brown et ses partisans seront dûment avertis de la fin de leur règne

Le *Globe* prie le public de laisser loyalement le gouvernement s'essayer, se mettre à l'épreuve, d'autant qu'il n'y a dans le moment à ses yeux que des hommes modérés au pouvoir. Mais qui donc a jamais cru que les grits puissent se vaincre à ce point même de paraître modérés ?

Revenons à la politique du gouvernement auquel j'ai appartenu. Nous avons voulu restaurer les finances et nous y avons réussi. Nos adversaires, nous le savons bien, ne sauraient rien faire au-dessus de ce qui a été accompli dans cette partie par mon habile collègue, l'honorable A.-T. Galt. Ils n'ont pas eu d'autres embarras que ceux mêmes provenant de leur impéritie.

Le Canada a fait de grands progrès dans les douze ou quinze dernières années. Il y a quinze ans, quelles voies de communication avions-nous ? De simples chemins de voiture, plus ou moins convenables et un tronçon de chemin de fer à traction de chevaux. Depuis nous avons établi des milliers de milles de rails, ce qui a sensiblement augmenté la valeur de chaque morceau de terre, de Sarnia à Gaspé, tout comme la valeur de la production agricole. Nous avons perfectionné nos communications par voie d'eau et l'ensemble de nos canaux est vraiment sans égal dans

le monde, et cependant tout notre passif n'excède pas cinquante-cinq millions !

On peut me répondre que nous avons escompté l'avenir, mais qu'est-ce que sept ou huit ans pour un pays tel que le nôtre ? Nos finances ne sont pas embarrassées, si ce n'est aux yeux de gens qui n'y voient pas clair. Durant cette période, nous avons tout fait pour rendre le Canada plus habitable, et nous avons gardé notre population, et elle s'est rapidement développée et enrichie ; nous avons augmenté la fortune publique en même temps que la valeur de chaque habitation, de chaque morceau de terre. Voilà, Messieurs, comment nous nous y sommes pris pour ruiner notre pays.

Nous avons travaillé au bien général de toute façon. Par la présentation de notre projet de loi sur la milice, nous avons montré quel prix nous attachions à notre union avec la Grande-Bretagne. L'Angleterre a vu là que nous étions prêts au besoin à faire les sacrifices nécessaires pour continuer cette union. Il est vrai que nous sommes tombés sous le coup des préjugés créés par le *Globe* et les autres journaux clear-grits. Mais nous n'avons pas perdu la confiance de la Chambre. Nous dûmes nous démettre parce que devant ces préjugés, quelques-uns de nos partisans fléchirent... En tous cas, nous avons voulu prouver à l'Angleterre que nous chérissions l'union britannique, et que nous la jugions nécessaire pour la prospérité et la gloire de ce pays. Laissés à nous-mêmes, sans lien avec l'Angleterre, quel serait notre sort ? Pourrions-nous nous maintenir dans l'indépendance ? Non, nous serions inévitablement absorbés par les Etats-Unis. Alors il nous faudrait contribuer jusqu'à \$20 par tête pour payer l'immense dette qui les écrase. Quand l'Angleterre nous demande quatre ou cinq cent mille piastres pour l'aider à nous défendre, devrions-nous hésiter ? Devrions-nous nous y refuser quand nous avons la flotte, les canons, les soldats de la métropole, pour faire respecter les lois que nous faisons ?

L'esprit démocratique est assez fort ici pour agir sur les hommes politiques ; mais nous n'avons pas ce système outré qui le rend souverain en toute chose. Il existe un sentiment monarchique très-prononcé dans notre population. Oui, la population du Bas-Canada est monarchique de caractère et de sentiment. Pour ne rien perdre de notre force, défendons avec jalousie tout ce que contiennent de monarchique nos institutions !

Je le répète, nous devons être fiers de notre union avec l'Angleterre. Tous les jours on entend vanter les succès et la prospérité que les Etats-Unis obtiennent depuis qu'ils ont proclamé leur indépendance ; mais personne peut-être n'a pris la peine de comparer cette prospérité avec celle de l'Angleterre—de la Vieille Angleterre—qui attire tout à elle dans l'immensité de son commerce. Il y a soixante-quinze ans, la population des îles Britanniques ne dépassait pas neuf millions. La république américaine comptait alors plus de trois millions d'habitants, soit le tiers de toute la population de la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ont aujourd'hui trente-trois millions d'âmes, mais comment sont-ils arrivés à ce chiffre ? En recevant le trop plein des autres pays. Tandis que la Grande-Bretagne a porté sa population de neuf à trente millions, non pas par l'immigration étrangère, mais par sa propre augmentation naturelle. Examinons maintenant le commerce de la Grande-Bretagne. Il a pris des proportions beaucoup plus vastes que celles des Etats-Unis. Les exportations anglaises s'élèvent présentement à environ cent millions de louis sterling. Cet incomparable progrès est dû à la politique de l'Angleterre, au travail de ses habitants, à leur admirable industrie. Aussi l'Angleterre est-elle plus riche, plus prospère, plus avancée sous bien des rapports que les autres pays.

Permettez que je dise un mot d'une partie de la province trop souvent dénigrée chez vous. (*Ecoutez ! écoutez !*) D'après le *Globe*, le Bas-Canada est le fléau du pays, *a curse to the country* ! S'il n'existait pas, le Haut-Canada serait, dit-il, plus prospère et plus heureux. Ni son sol ni son climat, il est vrai, ne sont aussi favorables que ceux dont vous jouissez, mais pour l'habiter n'est-il pas nécessaire que sa population travaille plus rudement et vive plus économiquement que la vôtre ? Au lieu de le décrier, le *Globe* devrait plutôt le louer. S'il est aussi un clergé qui soit attaché à la couronne anglaise, c'est le clergé du Bas-Canada, et de tous les sujets de Sa Majesté il n'en est pas qui soient plus fidèles que les Canadiens-Français.

Je n'hésite pas à vous dire à vous conservateurs haut-canadiens ou partisans de Baldwin-Hincks : Continuez le combat où vous êtes engagés, et ne vous alarmez pas si vous perdez quelques élections : les vides seront remplis par vos alliés du Bas-Canada ! Brown et ses partisans auront beau s'enrôler sous Sandfield Macdonald, ils ne gouverneront jamais ce pays ! Je le répète : leurs

jours sont comptés. Attendez au 13 août et vous verrez que leurs nouvelles prétentions à la modération n'ont trompé personne. Le Bas-Canada n'a élu que treize rouges pur sang. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Je sais qu'il se trouve parmi les grits des honnêtes gens, qui ne partagent pas les opinions extrêmes et insensées de M. George Brown. J'en ai rencontré un—il est ici présent—qui m'a dit : “ Je n'approuve pas tous les actes de George Brown, mais je ne saurais vous aider à le terrasser.” Je lui ai répondu que notre parti se chargerait de ce soin, ce qui ne lui laisserait plus rien à souhaiter.

Avant de terminer, je tiens à vous expliquer des paroles que j'aurais prononcées publiquement et qui ont blessé nos adversaires. J'aurais dit qu'un grit ne valait pas une morue. Le *Globe* et ses adhérents ont toujours reproché au Haut-Canada l'encouragement qu'il a donné aux pêcheries du golfe et de la baie des Chaleurs. Ayant eu l'occasion de parler de la question des pêcheries, j'ai dit que la politique de mon cabinet avait été attaqué à tort par M. Brown et ses suivants. J'avais plusieurs grits en face de moi et je me suis adressé en ces termes : “ Vos cultivateurs obtiennent vingt-cinq cents de plus pour chaque minot de blé qu'ils vendent depuis 1855. Eh bien ! qui est-ce qui a procuré au Canada le traité de réciprocité qui nous donne cet avantage ? qu' avons nous à offrir. La morue, oui, ce sujet de vos sarcasmes à nos voisins pour en obtenir cet avantage, qui a surtout profité au Haut-Canada ! Il est évident pour quiconque a lu le récit des négociations qui ont abouti au traité, que, si nous n'avions pas eu à offrir la morue aux Américains, ils n'auraient pas ouvert leurs portes à votre orge, à votre avoine, à votre blé ! C'est donc la morue qui a valu au pays ce traité heureux. ” Pour donner encore plus de force à mon argument contre ces hommes qui proclament maintenant sans cesse que le Haut-Canada a plus de population que le Bas, j'ajoutai : “ Eh bi en, Messieurs, croyez-vous que cette ^{supé-}riorité du nombre que vous avez sur nous peut nous obtenir ce bienfait inestimable, le traité de réciprocité, comme l'a fait la morue ? ” Quelques uns des grits irrités par mes questions, firent publier dans leurs gazettes que j'avais dit que la morue valait mieux ou plus que les grits.

Il est temps de dire un mot des dames. En Bas-Canada, une réunion n'est pas complète sans elles. Nous y sommes tous du sentiment de ce roi de France, François Ier, lequel trouvait qu'une

réunion sans femmes est comme une année sans printemps et un printemps sans roses. Je suis charmé d'être entouré d'autant de fleurs. J'ai peut-être un reproche à faire à M. Street. Il représente la partie masculine de la population de Welland, mais je regrette de le constater, il ne paraît pas songer à s'associer à l'autre portion plus importante et beaucoup plus aimable. Il s'est vanté que les dames n'avaient pas peu contribué à le faire élire, eh bien, qu'elles exigent maintenant de lui qu'il fasse une élection parmi elles ! Il ne pourra jamais y avoir une meilleure élection que celle-là. (*Rires et vifs applaudissements.*)

DISCOURS

SUR LA

TRAHISON DE M. O'HALLORAN

PRONONCÉ LE 25 FÉVRIER 1864

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le cabinet Macdonald-Dorion convoqua les Chambres sans avoir fait aucun changement dans son personnel, par conséquent sans avoir réussi à fortifier sa position. La majorité qui l'appuyait variait de deux à trois voix, et il était impossible, dans de pareilles conditions, de pouvoir donner suite à un programme politique. Très long et très vif fut le débat sur l'adresse, mais M. Cartier ne proposa pas d'amendement afin de donner au ministère toute la latitude possible. Et encore cette majorité était illusoire, car sans l'absence de M. Le Bouthiller et la défection de M. O'Halloran, député de Missisquoi, et de M. Foley, député de Waterloo, qui avaient promis de faire cause commune avec l'opposition, le gouvernement eût été battu dès les premiers jours de la session précédente. Que M. O'Halloran se soit vendu, cela ne fait aucun doute ; il n'y a qu'une opinion sur ce point parmi ceux qui ont vu les choses de près. Le discours de M. Cartier le donne à entendre assez clairement. M. Foley se rallia au parti conservateur durant la vacance.

M. l'Orateur,

Après l'élection de l'orateur, l'opposition résolut de frapper de blâme, devant le pays, la formation insconstitutionnelle du gouvernement ; en ce temps-là, l'honorable député de Missisquoi agissait de concert avec elle. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. O'HALLORAN.—Non, vous étiez avec moi.

M. CARTIER.—L'honorable monsieur dit que j'étais avec lui ! c'est une manière assez originale d'expliquer sa conduite. Je pense pourtant, que le pays se fera une autre idée de nos positions rela-

tives. (*Rires et applaudissements.*) Après la proposition de non-confiance sur ce point, vint la nomination extraordinaire du juge Sicotte. J'eus une conversation à ce propos avec l'honorable député de Missisquoi. Il m'avoua candidement qu'il ne voterait point cette censure et il m'en donna les raisons. " Mais, me dit-il, proposez une motion directe de non-confiance, et je l'appuierai." (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

On sait que la motion touchant M. Sicotte fut rejetée par une majorité de deux voix.

Le discours du trône avait promis des mesures pour équilibrer le revenu et la dépense ; cette promesse n'ayant pas été tenue, l'opposition trouva que la Chambre n'était pas traitée convenablement dignement par le ministère et que celui-ci faussait sa foi envers le pays.

Pénétré de ce sentiment, j'informai, un jour, l'honorable député de Missisquoi que l'on ferait une motion directe de non-confiance aussitôt que le ministre des finances demanderait à la Chambre de se constituer en comité des voies et moyens. Je lui expliquai que le dessein de l'opposition n'était pas d'entraver le vote des subsides, qu'elle ne ferait pas sa proposition lors de la présentation du bill des subsides. L'honorable député me dit alors qu'à son avis le moment convenable serait quand le ministère demanderait de passer aux voix et moyens. Le 6, le ministre des finances fit sa demande. Le jeudi précédent, je m'étais rendu auprès de l'honorable député de Missisquoi pour lui communiquer, avant de le montrer à tout autre membre de l'opposition, le projet de motion que nous avions arrêté ensemble les honorables députés de Kingston, de Sherbrooke et moi. La motion avait été rédigée de trois façons différentes. Il nous parut qu'il convenait mieux, après avoir reproduit le texte même du discours de Son Excellence, de déclarer que le ministre des finances n'avait pas satisfait à sa promesse d'équilibrer la dépense et le revenu.

Comme je craignais la versatilité naturelle de l'honorable député de Missisquoi, je me hâtai donc de lui montrer cette motion, et le priai de me dire ce qu'il en pensait. Il l'a lue, et l'approuva ! (*Bruit du côté de la gauche.*) Il a osé protester, cependant, dans son discours d'hier au soir, qu'il m'avait répondu qu'il n'appuierait pas cette motion.

J'allai en suite voir l'honorable député de Sherbrooke et je lui fis part de la résolution de l'honorable député de Missisquoi. Comme

je gardais encore quelque défiance, malgré tout, j'annonçai à mes amis, les députés de Sherbrooke et de Kingston, que je ferais venir l'honorable député de Missisquoi à mon siège en Chambre, auprès d'eux, et que je lui ferais répéter sa promesse. (*Rires.*) L'honorable député vint s'asseoir, en effet, auprès de nous, et je lui mis dans la main les trois rédactions différentes dont j'ai parlé tout à l'heure. Il les lut toutes trois, et se prononça pour celle qui a été présentée à la Chambre.

Le lundi suivant, voulant m'assurer de nouveau de ses sentiments, je lui dis que j'espérais qu'il ne s'absenterait pas avant d'avoir voté, parce que sa voix était nécessaire pour notre succès. Il me répondit : "Hâtez le vote autant que possible, car il me faut partir vendredi".

Le mardi suivant, je lui parlai encore et lui annonçai que tout allait bien; que mes amis avaient résolu de demander la "division". Le soir même, j'appris qu'il s'abstiendrait de voter malgré ses promesses, et le lendemain, tout le monde connaissait sa conversion à la politique ministérielle! Vers les quatre heures de l'après-midi, le rencontrant dans les couloirs de la Chambre, je lui dis ce que j'avais appris, et que j'en étais chagrin. Il me fit cette réponse : "Cartier, je ne pouvais en venir à une autre conclusion. Comme homme politique, il me faut voir de loin!" Je lui demandai ce que signifiait ce discours. "Je n'aime pas, me répondit-il, le gouvernement actuel; mais s'il était défait, nous aurions encore l'autre, l'ancien, le gouvernement Cartier-Macdonald."

M. O'HALLORAN.—N'était-ce pas de la franchise?

M. CARTIER.—Votre franchise eût été moins douteuse, si vous eussiez tenu plutôt ce langage!

M. DUFRESNE.—Dîtes que c'eût été plus honnête.

M. CARTIER.—Je conserve la motion que l'honorable député nous a conseillé de proposer à la Chambre; je la conserve comme document historique, ainsi que je fais de tant d'autres depuis 1848, l'année où je me suis engagé dans la vie publique; et aucun de ces papiers ne sortira de mes mains que longtemps après ma rentrée dans la vie privée.

M. MCKELLAR.—En avez-vous quelques-uns de l'année 1837? (*Rires du côté des banquettes ministérielles.*)

M. CARTIER.—Oui, monsieur! Il y avait des troubles dans le Bas-Canada cette année-là, et c'est même à ces troubles que nous devons le gouvernement responsable que quelques hommes cher-

chent aujourd'hui à détruire. Je ne suis point responsable de ces troubles ; mais il en est sorti cette forme de gouvernement pour laquelle vous n'avez rien fait. (*Applaudissements.*)

Mais revenons à notre sujet. Il n'y a pas à en douter, l'honorable député de Missisquoi s'était rangé d'abord du côté de l'opposition. Il s'était comporté avec nous, comme un homme de notre parti ; avait assisté à nos réunions ; avait pris part à nos délibérations, qui tendaient à renverser le gouvernement. Il ne s'était jamais opposé à nos vues. Voudrait-il nier cela ?

L'honorable député termine en accusant hautement le député de Missisquoi d'avoir déserté ses amis et son parti.

DISCOURS

A L'OCCASION DE

LA MORT DE SIR LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE

PRONONCÉ LE 26 FÉVRIER 1864

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Pendant que s'engageait le débat sur l'adresse, une pénible nouvelle venait jeter le deuil dans la députation. L'honorable M. Dorion annonçait à la Chambre que sir Louis Hypolite LaFontaine, juge en chef du Bas-Canada, était mort d'une attaque d'apoplexie, à trois heures du matin, à Montréal. Visiblement ému, le procureur général prononça ensuite un superbe éloge de l'illustre défunt et proposa l'ajournement par respect pour sa mémoire, appuyé par M. Cartier. Les honorables MM. J.-A. Macdonald, Brown, Cauchon et J.-S. Macdonald parlèrent aussi des vertus publiques et privées de l'ancien chef du Bas-Canada dans les termes les plus élogieux. Voici quelques-unes des paroles de M. Cartier :

M. l'Orateur,

C'est avec le plus profond regret, que j'adresse la parole dans les circonstances. Hier soir, j'aurais désiré qu'un autre m'eût remplacé dans le débat sur l'adresse, car, j'avais reçu une dépêche de Montréal m'apprenant que mon honorable ami, le défunt juge en chef LaFontaine, était alors agonisant. On comprend la disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais, et combien j'ai été douloureusement affecté ce matin, lorsque nous est arrivée la pénible nouvelle de sa mort.

En ce qui concerne mes relations avec l'homme éminent qui vient de s'éteindre, je ferai observer qu'il était mon ami dans la profession, et que je l'avais pris pour modèle. Non pas que je fusse

capable de l'égaliser ni même de rivaliser avec lui. Non, le juge LaFontaine possédait une vaste intelligence, et lorsqu'il pratiquait au barreau, c'était toujours avec crainte que j'entreprenais de défendre une cause combattue par celui qui n'est plus. Si j'ai pu acquérir un peu d'expérience comme avocat, je le dois dans une grande mesure au modèle que j'étais heureux d'essayer à imiter. J'ai eu la bonne fortune d'être l'ami non-seulement professionnel, mais personnel de sir Louis Hypolite LaFontaine, qui a été mon chef politique et dont j'ai été le partisan en Chambre, comme je l'avais été avant mon entrée au Parlement.

Le défunt juge en chef était un grand homme, et sa mort est une perte j'ose dire irréparable pour le pays. Il était remarquable par sa droiture, sa précision dans les débats, et sa probité. Sans doute qu'il avait des adversaires ; mais il n'oublia jamais le respect qu'il devait à sa réputation d'honnêteté et d'habileté, au milieu des plus vives agitations de la politique.

Je puis ajouter qu'il ne revendiqua jamais non plus par des actes extérieurs la position à laquelle il avait droit.

Nous devons donc tous déplorer la perte que nous éprouvons par la mort de sir Louis Hypolite LaFontaine, qui faisait honneur à la magistrature et au pays. Sa nomination au poste de juge en chef du Bas-Canada avait été accueillie avec la plus grande faveur par le public ; sans exception aucune, on avait voulu le récompenser ainsi, dans une certaine mesure, de ses généreux services.

Et quand Sa Majesté conféra à l'illustre défunt une haute marque de distinction, —le titre de baronnet—il n'y eut qu'une voix pour proclamer que personne n'en était plus digne que lui.

DISCOURS

SUR LE

MINISTÈRE MACDONALD-DORION

PRONONCÉ LE 29 FÉVRIER 1864

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

A cette séance, M. Cartier prononça un formidable réquisitoire contre le gouvernement, qui dura plusieurs heures et produisit un grand effet. On y remarquera surtout l'excellent plaidoyer en faveur de la canalisation de la rivière Ottawa—question que l'auteur de ces lignes a traitée à la Chambre des communes, le 20 avril 1885, alors qu'il représentait la cité d'Ottawa,— et qui bientôt va reprendre de l'actualité. Plusieurs des raisons données par M. Cartier ont perdu leur valeur depuis la construction du chemin de fer du Pacifique qui longe l'Ottawa et le lac Supérieur et se rend à la mer du Pacifique à travers un territoire exclusivement canadien. Mais il n'y a aucun doute que le canal nous serait d'une immense utilité pour attirer le commerce du Nord-Ouest, vu ses énormes avantages sur la route de l'Erié, et pour servir de contrepoids au monopole des chemins de fer dont les cultivateurs de l'Ouest américain ne cessent de se plaindre.

M. l'Orateur,

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de prendre la parole, c'était pour discuter les sujets importants mentionnés dans le discours du trône.

Aujourd'hui, les mesures que le gouvernement nous promet pour améliorer la navigation de la rivière Ottawa, sont bien au-dessous des besoins du commerce, et sa promesse n'est qu'un leurre, rien de plus. J'attire l'attention des députés de la région de l'Ottawa sur le paragraphe de l'adresse qui est relatif à ces

travaux. J'ignorais l'existence des canaux dont parle l'adresse, mais je remarque qu'elle ne dit rien du grand projet d'un canal à navires.

L'idée d'élargir le canal de Welland est bonne ; toutefois, je crois, que ce canal sera insuffisant pour attirer le commerce de l'Ouest vers le Saint-Laurent. La Chambre n'ignore pas que l'Etat de New-York s'est prononcé pour la construction d'un canal à navires au sud de la rivière Niagara ; de sorte qu'elle ne saurait se flatter d'attirer par le seul agrandissement du canal Welland, le commerce de l'Ouest, si nécessaire pourtant à la prospérité du Canada. Quoique les membres du gouvernement sachent ce qu'il faudrait faire pour assurer ce trafic à notre pays, ils entendent, paraît-il, se borner à une simple amélioration des canaux actuels moyennant une légère dépense. Ils ont dit que c'était suffisant pour le développement du commerce ! Était-il digne du gouvernement de donner un tel conseil à Son Excellence ? Vouloir tromper ainsi le peuple canadi en, cela dépasse toute conception. J'ignore qu'il existe un " canal construit," à proprement parler, à moins que ce ne soit le canal de Grenville, sur lequel le gouvernement se propose de ne dépenser que quelques piastres ! (*Rires.*) Puisque le gouvernement voulait user d'une économie si mesquine pour ces travaux, il eût mieux fait de n'en pas parler du tout. Je sais bien que l'honorable procureur général de l'Est ne saisit guère l'importance du sujet ; mais l'honorable ministre des finances l'entend, lui !

Selon un paragraphe de la réponse au discours du trône, les dépenses du pays ont été moindres que les estimations ! D'après un autre, le revenu a excédé les prévisions budgétaires ; et un troisième paragraphe nous donne à croire que le trésor public est florissant ; on nous prévient, cependant, quelques lignes plus loin, qu'il faudra aviser aux moyens d'accroître le revenu public pour équilibrer le budget !

Le ministre des finances sait bien qu'il n'a pas plus de ressources qu'il n'en a besoin. Il promet beaucoup ; mais il n'ignore pas que, pour faire passer le commerce américain par le Saint-Laurent il nous faut avoir pour l'exportation des produits de l'Ouest, des voies préférables au canal Érié, et que l'élargissement du canal Welland serait insuffisant. La route tortueuse de Chicago à New-York, par le canal Érié, comparée à la route de Chicago à Montréal, présente une différence, une abréviation en

notre faveur de 152 milles. Le Canada jouissait autrefois d'une différence encore plus grande, avant la construction du canal Erié, ce qui, joint à l'abolition des péages, nous permettait d'attirer ici une portion considérable du commerce de l'Ouest.

Dès son entrée en charge, l'honorable ministre des finances (M. Luther-H. Holton) a rétabli les péages, dans le but de se créer un revenu ; mais ils n'iront pas à plus de £50,000 par an. Était-il sage de rétablir ces péages en présence du sentiment qui se manifeste aux États-Unis contre le traité de réciprocité, à la veille d'expirer ? Était-il sage de braver ce sentiment, quand il est même question chez nos voisins d'abolir le système d'entrepôt ?

J'ai dit déjà que l'honorable ministre des finances, bien qu'il nous assure que ses coffres sont pleins, ne pourrait élargir d'un coup le canal Welland, en d'autres termes, que cette amélioration demanderait du temps. Mais il y a une chose qu'il doit faire immédiatement ; c'est de déclarer, par un arrêt du Conseil, qu'il a eu tort de rétablir les péages sur les canaux.

M. GALT.—Écoutez ! Écoutez !

M. CARTIER.—Il doit accorder à nos amis des États-Unis la libre navigation des canaux. Rien, dans les circonstances actuelles, ne serait plus propre à engager les Américains à maintenir le traité de réciprocité que l'abolition de ces péages. Ils se sont aussi prévenus contre le traité parce qu'ils ont pensé à tort que les marchandises anglaises étaient moins imposées en Canada que les marchandises américaines.

Quand on prouvera à nos voisins que, du jour où le Canada est entré en possession du gouvernement responsable et de la liberté de faire son propre tarif, en 1847, il a admis sur le même pied les marchandises anglaises et américaines ; que les droits prohibitifs n'existent plus pour ces dernières ce qui donne aux produits des États-Unis, un grand avantage, vu la proximité de notre marché, qui rend presque nulles les dépenses de fret, assurances, etc. ; et tandis qu'en raison de la distance, il y a réellement comme un droit de quatre ou cinq pour cent imposé sur les produits anglais ; quand ces faits, dis-je, seront suffisamment connus des Américains, ils hésiteront sans doute à abroger un traité qui a eu pour effet de diminuer, à leur profit, dans une certaine mesure, le chiffre des importations anglaises.

On devrait dire encore à nos voisins que ce qu'ils nous donnent en échange de nos bois et de nos autres produits, ce n'est pas de

l'argent, mais des produits manufacturés ; et, en outre, qu'ils ont part à l'usage de nos pêcheries en retour des privilèges que nous con fère le traité de réciprocité.

La commission du traité de réciprocité, nommée pour déterminer les limites dans lesquelles les Américains pourraient exercer la pêche sur les eaux britanniques, est à l'œuvre. Les provinces anglaises y sont représentées par l'honorable M. Howe, de la Nouvelle-Ecosse, et les Etats-Unis par M. Hamelin, frère du vice-président. Les commissaires ont déjà eu sans doute plusieurs conférences, et M. Hamelin doit être en état de juger de quelle importance sont les avantages dont jouissent les Etats-Unis. Aussi j'espère que nos voisins y regarderont à deux fois avant de dénoncer le traité de réciprocité.

Sans vouloir médire des Haut-Canadiens, je crois qu'ils n'appréciaient pas assez autrefois nos pêcheries. Et cependant c'est bien à la morue que nous devons le traité. Notez que ce poisson ¹ précieux pèsera encore beaucoup dans la balance, quand il s'agira de décider s'il est à propos de renouveler le traité. Mais supposons qu'on abroge le traité, et qu'on abolisse le système d'entrepôt ! quelle serait en hiver la concurrence des Canadiens ? Il y a vingt ans, ils pouvaient se passer d'importations d'Europe pendant tout l'hiver ; mais aujourd'hui nos besoins sont bien autres et bien grands ; la suppression du commerce d'entrepôt aurait des inconvénients intolérables. Il importe de prendre des mesures pour se prémunir contre le danger de la suppression de ce commerce, bien que j'hésite à croire que les Américains puissent pousser l'aveuglement jusqu'au point d'y mettre fin. En cas que la chose arrive, le Canada devrait avoir un débouché vers la mer en hiver. Notre devoir est donc d'améliorer nos voies de transport afin que les Américains, s'ils adoptaient jamais une politique hostile, soient bientôt obligés de l'abandonner et de revenir à nous pour l'écoulement de leurs produits vers l'Atlantique à des taux avantageux.

La voie actuelle de Chicago à Montréal est de 152 milles plus courte que celle de Chicago à New-York ; si nous canalisons la rivière Ottawa, le trajet à Montréal serait de 494 milles plus court

¹ La morue est encore notre poisson le plus précieux. Sur une production totale de \$ 18,978,078, en 1891, la morue nous rapportait \$3, 827,708, le hareng, \$2,294,914, le saumon, \$2,256,249, le homard, \$2,252,421, le maquereau, \$1,969,572, le hadock, \$525,595, etc.

que par la voie de New-York.¹ A l'égard du coût de ces travaux, on peut consulter le rapport de M. Clarke, ingénieur habile, aussi favorablement connu au-delà de la frontière que parmi nous. On l'a cité, l'année dernière, au Congrès, pour amener le gouvernement des Etats-Unis à élargir les canaux Erié, Oswégo et Michigan, que l'on voudrait pouvoir utiliser, le cas échéant, comme moyen de défense nationale. Il n'a fallu pour créer une agitation en faveur de cette amélioration, que le bruit de la construction projetée du canal de l'Ottawa, dont nos voisins s'inquiètent beaucoup. Un grand économiste de New-York, M. S.-B. Ruggles, a même publié là-dessus une étude qui a fait sensation. M. Clarke estime qu'un canal propre aux navires, dans l'Ottawa, reviendra à \$12,000,000.

Tout en poursuivant une guerre qui leur coûte trois millions de piastres par jour, nos voisins n'ont pas interrompu leurs travaux publics : chemins de fer, canaux, élargissement des canaux, etc. Par contre, la politique de notre gouvernement est de ne rien faire, et cette inaction ne peut que nous être préjudiciable. Le Canada est relativement un pays nouveau, et la proportion de ses terres en culture est à peine de cinq acres par deux cents acres du domaine public. Nos moyens de payer la dette publique dépendent de nos progrès. Devons-nous, nous croiser les bras quand nous sommes menacés d'être séparés de la mer pendant six mois de l'année ?

La politique du gouvernement est réprouvée par la population, et elle n'est pas non plus approuvée par la majorité de cette Chambre.

Je refuserais d'imposer des charges trop lourdes, pour des améliorations même nécessaires, mais le Canada, composé de deux provinces, ayant environ 3,000,000 d'habitants, ne peut être pourtant considéré comme un pays trop pauvre pour entreprendre de

¹ Ces chiffres, loin d'être exagérés, sont plutôt au-dessous de la vérité. La distance qui sépare Montréal de Chicago par la route de l'Ottawa est de 430 milles, d'après le rapport de M. Walter Shanly, en 1858, tandis que par le Saint-Laurent elle serait de 1,145 milles, soit une différence en faveur de l'Ottawa de 570 milles comparativement au Saint-Laurent. Si l'on prend Liverpool comme la destination d'un chargement parti de Chicago, le trajet par l'Erié serait de 4,983 milles et par l'Ottawa de 4,207 milles, une différence de 776 en faveur de l'Ottawa ou de plus de 1,500 milles pour l'aller et le retour.

grands travaux qui promettent de lui être si utiles. Il paraît, cependant que plusieurs de nos hommes publics sont de l'opinion de l'honorable commissaire des terres (M. Macdougall), lequel a appris au monde qu'il n'y avait plus de terres cultivables dans le pays¹; déclaration qui, je le regrette, a été citée par les agents des colonies australiennes en Angleterre, pour détourner du Canada nombre d'émigrants de la Grande-Bretagne en disposition de venir se fixer au milieu de nous. Le rapport de l'honorable commissaire des terres est la production la plus fâcheuse qui soit jamais sortie de la plume d'un homme d'Etat canadien.

Pour rendre la rivière Ottawa navigable sur tout son parcours, il n'y aurait à construire qu'un canal de 29 milles de long, et c'est là un grand avantage pour nous, et dont nos voisins se font une juste idée, si nous ne savons pas l'apprécier. La contrée des Etats-Unis, à l'ouest du Haut-Canada, occupe le huitième rang dans la République par ses productions; elle a plus de 9,000,000 d'habitants, une étendue en culture de 51 millions d'acres, soit le double de la terre cultivée en Angleterre. Ce pays contient 230 millions d'acres. Il est à peu près certain qu'au recensement de 1870, sa population aura atteint le chiffre de 16 millions, et que 20 ou 30 autres millions d'acres de terre encore vierge à cette heure, auront été sillonnés par la charrue sur son territoire. La récolte des grains de ces Etats, en 1860, a donné 50 millions de minots, mais on estime que celle de 1870 s'élèvera à 1,000 millions de minots.

Si nous savons résoudre nos problèmes financiers et commerciaux, et entreprendre avec prudence les travaux en question, je suis persuadé que nous triompherons de tous les obstacles et que nous attirerons chez nous une grande part du commerce de l'Ouest, qui doit nécessairement trouver une issue vers l'océan par notre territoire.

Ce sujet m'a porté à réfléchir sur la grande épreuve que subissent en ce moment les Etats américains. Il m'est venu à l'idée que si les Etats-Unis avaient joui de notre système de gouvernement, le président, étant assisté de ministres responsables et jouissant de la

¹ Cinq ans plus tard, MM. Cartier et Macdougall se rendaient en Angleterre pour négocier l'achat des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui étaient à elles seules assez vastes pour contenir un empire. Ainsi va la politique!

confiance de la Chambre des représentants, ils n'auraient pas de guerre aujourd'hui à déplorer et les difficultés qui l'ont amenée eussent été tranchées par un compromis. Avec notre système de gouvernement, pareille rupture ne saurait se produire. Il y a eu aussi une émotion aux Etats-Unis au sujet de la représentation. On a cru un jour que le Haut-Canada se révolterait si la représentation basée sur la population n'était pas établie...

M. PARKER.—Quel serait le coût probable du canal de l'Ottawa ?

M. CARTIER.—Selon l'évaluation de M. Clarke, le canal pourra coûter \$12,000,000. Peut-être l'honorable député me fait-il cette question à dessein de détourner l'attaque qu'il croit que je médite contre l'honorable commissaire des terres de la couronne.

L'honorable député a calculé que le canal reviendrait à \$24,000,000 ; mais cette évaluation s'applique à des écluses plus larges et peut-être à un chenal plus profond que ceux sur lesquels est établi le calcul de M. Clarke. Je crois que pour rapprocher Chicago de 400 milles plus près de Montréal que de New-York, le pays n'aurait pas à regretter une dépense de \$24,000,000 ; l'avantage acquis vaudrait bien cette somme.

Que le Canada soit privé durant un seul hiver de la voie de transit des Etats-Unis, il nous coûtera de plus pour nos importations non pas \$24,000,000, mais \$1 00,000,000. Les Canadiens auraient à acheter, en hiver, toute la marchandise aux Etats-Unis et à payer en conséquence non-seulement plus que la valeur propre des articles pour donner leur profit au manufacturier et à l'importateur, mais encore ils auraient à acquitter des droits de 40 ou 50 pour cent imposés en vertu du tarif Morrill.

Voilà ma réponse relativement au coût de la grande entreprise projetée. A en juger par les faits groupés dans la brochure de M. Samuel B. Ruggles, il est évident que le canal de l'Ottawa, au point de vue du commerce, deviendrait le rival le plus formidable en Canada du canal Erié, pendant que son importance militaire, qui permettrait au gouvernement d'expédier de Montréal des canonnières avec des troupes directement au détroit de Mackinaw où notre rive commande la rive américaine, ne saurait être trop grandement appréciée. Les Américains savent qu'il y a 74 écluses dans le lac Erié, tandis que 61 seulement suffiraient dans le canal de l'Ottawa ; et l'élévation de l'eau de ce dernier serait de 600 pieds, quand celle du premier est de 590 pieds. Cette question est parfaitement comprise aux Etats-Unis et l'on y est convaincu

que la canalisation de l'Ottawa serait infiniment avantageuse pour le commerce de notre pays.

Lorsque j'ai été interrompu j'allais ajouter que dans mon voyage aux Etats-Unis, en conversant avec des amis sur la guerre actuelle, je leur disais que, si les Américains eussent adopté notre système de gouvernement, ils ne verraient pas aujourd'hui le pays bouleversé par des troubles. Je leur disais que sous leur régime républicain, la majorité dominait la minorité sans qu'il y eût aucun contrepoids contre l'action dangereuse de la première. Pour rendre mon assertion plus sensible, je leur citais l'exemple de notre commissaire des terres de la couronne. Naguère la représentation basée sur la population n'avait pas de plus ardent avocat que lui; aujourd'hui on est heureux de l'entendre déclarer dans ses discours que cette représentation est une impossibilité. Eh bien, si l'honorable ministre a été obligé de proférer cet aveu et d'abandonner tout espoir de faire jamais triompher ce qui avait été jusqu'ici sa mesure favorite, cela est dû à ses adversaires. Ce qui m'a le plus amusé, ça été de voir le ministre des finances, tout bon Canadien qu'il soit, témoigner un grand déplaisir de cet abandon de principes par l'honorable commissaire. Celui-là, bien que partisan de la doctrine, n'ose pas l'avouer.

Une des plus fortes preuves de la sagesse de notre gouvernement représentatif, c'est le compromis qu'il y a eu relativement à la question de la représentation, entre les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir. Le même compromis a aussi été accepté par ceux qui appuient le gouvernement, y compris l'honorable député d'Oxford-Sud, (M. George Brown), l'homme le plus capable et le plus énergique de toute la droite.¹ Il n'y a pas de doute que les honorables députés appuient le premier ministre, non parce qu'ils approuvent ses principes politiques, il n'en a pas, ou du moins n'en professe aucuns du goût du député d'Oxford-Sud, mais parce qu'ils aiment les douceurs du pouvoir. L'honorable M. Brown n'a peut-être pas abandonné ses opinions, mais il s'est résigné à supporter la conversion et la rétractation du commissaire des terres. Quant à moi, il m'importe peu d'être au pouvoir ou de n'y pas être, du moment que mon parti est assez puissant dans la Chambre pour

¹ Battu aux élections de 1861, M Brown fut ensuite élu à Oxford-Sud et prit son siège au milieu de la session de 1862. Il fut réélu dans le même comté en 1863,

forcer, comme il le fait actuellement, les ministres à adopter sa politique et à déclarer publiquement que leurs opinions politiques d'autrefois étaient erronées.

M. BROWN.—Vous faites erreur.

M. CARTIER.—NOUS nous soucions peu que ces rétractations ou ces aveux soient bien clairement formulés, pourvu qu'ils se manifestent dans les faits. M. Brown n'appuie-t-il pas le gouvernement dont les membres avouent qu'il faut laisser là la question de la représentation basée sur la population ? Je n'ai pas de doute qu'aux prochaines élections le député d'Oxford-Sud voudra agiter de nouveau le Haut-Canada avec ce mot de représentation, mais le pays saura, cette fois, que ce n'est qu'un leurre. Le député d'Oxford-Sud en est donc réduit à donner son appui au gouvernement sans pouvoir pour le moment reparler des principes qu'il professait si hautement autrefois. Ce silence forcé est vraiment humiliant pour un homme de la trempe de l'honorable M. Brown.

En posant certaines questions concernant le traité de réciprocité, je n'avais en vue que d'obtenir des renseignements nécessaires. En tous cas, je ne crois pas avoir manqué aux lois de la bienséance et du décorum. Cela n'empêche pas le *Globe* d'affirmer que le "grossier Cartier" s'est servi d'un langage impoli. Je suis sûr que mon honorable ami, le député d'Oxford-Sud, n'est pas l'auteur de cette observation, mais s'il l'est, je me sens disposé à lui pardonner, puisqu'il a la bouche close en ce moment sur la représentation basée sur la population, et je laisse à son journal la tâche d'insulter "ce damné petit Canadien-Français qui a nom Car tier." L'attitude actuelle de l'honorable député d'Oxford-Sud m'est personnellement agréable, et le public la regardera comme une preuve positive que la représentation basée sur la population est reléguée au rang des choses qui ne sont plus.

Je ne puis me dispenser de dire un mot de l'honorable ministre des postes, qui est un avocat habile et un politique peu ordinaire. Ses opinions toutefois manquent de consistance et flottent peut-être çà et là. A la dernière session, par exemple, lorsque l'honorable député d'Oxford-Sud fit sa malencontreuse motion au sujet des édifices publics d'Ottawa, le ministre des postes qui avait trouvé une différence considérable entre la politique gouvernementale, telle qu'il l'entendait, et celle que le procureur général avait énoncée, résolut d'en prendre acte. Le jour suivant, le député d'Ontario-Sud (M. Mowat) annonçait à la Chambre qu'il

était déterminé à se séparer du gouvernement, à moins que celui-ci ne démontrât d'une manière satisfaisante que les édifices seraient achevés à une certaine date. Quelle assurance a-t-il obtenue? ne savait-il pas déjà tout ce qu'il pouvait savoir? Le bureau des travaux publics lui était ouvert, et il y pouvait avoir tous les renseignements possibles. En réalité, il n'y avait rien à lui dire qu'il ne sût déjà parfaitement.

L'honorable M. Mowat garde aussi le silence au sujet de la représentation basée sur la population. De même qu'un grand nombre de ses collègues et de ses partisans, il n'a plus aucune plainte à proférer depuis qu'il jouit du pouvoir. J'espère qu'aux prochaines élections ils seront tous aussi francs que le commissaire des terres et déclareront que le projet de la représentation a été abandonné. J'espère aussi que les honorables ministres ayant rejeté tous ces faux principes qui leur ont servi à faire de la propagande, vont se mettre énergiquement et honnêtement en devoir de s'occuper des intérêts du pays.

Je passe au paragraphe de l'adresse relatif au chemin de fer Intercolonial. Il est conçu en ces termes : " Des empêchements imprévus ont retardé l'étude de la route du chemin de fer projeté entre cette province et les colonies-sœurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Des mesures ont cependant été prises qui, je l'espère, amèneront l'accomplissement de cette opération préliminaire, dont le résultat mettra toutes les parties intéressées en état de se former une idée plus exacte qu'elles ne le peuvent à présent, du coût et de la praticabilité de l'entreprise proposée."

Je suis peiné de dire que ce paragraphe n'est pas moins mensonger que celui où il est question de l'amélioration de la rivière Ottawa. Il est évident que les ministres n'osent pas tout à fait repousser cette mesure. Ils ont été forcés de faire mention du projet du chemin de fer Intercolonial, parce que nous étions menacés de l'abolition du traité de réciprocité. Je me rappelle que, l'année dernière, l'honorable député de Hastings-Nord (M. T.-C. Wallbridge), combattit les idées que j'avais énoncées sur ce sujet ; il prétendit que l'entreprise était locale, n'intéressant que le Bas-Canada, et que ce dernier devait l'exécuter à ses propres frais. J'avoue que l'honorable député fut sincère dans cette discussion, et il se souviendra peut-être que, dans ma réponse, pour établir mon opinion en faveur du chemin de fer Intercolonial j'arguai de l'abolition du traité de réciprocité.

M. T.-C. WALLBRIDGE.—Que l'honorable député me permette de rectifier son assertion ! Je me suis opposé au projet d'une manière absolue et non pas pour cette raison de l'intérêt local.

M. CARTIER.—Je puis me tromper sur ce point ; cependant je me rappelle d'avoir soutenu qu'il ne fallait pas considérer le projet comme exclusivement bas-canadien ; qu'il intéressait surtout le Haut-Canada, qui a une population plus considérable, et qui souffrirait plus de l'absence d'un débouché vers la mer que le Bas-Canada, les besoins de celui-ci étant moindres.

M. T.-C. WALL BRIDGE.—Je ne me suis pas prononcé contre le mérite du projet, mais contre la dépense.

M. CARTIER.—L'honorable monsieur a été sincère en traitant cette question. J'aurais voulu l'amener à notre sentiment. Pour moi je voterai toute subvention propre à faciliter la réalisation du projet. Quand bien même le transit serait maintenu et qu'il n'y aurait aucun changement dans nos relations commerciales avec les Etats, je suis d'avis qu'un grand pays comme le Canada ne doit point rester dans la dépendance de ses voisins pour avoir accès aux bords de la mer.

Le gouvernement est fort blâmable d'avoir si peu précisé ses intentions dans ce paragraphe et d'en être encore aux préliminaires. Il aurait dû présenter une mesure à l'effet de pourvoir aux moyens d'assurer le succès de l'entreprise. Voyez ce dont nous sommes menacés : abrogation du traité de réciprocité et abolition du transit ! Le mécontentement est si vif dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, à cause de la mauvaise foi qui a caractérisé la conduite de notre gouvernement en cette affaire, que les gouvernements et les populations d'es deux provinces en sont maintenant à considérer s'il ne vaut pas mieux que le chemin de fer se construise à travers l'Etat du Maine que dans notre direction.

Quant au procureur général du Bas-Canada, sa situation est assez embarrassante. Ce projet du chemin de fer Intercolonial lui répugnait tellement qu'il s'était démis de son portefeuille, ce qui avait jeté le désarroi parmi ses collègues. Il n'est pas douteux que le gouvernement s'est appliqué à parler aussi vaguement que possible et que le prétendu intérêt qu'il porte à ce chemin de fer n'est qu'une duperie. On sait qu'il ne faudrait pas une longue étendue de rails pour relier la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick au chemin de fer qui longe les bords de la mer dans le

Maine et qui, je crois, se rend à Bangor au nord, ce qui permettrait ensuite d'atteindre Boston. On doit aussi se rappeler que c'est avec bien des difficultés que les provinces maritimes ont consenti à céder le privilège des pêcheries, sans lequel nous n'aurions point conclu le traité de réciprocité. Supposez que l'une ou l'autre des deux provinces maritimes demande une avance d'argent pour les mettre en état de construire leur chemin de fer vers le Maine, ne peuvent-elles pas, par un nouvel arrangement sur le sujet des pêcheries, obtenir l'aide nécessaire ?

Quel résultat fâcheux s'ensuivrait-il, si la duplicité et la mauvaise foi de notre gouvernement amenaient les provinces sœurs à conclure pareil arrangement ? Dans ce cas, nous aurions à construire seuls le chemin de fer Intercolonial et à nos propres dépens, bien qu'elles aient désiré depuis longtemps en venir à une entente à l'amiable. On pourrait nous répondre que nous nous chargerions de grandes dépenses par la construction de ce chemin de fer. D'autre part, il faut remarquer que nous épargnerions la subvention affectée au service des transports océaniques, vu que par ce chemin de fer nous serions constamment en relations avec Halifax d'où il part tous les jours des steamers pour l'Angleterre. Le Nouveau-Brunswick avec sa petite population consomme annuellement 600,000 barils de farine qu'il reçoit aujourd'hui par la voie de Boston. Cela prouve que le trafic local ne manquera pas au chemin. On objecte que des obstacles imprévus s'opposent à cette construction. Quels sont-ils ? Les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse n'ont pas suppléé au manque de renseignements du discours du trône, nous sommes restés dans une obscurité complète sur la nature de ces circonstances imprévues. De fait, nous n'aurions pas entendu parler de ce chemin, si nous n'avions pas été menacés de l'abolition du système de transit. Ce n'est que quand les difficultés commencent à nous presser que les membres du gouvernement agissent. Et comment ? Ils nous disent naïvement qu'une exploration sera organisée pour constater si le chemin est praticable, lorsque nous avons déjà toutes les informations nécessaires. Si le gouvernement comprenait réellement les besoins du pays, il aurait été plus loin ; mais il a apparemment une bonne excuse. Il sait qu'il ne possède pas la confiance de la Chambre, qu'il ne pourrait pas faire passer ses mesures, qu'il ne durera pas longtemps, que le discours du trône n'est qu'une sorte de programme que les ministres invoqueront quand ils

seront tombés, et que les ministres après leur défaite seront vite oubliés.

Lorsque les chefs de l'opposition actuelle étaient au pouvoir—bien que la nécessité du chemin de fer Intercolonial ne fût pas aussi urgente qu'à présent—ils abordèrent la question hardiment et franchement. Se contentèrent-ils de parler de l'exploration et des préliminaires ? Non ! Ils voulurent s'enquérir du mérite du projet, l'examinèrent minutieusement, étudièrent en même temps les moyens de le réaliser, et rien de ce qui était au pouvoir du gouvernement ne fut oublié.

En 1858, après la chute de l'administration Brown-Dorion, nos délégués allèrent en Angleterre pour presser le gouvernement impérial de prendre le projet sous sa protection. Plus tard encore, en 1861, l'un de mes collègues et une autre personne furent chargés d'aller fournir des informations nécessaires au gouvernement de la métropole. Grâce aux efforts de l'administration, nous réussîmes alors à intéresser les autorités impériales au projet, et le duc de Newcastle le prit sous son patronage bien que quelques-uns de ses collègues n'y fussent pas favorables. Cela fut suivi immédiatement de la tentative pour obtenir la garantie impériale à l'égard du prêt. Ainsi le projet se trouvait placé dans les meilleures conditions possibles. La conduite des honorables ministres actuelle, a été inconsiderée, indigne—inconsiderée en ce qui concerne nos relations commerciales avec les Etats-Unis ; indigne aussi à cause de la mauvaise foi dont la Nouvelle-Ecosse—et le Nouveau-Brunswick ont été les victimes, ainsi que le duc de Newcastle.

A ce propos, je me permets de signaler à votre attention un article du *Morning News*, de Saint-Jean, qui dénonce, de la façon la plus énergique, la conduite que le gouvernement a tenue dans ses négociations avec les provinces maritimes. La honte du ministère aujourd'hui rejaillit sur tout le Canada !

Nous ne pouvons plus retarder la construction du chemin de fer Intercolonial ; c'est à la législature de s'en occuper sérieusement, puisque ni la Chambre, ni le pays, n'ont confiance dans le gouvernement. Notre devoir est de construire ce chemin de fer aux frais communs des trois provinces. Si le traité de réciprocité et le système de transit ne sont pas abolis cette année, on peut s'attendre qu'ils le seront aussitôt que les provinces maritimes auront entrepris la construction des chemins de fer littoraux allant

au Maine. A l'égard du traité de réciprocité, je suis content de voir, par les discussions des journaux, que l'honorable M. Brown est converti à ma doctrine. J'espère qu'il traitera avec une égale justesse de vue la question du chemin de fer Intercolonial. J'espère aussi que l'honorable député, considérant combien il nous serait avantageux d'avoir accès aux bords de la mer à travers notre territoire, fera en sorte que ses efforts pour ce chemin soient moins interrompus que ne le sont ceux qu'il fait pour la représentation basée sur la population.

Examinons maintenant le second paragraphe de l'adresse, concernant le territoire qui s'étend au Nord-Ouest de cette province. Je me souviens qu'en 1858 le parti ministériel d'aujourd'hui, et surtout l'honorable M. Brown, trouvèrent à redire aux mesures du gouvernement ; ils ne les jugeaient pas assez vigoureuses. Pourtant que fit à cette époque le gouvernement ? Il adopta une adresse à Sa Majesté, rédigée dans un langage à la fois ferme et respectueux, par laquelle il soumettait la question entière à sa gracieuse appréciation. Son attitude fut attaquée par l'opposition, qui eût voulu qu'il se déclarât maître de la colonie de la Rivière-Rouge. Lorsque la Chambre et le pays se rappellent le bruit qu'a fait durant des années le parti oppositionniste du temps sur la question territoriale, et rapprochent ce souvenir du paragraphe que voilà, de ce paragraphe qui traite de la fixation des limites, le changement doit causer à la fois de l'étonnement et du dégoût. On parle de déterminer les limites géographiques ! Pourquoi le gouvernement s'attarde-t-il dans les préliminaires et semble-t-il incapable d'en sortir ?

M. CARTIER lit l'adresse présentée à Sa Majesté en 1858 et en fait contraster la force, l'énergie et la clarté, avec la timidité et l'indécision des paroles du gouvernement de 1864.

L'objection de nos adversaires de 1858, était que les mesures proposées n'étaient pas propres à nous assurer définitivement nos droits territoriaux. L'adresse passa après de grands débats et l'on en fit presser l'exécution auprès du gouvernement impérial par des délégués. Que devons-nous attendre des ministres de maintenant ? Si la Chambre adopte l'adresse qui renferme ce paragraphe si vague que que je viens de lire, le gouvernement n'aura pas été, par rapport à la loi " fixation de nos limites," au delà d'une allusion qui ne signifie rien. Les honorables députés de la droite doivent être convaincus pourtant, qu'ils seront respon-

sables envers la Chambre et le pays, non-seulement des vaines promesses de l'adresse, mais aussi du silence qu'elle garde sur les grandes questions. N'est-il pas absurde, n'est-il pas ridicule à l'extrême de faire dire à Son Excellence qu'Elle a cru opportune d'entamer une correspondance avec le gouvernement impérial, quand on a déjà conféré avec le gouvernement de la manière la plus solennelle et la plus directe possible, par l'entremise de délégués. Oui, le pays sait que presque toutes les principales questions du jour, ont déjà été pleinement étudiées par une précédente administration. Le paragraphe en question n'est mis là que dans le seul but de grossir l'adresse.

J'aborde le suivant, qui est le point le plus chatouilleux et le plus délicat de tous. Ce paragraphe même promet le prompt achèvement des édifices publics d'Ottawa, et la translation à une date prochaine du siège du gouvernement.

Je dois ici faire observer que j'ai appuyé la décision de la Reine, en faveur d'Ottawa comme capitale, parce que si une ville bas-canadienne eût été choisie, cela aurait fait crier dans le Haut-Canada, et que, d'autre part, le choix d'une ville haut-canadienne aurait causé un vif mécontentement dans le Bas-Canada. Par le choix d'Ottawa, les deux partis, pour ainsi parler, se rencontreront sur un terrain neutre. Il y a une considération qui a motivé mon vote : Quand la législature siégera à Ottawa, j'espère que nous nous occuperons de mettre en exploitation, de coloniser l'immense région forestière qui l'entourne. En même temps nous comprendrons mieux l'importance de la navigation de l'Ottawa, et la nécessité de l'améliorer.

J'avoue que j'éprouve du plaisir en voyant le procureur général du Bas-Canada si désireux de rendre justice à Ottawa, après m'avoir reproché d'avoir trahi la cause de notre section. L'honorable ministre n'est pas le seul qui se voit si opportunément converti ; les autres membres du gouvernement veulent comme lui tenir les députés du district d'Ottawa sous l'empire d'une agréable illusion et les convaincre qu'ils sont leurs meilleurs amis. Le ministre des finances lui-même a trouvé moyen de leur donner un avertissement extrêmement amical en effet ; et, à ce sujet, j'aimerais à lui demander, en passant, ce que sont devenues ces grandes mesures financières qui devaient, à en croire les partisans du ministère, nous conduire à une sorte de paradis terrestre ? Où sont-elles donc ces grandes mesures annoncées par le *Herald* de

Montréal et par ce petit organe de Québec, le *Mercury*? Les journaux nous ont presque toujours dit qu'il y avait un excédent des revenus sur les dépenses ; mais le ministre des finances sait bien, lui, que c'est faux, et depuis peu il leur impose prudemment silence là-dessus. Je disais donc que l'honorable M. Holton a profité de la présence de la députation, des représentants du district d'Ottawa, pour leur dire ce qui adviendrait si le ministère n'était pas soutenu. Le pays désapprouve sans doute une pareille conduite qui ne peut que rabaisser notre mode de gouvernement.

Il est à croire que les honorables ministres trouveraient agréable d'être félicités de leur sympathie soudaine envers Ottawa. A la dernière session, je me rappelle qu'après avoir parcouru l'adresse et n'y ayant pas trouvé un mot pour Ottawa, je dis du gouvernement qu'il en viendrait forcément à accepter la ligne de conduite du ministère Cartier-Macdonald. C'est nous, membres actuels de la gauche, qui avons assuré le succès d'Ottawa, devant l'opposition déterminée des honorables députés qui siègent maintenant à la droite.

Il est bon ici d'examiner un peu, en ce qui touche le choix d'Ottawa comme capitale, les antécédents de ces honorables députés, ceux surtout de l'honorable procureur général du Bas-Canada, celui qui a fait la plus forte opposition en 1858 et en 1859. Je n'ai pas besoin de rapporter ce qui s'est passé en 1858. Le pays sait que le gouvernement Macdonald-Cartier a succombé alors sur la question du siège du gouvernement. Il était bien nécessaire que la Chambre ratifiât la décision de Sa Majesté. La question lui fut conséquemment soumise à la session de 1859, et quel fut l'adversaire le plus résolu et le plus ardent des partisans d'Ottawa, si ce n'est le procureur général actuel du Bas-Canada ? Il proposa résolution sur résolution, afin de faire repousser le choix de Sa Majesté.

Il serait oiseux de lire ces propositions ; je les recommande seulement à l'attention particulière des députés du district d'Ottawa. A cette époque j'ai été accusé par l'honorable M. Dorion de sacrifier les intérêts de Montréal, parce que j'appuyais la décision de la Reine. En dépit cependant des efforts de l'honorable monsieur et de ce que le peuple appelle " la clique rouge " de Montréal, les électeurs m'ont donné raison. J'ai mentionné ces faits pour désabuser la population d'Ottawa et lui désigner ses véritables amis. Si nous ne sommes pas à Ottawa en ce moment, à qui la faute ?

Ne le devons-nous pas à la fameuse commission qui a fait retarder d'une année le progrès de la construction des édifices publics, et qui, de plus, a entraîné le pays dans une dépense de \$160,000 ? Et aujourd'hui, ce gouvernement veut qu'on le félicite d'avoir adopté une ligne de conduite qu'on le force de suivre. Non, il ne mérite pas de félicitations. L'année dernière, il ne parlait pas du tout d'Ottawa, dans son adresse, et dernièrement encore, ses amis intriguaient pour faire choisir Montréal à l'exclusion de cette même ville. Une résolution a été présentée dans ce but au Conseil législatif, et l'on a cherché à circonvenir le maire de Montréal ; mais le bon sens de ce dernier l'a garanti des artifices. Si cependant la Chambre se fût prêtée à un délai, si seulement le comité, comme le voulait le député d'Oxford-Sud, eût été nommé, où en seraient les droits d'Ottawa aujourd'hui ? Il est question du siège du gouvernement dans le discours du trône, tout simplement parce que l'état du cabinet est devenu précaire. Au mois de janvier dernier, je crois, les ministres se sont faits donner un dîner à Ottawa. La chose avait paru d'abord presque impossible ; mais après beaucoup d'efforts, leurs adhérents vinrent à bout d'organiser le banquet, et plusieurs députés de la droite s'empresèrent d'y assister. Au milieu d'eux figuraient les honorables procureurs généraux du Haut et du Bas-Canada ; tous les deux prononcèrent de grands discours, que j'ai lus pendant mon voyage aux États-Unis. J'ai remarqué que l'honorable procureur général du Haut-Canada y avait dit le plus de mal possible du précédent gouvernement.

L'honorable M. J.-S. Macdonald, premier ministre, dort. Je le regrette ; j'aurais voulu lui dire que j'ai trouvé sa critique bien sévère à l'égard de notre politique concernant le Grand-Tronc. Il a prétendu que la compagnie devait beaucoup au présent gouvernement, qui a mis fin à l'arbitrage établi pour fixer les prix du service des malles, l'un des arbitres, celui de la compagnie, évaluant ce service à \$310 par mille, et l'autre, celui du gouvernement, à \$200 seulement. Eh bien, quels sont les faits ? L'arbitre nommé par le gouvernement, l'honorable M. Moffat, homme intelligent et intègre, a protesté immédiatement contre ces assertions, comme l'aurait fait tout autre homme d'honneur dans les mêmes circonstances. Dans une lettre au *Herald* de Montréal, qui avait donné le discours du procureur général, l'honorable M. Moffat a affirmé que le compte-rendu du journal

était inexact et la mémoire du premier ministre, infidèle. Dans cette lettre, M. Moffat cite, en regard d'un passage du discours entaché d'inexactitudes, un extrait de sa lettre officielle au secrétaire provincial d'alors, M. Dorion, où il disait être d'avis que le service valait \$145 par mille. Il ne restait, après cela, au journal qu'à reconnaître tout de suite et à corriger son erreur ou celle du procureur général. Je n'accuse pas l'honorable ministre de fausseté ; l'erreur, qui est grave, peut avoir été commise, dans un excès de zèle, par son organe, le *Herald*.

M. HOLTON.—Le *Herald* n'a pas fait de compte-rendu du dîner.

M. CARTIER.—Dans ce cas, le compte-rendu aura été emprunté à un autre organe tout aussi véridique, qu'il possède à Ottawa.

Quant au troisième arbitre, le juge Draper, je n'en puis parler d'une manière aussi positive ; mais je crois que son opinion était de ne donner que \$250 par mille, et non pas \$300, comme l'a avancé le premier ministre.

Je poursuis mon discours. Le procureur général du Bas-Canada a dit, paraît-il, en parlant du choix d'Ottawa pour capitale, qu'il s'y était opposé jusqu'au jour où ce choix avait été approuvé par la Chambre ; et qu'aussitôt après cette approbation, il avait cessé son opposition. Ce sont là du moins les paroles qu'on lui prête. Pour que l'honorable ministre tienne un pareil langage, il faut qu'il ait complètement oublié ses votes de 1858 et de 1859 ; eh bien, dans ce cas encore, comme dans le précédent, l'organe a fait erreur.

En 1859, je le répète, l'honorable député a été un adversaire ardent d'Ottawa. En consultant les journaux de la Chambre, de 1860, on verrait la proposition faite par M. Piché de suspendre la construction des édifices à Ottawa jusqu'à ce que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer sur la fédération des provinces. La motion fut rejetée par 58 voix contre 24, et le nom de l'honorable procureur général du Bas-Canada figure parmi ces derniers. Si cette motion avait été adoptée, c'en était fait de la décision de la Reine en faveur d'Ottawa. L'honorable M. Dorion n'a-t-il pas montré là toute son hostilité à Ottawa ? Il agissait de la sorte pour flatter les préjugés, en prévision des élections de Montréal. En 1861 encore, pendant la session qui a précédé les élections générales, l'honorable M. Dorion n'a jamais manqué les occasions de faire paraître l'antipathie qu'il nourrissait contre Ottawa. M. Thibaudeau, alors député de Portneuf, proposa une motion,

appuyé par M. Piché, à l'effet de condamner les dépenses excessives encourues pour les édifices publics d'Ottawa. Cette motion avait pareillement pour but de faire suspendre les travaux. Et cette fois encore nous trouvons le nom de M. Dorion parmi ceux qui l'appuyèrent. Que les députés d'Ottawa examinent le vote qu'il y eut alors et ils verront où sont leurs véritables amis.

Il est un autre point ayant rapport à cette question du siège du gouvernement, sur lequel je vais m'arrêter quelque peu. En 1860, Son Altesse Royale le Prince de Galles vint dans ce pays pour poser la première pierre au palais des Chambres à Ottawa et pour inaugurer le pont Victoria. Les membres des deux Chambres furent invités à se réunir en premier lieu à Québec, pour la réception du Prince ; en second lieu à Montréal, afin d'assister à l'inauguration du pont Victoria, et en troisième et dernier lieu à Ottawa, pour prendre part à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire au palais des Chambres. Tous ceux qui avaient appuyé le choix de la Reine devaient, naturellement, avoir à cœur d'en témoigner leur approbation par leur présence à Ottawa. C'est pourquoi je voudrais bien savoir si l'honorable procureur général du Bas-Canada était à la cérémonie qui eut lieu à Ottawa ? Je le lui demande à lui-même : l'honorable ministre voudrait-il répondre ?

M. DORION refuse de répondre.

M. CARTIER.—L'honorable député peut bien s'être con fondu dans la foule ; mais, pour moi, je ne l'ai pas vu. En aurait-il donc usé en cette circonstance, comme le firent beaucoup d'autres députés rouges qui se préparaient à des élections générales, pour l'année suivante ?

Qu'a fait la fameuse commission d'Ottawa, en récompense de l'énorme dépense qu'elle a occasionnée ? A-t-elle pu établir par des preuves raisonnables la vérité des accusations formulées contre moi, ou contre quelqu'un de mes ci-devant collègues ? Non. Bien au contraire, tout son échafaudage d'accusations a croulé ; et il ne pouvait en être autrement ; car ces hommes honorables, mes anciens collègues, se sont toujours distingués par leur probité, leur intégrité politique.

Le paragraphe suivant de l'adresse a trait à la recherche et à la découverte de l'or et d'autres minerais précieux dans notre territoire. Personne ici, je suppose, ne s'opposera à ce que l'on réglemente cette matière. Cependant, le même paragraphe parle de moyens plus systématiques, plus efficaces, de favoriser l'explo-

tation des métaux précieux. Je suis curieux de savoir ce qui a déjà été fait dans ce sens. Le prochain rapport du commissaire des terres me renseignera sans doute là-dessus. Mais il est à espérer que le commissaire n'ira pas publier que nos minerais précieux sont épuisés, après avoir déjà imprimé que nous n'avions plus de bonnes terres !

Me voici au paragraphe relatif aux enquêtes à faire en cas de naufrages survenus dans nos eaux. J'ai appris que le trop célèbre Bristow avait été chargé de s'enquérir des causes du désastre, arrivé au *Bohemian*. Si j'avais à émettre un avis là-dessus, ce serait de renvoyer M. Bristow à Montréal, afin qu'il se borne à écrire des articles de gazette.

Dans le paragraphe suivant, le gouvernement se félicite du nouveau marché qu'il a passé pour le service des malles. Les honorables ministres ont-ils bien raison d'être si glorieux ? Le spectacle est risible, assurément, de les voir mendier à ce propos, les applaudissements du pays. Déjà, l'année dernière, le directeur général des postes avait presque conclu une convention favorable, en suivant ma propre ligne de conduite.

M. HOLTON.— Y a-t-il quelque document officiel sur cette matière ? j'ai fait des recherches et je n'ai rien trouvé.

M. CARTIER.— Tous les faits ont été communiqués à la Chambre, l'année dernière.

M. FOLEY.— J'ai de temps en temps rendu compte à la Chambre, dans la dernière session, de ce qui se faisait, et je présume que c'est sur ces données que l'honorable M. Cartier base son assertion.

M. CARTIER.— Le paragraphe qui vient ensuite contient des promesses très générales au sujet de la législation électorale, des lois sur la faillite et l'insolvabilité, l'administration de la justice, les brevets d'invention, etc., etc. Je suppose que nous allons voir aussi surgir ces fameuses innovations si hautement pronées par le parti Papineau et les amis de l'honorable procureur général du Bas-Canada, je veux dire les parlements annuels, le suffrage universel, et les juges de paix, shérifs et coroners électifs. Si toutes ces innovations sont proposées à la Chambre, je promets de les accueillir avec quelque attention.

Je vois ensuite que le gouvernement s'attribue beaucoup de mérite à propos des comptes publics et des budgets ; encore une fois, où peut être ce mérite ? Je cherche et ne trouve rien, vu que

les estimations ont été présentées vers la fin d'août ou le commencement de septembre. Le gouvernement aurait mieux fait de retrancher le paragraphe.

Dans celui qui vient après, l'on regrette profondément que notre situation financière ne soit pas plus satisfaisante. Et cependant l'on ne nous laisse pas encore même entrevoir les grands remèdes financiers que l'on nous a promis à la dernière session.

Enfin le dernier paragraphe formule des sentiments pieux et des espérances, et j'en laisse tout le mérite à l'honorable ministre des finances, qui a des habitudes de dévotion.

Mais l'adresse reste muette sur l'immigration. Il n'en est pas de même du gouvernement voisin qui, malgré la guerre civile, ne néglige rien pour attirer le surplus de populations du vieux monde ou pour exécuter ses travaux publics. Les États-Unis ont une population très considérable, alors que la nôtre est insignifiante, quoique nous ne manquions pas de terres inoccupées infiniment propres à la culture. Comment le gouvernement espère-t-il amener la prospérité en ce pays, s'il néglige l'immigration ?

Il y a trois éléments essentiels à la grandeur d'une nation, l'élément de la population, l'élément territorial et l'élément maritime. Nous avons l'élément territorial ; il y a place chez nous pour une population de trente ou quarante millions d'âmes et nous avons besoin de peupler notre domaine. Le gouvernement Cartier-Macdonald a fait tout ce qui était en son pouvoir, par la nomination d'agents ou autrement, pour encourager l'immigration colonisatrice. Les gouvernants du jour se contentent de détruire l'œuvre de leurs prédécesseurs.

Il me reste à protester énergiquement contre la destitution de MM. Delisle, Bréhaut, Schiller et McGinn, destitution qui a causé une sensation profonde dans la société. C'est là le résultat auquel a abouti la commission Lafrenaye-Doherty ! Ses conclusions ont été très extraordinaires, très injustes, et je dois condamner le gouvernement qui les a admises. Il ne serait pas difficile à M. Delisle d'exposer les erreurs grossières et les injustices dont les commissaires sont coupables. Avant même que les conclusions de la commission fussent bien connues, il fut informé par lettre qu'il aurait à quitter la place. M. Delisle est un ancien serviteur public, comptant trente-six années de service ; il ne craint pas qu'on puisse atteindre son honneur, son caractère privé et public est

intact et l'origine de la commission est trop bien connue ! Nos adversaires ont semé leur carrière politique d'actes de persécution, d'actes de vengeance, contre les officiers publics qui ne pensent pas comme eux, mais le peuple est plus juste, plus humain qu'ils ne le sont ; vienne l'occasion, et nous le verrons protester contre l'indignité de leur conduite !

DISCOURS

AUX

ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST

PRONONCÉ LE 12 AVRIL 1864

A MONTRÉAL

Le ministère Macdonald-Dorion, ne trouvant pas en Chambre une majorité suffisante pour gouverner, renonça au pouvoir au mois de février 1864, après avoir vainement essayé de se reconstituer en faisant des avances à sir Etienne-Pascal Taché et à M. Cartier. M. Ferguson-Blair fut chargé de former une nouvelle administration, mais échoua. Lord Monk voulut alors confier cette tâche à M. Cartier qui déclina son offre et indiqua sir Etienne-Pascal Taché, comme l'homme le plus acceptable dans les circonstances. Celui-ci ne consentit à rentrer dans l'arène politique qu'avec la plus grande répugnance, à cause de son âge avancé. Le 30 mars, son cabinet se trouvait constitué comme suit : Bas-Canada : Sir Etienne-Pascal Taché, premier ministre et receveur général, George-E. Cartier, procureur général, Alexander T.-Galt, ministre des finances, J.-C. Chapais, commissaire des travaux publics, Thomas-D. McGee, ministre de l'agriculture, Hector-L. Langevin, solliciteur général ; Haut-Canada : John-A. Macdonald, procureur général, Alex. Campbell, commissaire des terres, M.-H. Foley, directeur général des postes, Isaac Buchanan, président du conseil exécutif, John Simpson, secrétaire provincial, James Cockburn, solliciteur général. Le ministère s'engageait à restaurer les finances, à abolir les péages sur les canaux, à mettre la milice sur un meilleur pied, à faire tous ses efforts pour renouveler le traité de réciprocité avec les États-Unis et à établir une union commerciale plus intime entre le Canada et les provinces maritimes. Il devait, en outre, poursuivre les négociations pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et hâter l'achèvement des édifices parlementaires. M. Cartier se présenta de nouveau à Montréal-Est et fut réélu par acclamation.

Messieurs les électeurs,

Je dois vous remercier et du plus profond de mon cœur, de m'avoir réélu votre représentant. Une fois de plus j'ai été choisi pour occuper la charge de conseiller de la couronne et vous avez eu assez de confiance en moi pour ratifier ce choix.

L'ambition, je vous prie de le croire, n'a point de part dans mes actes comme homme public, ou plutôt ma seule ambition, soit comme simple député ou comme ministre, a toujours été de travailler au bonheur du pays. Lorsque je posais ma candidature, l'an dernier, j'étais de l'opposition et je me suis rendu en Chambre résolu d'approuver toute sage proposition de mes adversaires et de blâmer tout ce qu'ils méditeraient de préjudiciable à la province. J'ai accompli cette tâche sans avoir d'autre pensée que de rester fidèle au mandat sacré que vous m'avez confié.

La lutte que nous avons dû engager avec le gouvernement Macdonald-Dorion, s'est terminée par la dernière crise ministérielle dont tous les incidents ont été le sujet des plus vifs débats à la législature et dans la presse. Prié par Son Excellence, lord Monck, de former une nouvelle administration, je lui ai demandé de m'accorder le temps de consulter mes partisans : je voulais faire des démarches auprès de mon ancien chef, sir Étienne-Pascal Taché, pour l'engager à prendre la direction des affaires publiques, malgré sa répugnance bien connue à rentrer dans la vie politique active. Je savais quels préjugés existent contre moi dans le Haut-Canada, suites des luttes ardentes de ces dernières années. Je savais aussi que sir Étienne-Pascal Taché aurait moins à souffrir de pareils préjugés et nous avons pu triompher de sa résistance en faisant appel à son patriotisme.

Je tiens à dire hautement qu'aucun sentiment de faction n'a inspiré notre conduite dans l'opposition. Nous n'avons pas même fait une seule motion de non-confiance, malgré notre certitude, que c'était l'opposition et non le cabinet qui véritablement représentait l'opinion de la majorité des habitants de la province. L'adresse en réponse au discours du trône fut discutée loyalement par nous. Le gouvernement tombé n'avait présenté qu'un projet de loi ayant pour but d'augmenter le salaire des shérifs. Et ce projet méritait si peu l'appui des deux sections de la province que l'on

vit, dès la première délibération, que si l'on en exigeait l'adoption, il amènerait la chute du ministère.

Le gouvernement est tombé par son manque de cohésion et par le vice même de sa formation. Après huit mois de promesses et de vantardises il n'a pu rien proposer, sa chute est son œuvre propre, elle nous a valu l'avènement au pouvoir du grand parti libéral-conservateur.

A défaut de mesures législatives l'administration libérale avait nommé des commissions. Ces commissions étaient composées d'hommes de parti,—triés avec soin,—chargées de se livrer à une série d'enquêtes sur les actes du précédent ministère ; leurs séances furent secrètes et l'on n'y entendit aucun témoin en faveur de ceux qu'on avait incriminés. Et cependant après avoir siégé deux ans, après avoir fouillé les dossiers, avoir scruté bien à fond les affaires de la province, avoir cherché surtout matière à une mise en accusation du ministère Cartier-Macdonald, je puis dire avec orgueil que les rapports de ces commissions fournissent la meilleure preuve de l'entière honnêteté du cabinet dont j'étais le chef.

Je suis réellement obligé au ministère Macdonald-Dorion, de m'avoir procuré l'occasion de répondre aussi victorieusement à toutes les accusations portées contre nous.

On a beaucoup parlé des comptes de M. Foote, propriétaire du *Morning Chronicle*, qui avaient été payés par le gouvernement Cartier-Macdonald. Or une commission a déclaré dans son rapport que ces comptes étaient exacts sauf un article de \$200. Il n'y avait eu de surcharge que pour ce montant. Pas un seul mot ne fut dit contre la probité des ministres, on n'a trouvé à blâmer qu'un certain manque de soin dans la vérification des comptes.

Le ministère Cartier-Macdonald avait été battu sur le bill de milice. L'opposition d'alors prétendait que la réalisation de ce projet serait trop coûteuse eu égard aux ressources du pays. Ceux qui parlaient de la sorte auraient dû eux-mêmes ne pas dépasser depuis le chiffre de la dépense prévue alors. Mais il n'en a pas été ainsi. D'après notre bill, la dépense annuelle ne devait pas excéder \$500,000 ; avec cette somme nous aurions mis sur pied 10,000 volontaires dans les principales villes et 30 à 40,000 dans les districts ruraux. La dépense n'aurait pas monté à plus de \$400,000 très probablement, et nous aurions eu en peu de temps 50,000 hommes bien exercés, bien habillés, bien armés. Qu'a fait, pour sa part, le ministère Macdonald-Dorion ? Tout en adoptant

quelques dispositions de notre bill, il a substitué à ce projet une mesure prescrivant six jours d'exercice par 100,000 hommes à 50 sous par jour et conservé toute l'ancienne partie de l'organisation avec le crédit courant de \$400,000. La dépense s'est élevée bien au-dessus des chiffres antérieurs. Cependant l'opposition n'a pas combattu sur ce point la politique de M. Sandfield Macdonald. Elle voulait prouver ainsi combien elle appréciait l'union avec la Grande-Bretagne, elle voulait prouver qu'elle était prête à faire de grands sacrifices pour maintenir cette union. M. Sandfield Macdonald, malgré la dépense de plus de \$450,000, n'a réussi qu'à décourager les volontaires. Il y a deux ans, l'on comptait à Montréal 4,000 volontaires habillés et exercés, maintenant l'on en trouve à peine deux mille. L'argent a été employé à payer les majors de brigades et leurs frais de voyage, et les miliciens n'ont reçu qu'une somme insignifiante.

Messieurs, le programme du nouveau gouvernement demande quelques explications. Je dois vous en fournir, notamment au sujet du traité de réciprocité. Il est de la plus haute importance pour nous que ce traité soit maintenu, ainsi que le privilège d'importer par la voie des Etats-Unis sans avoir à payer de droits. Nous dépendons de l'une de ces conventions pour nos communications avec la mer durant l'hiver—et toutes deux ne peuvent que contribuer à la prospérité du pays. Mais il y a des hommes à Washington qui désirent les abroger; s'ils réussissent ce sera un malheur pour le Canada, car nous ne pouvons pas avec une population de trois millions interrompre nos relations commerciales avec l'Europe pendant six mois de l'année. Nous avons continuellement besoin de marchandises de toutes sortes et pour les importer nous sommes à la merci des Etats-Unis. Nos voisins ont en général une idée fautive de nos lois douanières. Beaucoup se disent que les produits manufacturés chez eux devraient être reçus en franchise chez nous de même que les marchandises anglaises. Ils sont dans l'erreur. Toutes les marchandises importées en ce pays, à peu d'exceptions près, sont imposées et il n'existe pas de droits différentiels. Les Etats-Unis sont placés absolument sur le même pied que les fabricants anglais, et ils n'ont aucune raison de nous accuser de partialité. La discussion sur ce point éclairerait nos voisins et le gouvernement canadien pourrait ensuite tenter avec plus d'avantage d'obtenir la continuation du traité de réciprocité et du privilège de transit.

Il serait désirable aussi de conclure une convention de réciprocité commerciale avec les provinces du golfe, qui renferment une population de sept cent mille âmes, qui produisent en abondance des objets de première nécessité et qui, de leur côté, ont besoin de telles et telles marchandises canadiennes.

Si toutefois le traité de réciprocité avec les États-Unis était aboli il importerait au plus haut point de construire le chemin de fer Intercolonial. Cela n'a pas toujours été parfaitement compris par les Haut-Canadiens qui n'y voyaient de profit que pour le Bas-Canada. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les Haut-Canadiens savent que se sont eux qui souffriraient le plus si la province était séparée de l'océan. Le ministère fera tout en son pouvoir pour assurer notre communication avec la mer durant l'hiver.

Il n'est guère besoin de parler au long de la translation du siège du gouvernement à Ottawa puisque cette mesure a été appuyée par nos adversaires et notamment par M. Dorion quand il voulait se rendre populaires les députés de cette ville.

Les anciens ministres avaient beaucoup parlé d'économie et de la nécessité d'équilibrer la dépense et le revenu. Néanmoins il est évident d'après les comptes publics que les dépenses de M. Holton ont surpassé de \$500,000 à \$600,000 celles de M. Galt. Les ministres libéraux ont destitué de vieux serviteurs publics et les ont immédiatement remplacés par des favoris. Ils ont en même temps créé de nouveaux emplois aux postes, aux douanes et au secrétariat provincial. La célèbre commission Brown, Sheppard et Bristow, avait été chargée de suggérer les changements qu'il pouvait être bon d'opérer dans le personnel des départements, mais elle n'a pas même étudié leur organisation. Le gouvernement Cartier-Macdonald s'était particulièrement occupé de cette organisation des services publics, et ses successeurs ne l'ont point modifié, après lui. Le département des terres de la couronne avait été confié à M. William Macdougall, l'homme le plus capable de son parti, et il n'y a rien changé. On peut dire la même chose des autres départements.

La manière dont les ministres libéraux ont traité la question de l'audition des comptes publics démontre qu'ils ne connaissent pas même les éléments des finances. C'est à M. Cayley, du reste, que l'on doit l'établissement de l'audition des comptes publics. À l'égard de l'instruction publique, les choses en sont au point où les avaient laissées le cabinet Cartier-Macdonald. Sous ce dernier

ministère, le nombre des écoles communes avait été porté de 1,690 à plus de 3,000 dans le Bas-Canada.

Il a été nommé en 1857 une commission pour codifier les lois civiles de notre province ; j'espère que l'an prochain l'œuvre de nos codificateurs pourra être présentée à la législature. Le grand financier du dernier ministère ne peut vraiment pas être comparé à M. Galt. C'est M. Galt, en effet, qui a maintenu notre crédit en Angleterre, qui a consolidé la dette provinciale et qui nous a procuré tous les capitaux nécessaires pour l'exécution des immenses travaux d'utilité générale demandés par l'augmentation de la population et du commerce. C'est encore lui qui a créé le fonds d'amortissement, avec lequel on éteindra la dette publique. Et, malgré tout ce que l'on en a dit de cette dette, je ne crois pas qu'il y ait de pays au monde qui soit moins taxé que le Canada.

Après s'être approprié pourtant une partie des projets de M. Galt, M. Holton a abouti à un déficit de \$5,000,000 sur la dépense totale, au lieu que celui de M. Galt aurait été de moins de \$2,500,000 y compris la somme nécessaire pour le paiement des indemnités seigneuriales, des frais de construction, des édifices publics à Ottawa. M. Holton n'a donc pu réussir à équilibrer les dépenses avec le revenu et il a dû avouer que les finances offraient un déficit d'un million de piastres sur la dépense ordinaire.

Un autre service éminent a été rendu au pays, non plus par M. Holton, mais cette fois par M. Macdougall, lui-même, le jour où ce dernier a annoncé qu'il n'y avait plus de bonnes terres colonisables dans le pays. Le nouveau ministère tâchera de corriger ces erreurs et d'en prévenir les mauvais résultats. Il saura examiner aussi avec soin les effets de l'imposition de péages sur les canaux et aviser aux moyens d'attirer le commerce de l'Ouest qui devra prendre naturellement la direction de Montréal, surtout lorsqu'il sera accompli la canalisation de l'Ottawa sera accomplie.

DISCOURS

A L'OCCASION DE

LA CHUTE DU MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD

PRONONCÉ LE 14 JUIN 1864

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le cabinet Taché-Macdonald n'eut qu'une existence éphémère, ce qui ne l'empêcha pas de faire adopter plusieurs mesures importantes. Avant tout, il fallait régler la question financière, mettre fin aux déficits, augmenter le revenu par des impôts indirects, en guise de l'impôt direct que semblait préconiser M. Holton. M. Galt proposa d'atteindre ce but par l'augmentation des droits sur les spiritueux, les tabacs et le droit de timbre sur les effets de commerce. La taxe ne portait pas sur le tabac indigène, ce qui devait avoir pour effet d'en encourager la culture. Ce nouveau système d'impôts fut bien accueilli par la députation, puis la législature vota des allocations considérables : \$185,000 pour les chemins de colonisation, \$34,000 pour les chemins de Toronto, \$150,000 aux canaux et améliorations sur les rivières, \$400,000 aux édifices d'Ottawa. Le terme de l'année fiscale fut changé du 31 décembre au 30 juin. Un projet de loi de M. Cartier permit la révision par trois juges des décisions rendues en première instance par un seul juge. La loi des jurés subit aussi des amendements. Le bill de M. Abbott sur la banqueroute, qu'il avait soumis avant la chute du cabinet Macdonald-Dorion, fut adopté par les deux Chambres, de même que le projet de loi de M. Mowat pour régler le subside postal accordé aux steamers océaniques et confirmer le contrat conclu avec sir Hugh Allan en 1863. Sur la proposition de sir Etienne-Pascal Taché, l'on fixa la solde des volontaires à cinquante cents par jour pour seize jours d'exercice. Les ministres abolirent de nouveau les péages sur les canaux que les libéraux avaient rétablis en 1863, ce qui leur valut un vote de non-confiance dont ils ne sortirent victorieux que par deux voix de majorité. Un second vote de non-confiance, proposé par M. Dorion, blâmait le gouvernement d'avoir négligé de régler un prêt de \$100,000 que M. Galt avait consenti à la ville de Montréal en 1859. M. Galt et M. Cartier prononcèrent de vigoureux discours pour établir que la province n'avait rien perdu par ce prêt, et qu'il était injuste de s'attaquer à une affaire conclue

par une administration tombée du pouvoir deux ans avant Malgré leur défense, le gouvernement fut battu par deux voix, par suite de la défection inattendue de MM. Dunkin et Rankin. Ce vote allait entraîner la chute ou plutôt la transformation du ministère. Voici comment les voix se partagèrent :—Pour, MM. Ault, Bell (Lanark), Biggar, Bourassa, Bowman, Brown, Burwell, Caron, Chambers, Coupal, Cowan, Dickson, A.-A. Dorion, J.-B.-E. Dorion, Alexandre Dufresne, Dunkin, Dunsford, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Howland, John Macdonald, John-S. Macdonald, Macfarlane, A. Mackenzie. H.-F. Mackenzie, McConkey, Macdougall, McKellar, Mowat, Munro, Notman, O'Halloran, Pâquet, Parker, J.-X. Perrault, Pouliot, Rankin, Rémillard, Walker, Ross, Rymal, Scatcherd, Scoble, A.-M. Smith, John-S. Smith, Somerville, Stirton, Thibaudeau, Thompson, J.-C. Wallbridge, Wells, White, Amos Wright.—60. Contre, MM. Albyn, Archambault, Beaubien, R. Bell, Bellerose, Blanchet, Brown, Brousseau, Buchanan, Cameron, Carling, Cartier, Cartwright, Chapais, Cockburn, Conger, Cornellier, Daoust, de Boucherville, Denis, Duckett, Joseph Dufresne, Evanturel, T.-R. Ferguson, W. Ferguson, Galt, Gaudet, Harwood, Higginson, Irvine, Jackson, F. Jones, Jones (Leeds), Knight, Langevin, LeBoutillier, John-A. Macdonald, McGee, Morris, Pinsonnault, Pope, Poulin, Powell, Price, Raymond, Robitaille, Rose, J.-J. Ross, John-S. Ross, Shanly, Simpson, Street, Sylvain, Tassé, Turcotte, Walsh, Wilson et Alonzo Wright.—58.

M. l'Orateur,

La motion de l'honorable député d'Hochelaga est tout à fait inopportune. Elle ne constitue pas tant une attaque contre le gouvernement ou ses actes administratifs, qu'une censure du ministre des finances pour un acte qui remonte au temps où il formait partie du gouvernement Cartier-Macdonald. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Pourquoi l'opposition ne suit-elle pas la ligne de conduite qui s'imposerait à des adversaires loyaux ? Pourquoi ne propose-t-elle pas une motion de non-confiance, ou une motion qui blâme quelque partie de la politique du gouvernement ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Elle a voulu faire croire qu'il s'agit d'une chose très grave pour le gouvernement, qui rend la censure inévitable, mais cette prétention manque absolument de base et caractérise bien la façon d'agir de l'honorable député d'Hochelaga. C'est l'honorable député de Châteauguay (M. Holton) qui aurait dû prendre l'initiative de cette attaque, mais il n'a pas voulu se risquer au jeu,

et il s'est contenté d'arguer que la motion portait sur un acte administratif et qu'elle n'avait aucun caractère personnel. Cette distinction ne saurait tenir debout toutefois, et l'honorable député de Sherbrooke (M. Galt) saura sans doute apprécier à leur juste valeur les sentiments d'amitié que lui a si libéralement exprimés le député de Châteauguay, tout en le mettant personnellement en cause. Oui, la Chambre saura comprendre que le gouvernement n'est pas appelé à se défendre d'un acte dont il est responsable, mais bien d'une transaction qui date de cinq années, et à laquelle l'on s'est plu à associer le nom du ministre des finances. Je le demande : peut-on trouver un précédent analogue dans toute l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne ? Il n'en existe pas, de même qu'il n'existe aucune justification d'une pareille ligne de conduite. Que dirait-on, par exemple, si lord Derby proposait un vote de censure contre lord Palmerston et son gouvernement parce que lord John Russell aurait accompli certains actes d'administration plusieurs années passées ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Le noble lord dont je viens de prononcer le nom, avait tellement gâché la besogne, qu'il avait à remplir comme ministre plénipotentiaire, en une certaine occasion, que ses collègues crurent devoir le désavouer. Eh bien, qui pouvait concevoir encore que M. Disraéli, ou tout autre politique, aurait pu s'oublier au point de rejeter le blâme de cet acte de lord John Russell sur le gouvernement de lord Palmerston ? Oui, jamais pareil cas ne s'est présenté au Parlement britannique et jamais pareil cas ne s'y présentera jamais. Il faut venir au Canada et voir à l'œuvre ce que peut faire une opposition telle que la nôtre pour pouvoir contempler pareille chose. Seul, l'honorable député d'Hochelega était capable d'un exploit aussi sans précédent.

J'espère que les honorables membres de cette Chambre, après cette explication, sauront saisir la portée véritable de cette motion. Tout ce que veut la gauche, c'est soulever des préjugés contre la cité de Montréal, et dans quel but ? Parce que les citoyens de cette grande cité, dont l'intelligence est incontestable, se sont avisés de signifier leur congé aux honorables députés d'Hochelega et de Châteauguay.

M. l'Orateur, il n'est pas vrai que cette somme de \$100,000 soit perdue pour la province, ainsi que l'ont affirmé certains honorables messieurs de la gauche. Comme preuve du contraire, nous avons la déclaration sous serment de l'honorable ministre des

finances. Le remboursement de l'argent est chose certaine. Mais s'il arrivait qu'il ne fût pas suffisamment garanti, qui devrait-on blâmer ? Ceux-là même qui ont remplacé l'honorable député de Sherbrooke dans l'administration des finances, et qui, au lieu de suivre l'affaire de près, reconnaissent l'avoir perdue complètement de vue. (*Écoutez ! Écoutez !*) Oui, ce sont eux qui ont failli à leur devoir, et qui essaient maintenant d'imputer le blâme à d'autres.

Si la motion qui nous est soumise avait été faite par l'honorable député de Châteauguay, en guise du député d'Hochelaga, je pourrais croire qu'elle est pleine de sincérité, tandis qu'elle sent l'hypocrisie, qu'elle est injuste, injustifiable, et inspirée par le ressentiment personnel. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Je le répète, jamais le Parlement britannique n'eût toléré une pareille motion, et cette Chambre, imitant son exemple, la condamnera, je l'espère, avec toute l'énergie qui convient en pareil cas.

DISCOURS

SUR LA

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD

PRONONCÉ LE 8 SEPTEMBRE 1864

A CHARLOTTETOWN

Le ministère Taché-Macdonald battu, le premier ministre songea à demander des élections générales, ce qui avait été accordé. Mais dans l'intervalle, M. Morris, l'un des principaux conservateurs, avait eu des pourparlers avec l'honorable M. George Brown, au cours desquels ils étaient venus à la conclusion que l'on devait profiter de la nouvelle crise pour donner une solution aux difficultés politiques qui tenaient le pays dans un état de fermentation perpétuelle et paralysaient les affaires. Trois années seulement avaient vu la chute de quatre ministères, et rien ne faisait pressentir un changement dans la situation des partis. Les négociations furent reprises ensuite par les honorables MM. J.-A. Macdonald et A.-T. Galt, d'une part, et M. Brown de l'autre. Après plusieurs entrevues, ils décidèrent de former une coalition des tories et des clear-grits, MM. Brown, Macdougall et Mowat devant entrer dans le cabinet, de présenter un projet de confédération, à la session suivante, auquel toutes les provinces seraient invitées de donner leur adhésion, et de leur envoyer des délégués ainsi qu'au gouvernement britannique pour assurer le succès de cette union. La coalition faite, malgré l'opposition des démocrates du Bas-Canada, qui ne voulaient pas de la Confédération, la législature fut prorogée le 30 juin. Une coïncidence heureuse voulut que deux mois après des délégués du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard, se réunissent à Charlottetown pour discuter un projet d'union politique des provinces maritimes. Le gouvernement canadien demanda la permission d'y prendre part, ce qui lui fut accordé. Lorsque la conférence se réunit, le 1er septembre, les différentes provinces s'y trouvèrent représentées comme suit : Canada : MM. J.-A. Macdonald, George Brown, Alexander-T. Galt, Hector-L. Langevin, Wm Macdougall, Thomas-D'Arcy McGee ; Nouvelle-Ecosse, MM. Charles Tupper, W.-A. Henry, R.-B. Dickey,

Jonathan McCully, Adams-G. Archibald ; Nouveau-Brunswick, MM. S.-L. Tilley, John-M. Johnston, John-Hamilton Gray, Edouard-B. Chandler, W.-H. Steeves ; Ile du Prince-Edouard, MM. Gray, Edward Palmer, W.-H. Pope, George Coles et A.-A. Macdonald. A cette conférence, il fut décidé que l'union des provinces maritimes avec le même gouvernement et une seule législature était impraticable, mais que le temps était venu de discuter une union plus grande, l'union de toutes les provinces britanniques du Nord. Les travaux des délégués furent couronnés, le huit septembre, par un banquet qui leur fut offert par les ministres provinciaux et les principaux citoyens de Charlottetown. Tous les membres de la législature étaient aussi les hôtes du comité, outre un grand nombre de dames. La fête, qui fut exceptionnellement brillante, avait pour président le colonel Gray, premier ministre de l'Ile. Les honorables MM. Macdonald, Cartier, Tupper, Archibald, Johnson, J.-H. Gray et Wm Macdougall répondirent successivement au toast : " Nos hôtes distingués, les délégués du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick." La réputation de M. Cartier l'avait précédé à cette démonstration, et personne n'eut un plus chaleureux accueil que lui.

M. le Président, Messieurs,

J'éprouve de l'hésitation à parler après mon éloquent collègue, le procureur général du Haut-Canada. Tous deux nous représentons deux races différentes dans ces provinces anglo-américaines, en fait, deux des plus grandes nations du monde.

Je m'enorgueillis, comme mes compatriotes du Canada-Est, d'être issu de l'ancienne France. Nous sommes Français d'origine, mais Français du vieux régime. Dans un voyage que je fis en France, il n'y a pas longtemps, j'assistai à une séance de l'Académie française, et là quelqu'un me demanda comment les Français du Bas-Canada avaient réussi à conserver leur nationalité. Je répondis : " Ils ont été séparés de la France avant la Révolution française. Sans cela, ils auraient péri dans la tourmente qui suivit cette page de leur histoire. Nous devons la conservation de notre nationalité aux libres institutions que l'Angleterre nous a données."

Ce fut un heureux jour à nos yeux que celui où l'Angleterre et la France luttèrent côte à côte comme des frères dans la guerre de la Crimée. Pour la première fois depuis le douzième siècle, c'est-à-dire depuis les croisades, ils combattaient pour une cause commune, et je suis fier de proclamer que les Canadiens-français

se réjouissent tout autant de la prospérité de la Grande-Bretagne que de celle de la France.

Quant à la question de l'union coloniale, la convention ayant siégé à huis-clos, il ne m'est pas permis de dire ce qui s'y est passé ; mais il m'est permis d'exprimer l'espoir et la confiance qu'il sortira de nos délibérations une grande confédération des provinces anglaises, qui fera du bien à tous et ne causera de préjudice à personne. Les délégués se sont réunis pour s'assurer si les provinces ne pourraient pas, en mettant fin à leur isolement, former une nation ou un royaume. Le Canada, quelque vaste que soit son territoire, ne peut encore constituer seul une nation ; les provinces maritimes laissées à elles-mêmes ne pourraient pas non plus être un royaume. Il est donc nécessaire que les provinces unissent toutes leurs forces et toutes leurs ressources pour prendre rang parmi les pays les plus importants du monde par le commerce, l'industrie, la prospérité publique et le développement national.

Je remercie les dames d'avoir honoré et embelli cette démonstration de leur présence. Un roi de France, très brave et très chevaleresque,—la bravoure et l'esprit chevaleresque marchent toujours ensemble—disait que des fêtes, comme celles qui nous sont données, sans la présence des dames, ressembleraient à un printemps sans roses. Nous avons mille fois raison de nous féliciter, puisque nous sommes entourés ici de ces fleurs en leur plus gracieux épanouissement, de fraîches fleurs qui peuvent rivaliser vraiment de beauté avec celles de mon pays.

DISCOURS

SUR LA

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD

PRONONCÉ LE 12 SEPTEMBRE 1864

A HALIFAX

Le 9 septembre, les délégués à la conférence de Charlottetown se mirent en route pour Halifax, à bord du magnifique steamer *Victoria*, qui avait été mis à leur disposition par le gouvernement canadien. Le lendemain, ils étaient rendus à Halifax où ils tinrent une courte conférence durant laquelle ils décidèrent de ne changer aucunement ce qui avait été décidé à Charlottetown, mais d'attendre leur réunion à Québec pour discuter à fond le projet des délégués du Canada. Là encore les délégués acceptèrent un grand diner, qui eut lieu à Halifax Hotel, lundi soir, 12 septembre, sous la présidence de l'honorable Charles Tupper, secrétaire provincial. Parmi les autres personnages distingués qui assistèrent à la réunion se trouvèrent le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le vice-amiral de la station de l'Amérique du Nord et des Indes Occidentales, le juge en chef, le président du Conseil législatif et plusieurs membres de la législature. Ce fut M. Cartier qui eut l'honneur de répondre le premier au toast : " Les délégués provinciaux." Il fut suivi par l'honorable George Brown qui prononça un discours excessivement élaboré sur les avantages de l'union projetée et sur les ressources des différentes provinces. L'honorable M. J.-A. Macdonald répondit au toast " L'Union Coloniale," et M. Galt à celui du " Commerce de l'Amérique Britannique." Le dernier discours échet à l'honorable T.-D'Arcy McGee qui émerveilla l'assemblée par son éloquence et son esprit. Les délégués canadiens se rendirent ensuite à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où un grand diner leur fut aussi donné. M. Cartier fut le premier appelé à parler en leur nom, mais son discours ne fut guère qu'une répétition de ce qu'il avait dit à Charlottetown et Halifax.

M. le Président, Messieurs,

Je dois tout d'abord vous remercier de cette imposante démonstration en l'honneur des délégués canadiens. Nous sortons d'une conférence qui a tenu jusqu'à un certain point ses délibérations secrètes. Ce que l'on ne peut ignorer, cependant, c'est que l'on y a discuté cette question : Ne pouvons-nous pas trouver le moyen de réunir les grands fragments nationaux qui constituent les provinces anglo-américaines et d'en faire une grande nation ? Ou bien allons-nous continuer d'être des provinces séparées, ayant, il est vrai, la même noble et gracieuse souveraine, mais divisées politiquement. Chacun sait que cette séparation implique nécessairement une certaine somme de faiblesse, et chacun doit sentir que, si toutes ces provinces avaient un gouvernement général, commun, elles seraient par là même une portion plus importante de la couronne britannique.

Telle que je vous l'ai soumise, la question est d'une très haute importance. Les délégués ont-ils montré de la présomption en la discutant ? Je ne le pense pas. Je crois cette conférence tout à fait opportune, et je crois qu'elle a été tenue en un temps favorable.

En considérant que le Canada a une population de 3,000,000, la Nouvelle-Ecosse, 350,000 habitants, le Nouveau-Brunswick, près de 300,000, l'Île du Prince-Edouard, près de 100,000, soit une population totale d'au delà de trois millions et demi, il est facile de s'assurer que nous possédons le premier des éléments voulus pour faire une nation. Si l'on examine ensuite le territoire occupé par ces provinces, l'on y trouve un autre élément nécessaire à la fondation d'un grand Etat.

Nous avons bien en Canada ces deux principaux éléments d'une nationalité—la population et le territoire— mais nous savons aussi ce qui nous manque. Si considérables que soient notre population et notre territoire, il nous manque l'autre élément, absolument nécessaire pour faire une puissante nation, et c'est l'élément maritime. Quel le nation fût jamais puissante sans l'élément maritime ? Longtemps l'on a dit que la mer était une barrière au progrès d'un peuple. Je me rappelle que l'on appelait les Anglais "insulaires," ce qui ne les a pas empêchés de devenir la première puissance de l'Europe. L'Autriche est grande en territoire et en population—je puis en dire au tant de la Prusse et d'autres pays

territoriaux—mais ces nations sont restreintes dans leur action, parce qu'elles n'ont pas la mer pour s'étendre *ad infinitum*.

Comme en Canada, nous savons que nous avons une population considérable et qui a colonisé assez de territoire pour mériter un rang honorable à côté de beaucoup de nations européennes, nous voulons acquérir encore plus d'importance ; mais cela ne peut se faire que si vous vous unissez à nous. Vous ne devez pas oublier, de votre côté, que si les provinces maritimes sont placées sur les bords de la mer, elles ne seront jamais qu'une lisière de côtes, une bordure littorale, si elles refusaient de s'unir à nous. Nous avons pour vous, Messieurs, trop d'amitié, trop de considération, dirai-je, pour permettre pareille chose. (*Rires.*)

Nous pouvons former une confédération vigoureuse, tout en laissant les gouvernements locaux en possession de régler les affaires locales. Il n'y a pas ici d'obstacles que la sagesse humaine ne puisse surmonter. Tout ce qu'il faut pour en triompher, c'est une volonté forte et une noble ambition. Quand je songe à la nation que nous composerions si toutes nos provinces étaient organisées sous un seul gouvernement, il me semble voir surgir une grande puissance anglo-américaine. Les provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont comme les bras du corps national, qui doivent embrasser le commerce de l'Atlantique. Aucune autre ne fournirait à ce corps géant une plus belle tête que l'île du Prince-Edouard. Et le Canada sera comme le tronc même de cette immense création. Les deux Canadas, s'étendant loin vers l'Ouest, apporteront dans la Confédération une vaste part des territoires occidentaux.

Quand nous aurons un gouvernement fédéral, l'une des plus importantes questions à régler sera celle de la défense du pays. Tels que nous sommes, nous avons la volonté et la détermination de nous défendre, si nous étions attaqués ; mais pouvons-nous nous défendre avec succès ? Considérez tour à tour l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les Canadas. Peuvent-ils se défendre ou aider l'Angleterre à les défendre, tant qu'ils seront séparés, disjoints ? Non ; mais unis ? Leurs milices fourniraient au moins 200,000 hommes, et si l'on ajoute les 60,000 marins que possèdent les Canadas et les provinces maritimes et la marine de l'Angleterre, quelle serait la nation assez folle pour nous attaquer ?

Depuis mon arrivée à Halifax, j'ai entendu émettre l'objection

que vous seriez exposés à être absorbés dans l'union. Il me sera facile de dissiper vos craintes. Je vais vous répondre par une question : Vous refuseriez-vous à être absorbés par le commerce ? Grâce au chemin de fer Intercolonial, Halifax sera envahie par celui qui maintenant enrichit Portland, Boston et New-York. Si vous ne voulez pas faire tout en votre pouvoir pour nous aider à accomplir une grande œuvre, vous nous forcerez d'écouler aux Etats-Unis tout ce commerce qui devrait vous appartenir. Les habitants du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse seraient-ils dans un meilleur état, s'ils repoussaient ce commerce absorbant, cette source de prospérité envahissante ? Il est bien manifeste que lorsque le chemin de fer Intercolonial sera construit —et cela doit nécessairement arriver avec la Confédération—il y aura presque chaque jour des steamers qui quitteront Halifax pour aller à Liverpool ou qui en reviendront ; bref, ces deux grandes villes seront en communications constantes. En outre, quantité de voyageurs viendront visiter vos villes d'eau.

Laissez-moi aussi dissiper un autre préjugé qui s'est emparé de certains esprits ; ceux-là croient que, si la confédération a lieu, le lien qui nous unit à l'Angleterre en sera affaibli. Je crois que c'est plutôt le contraire qui arrivera. Je représente une province dont les habitants sont monarchistes par la religion, par les coutumes et par les souvenirs du passé. Notre désir, en faisant des efforts pour obtenir la confédération des provinces, n'est pas d'affaiblir nos institutions monarchiques, mais d'en affermir, d'en agrandir l'influence. Nous croyons que lorsque la confédération sera faite, elle deviendra une vice-royauté, gouvernée, nous avons droit de l'espérer, par un membre de la famille royale.

Je crois qu'en Angleterre l'on comprend très bien les choses. Tout homme au courant de l'opinion publique sait que la question dominante est celle de la défense du pays, Je puis dire de suite que je hais l'école des Bright, Cobden & Cie. Toute cette indifférence pour les colonies n'existe que chez un certain nombre de politiciens ; mais il nous incombe, en tous cas, d'enlever à cette école les sujets de plainte qu'elle pourrait avoir contre le système colonial. Si nous pouvons organiser notre milice de façon à convaincre la Grande-Bretagne qu'en cas de difficultés nous pourrions l'aider, croyez m'en, cette école ne durera pas longtemps.

Messieurs, vous ne devez pas être effrayés de nous parce que nous venons du Canada, et que ce pays-là l'emporte sur le vôtre

par sa population et par son étendue. N'ayez pas peur de nous—ne rejetez pas nos propositions—ne nous répondez pas par ces paroles du poète latin : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Les promesses que nous vous faisons sont sincères et loyales, et en demandant l'union, nous voulons votre bonheur autant que le nôtre.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 29 OCTOBRE 1864

AU BANQUET OFFERT AUX DÉLÉGUÉS DE LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC

PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL

C'est le 10 octobre 1864 que se réunit à Québec la conférence qui devait nous donner une nouvelle constitution et jeter les bases d'une confédération qui plus tard s'étendrait d'un océan à l'autre et couvrirait plus de la moitié d'un continent. Le ministère canadien y était représenté par tous ses membres, les autres provinces comptant les délégués que voici : Nouvelle-Ecosse, MM. Tupper, Henry, McCully, Archibald et Dickey ; Nouveau-Brunswick, MM. Tilley, Mitchell, Fisher, Steve, Gray, Chandler et Johnston ; Ile du Prince-Edouard, MM. Coles, Haviland, Palmer, Gray, Macdonald, Whalen et Pope ; Terre-neuve, MM. Shea et Carter. Sir Etienne-Pascal Taché fut choisi à l'unanimité président de la conférence et prit une part importante à ses délibérations. Il s'inspira beaucoup de la remarquable et prophétique étude de son éminent neveu, le Dr J.-C. Taché, ancien sous-ministre de l'agriculture, qui dès 1857 publia dans le *Courrier du Canada* une série d'articles dans lesquels il élaborait un projet de confédération qui est devenu la base fondamentale de l'Acte d'Union. Le mérite de cet homme aussi modeste que savant n'a jamais été suffisamment reconnu. Feu le Dr Blanchet, député de Lévis, fut même le seul qui lui rendit hommage dans les débats sur la confédération. Les délégués délibérèrent durant seize jours ; ils s'entendirent parfaitement sur les détails de leur projet qui devait être soumis au gouvernement impérial et aux législatures des différentes provinces. Les fêtes se succédèrent aux fêtes. Le 11 octobre, Son Excellence le gouverneur général tint un lever en leur honneur, dans la salle du Conseil législatif ; le 14, les ministres canadiens leur offrirent un bal, l'un des plus brillants dont Québec ait jamais été témoin, et le lendemain ils furent banquetés par la Chambre de commerce, la pièce de résistance étant confiée à l'honorable Charles Tupper qui s'éleva à la haute éloquence ; le 19, second bal en l'honneur des délégués chez l'honorable M. Tessier, président du Conseil législatif ; le 20, réception solennelle à l'Université Laval, adresse de félicitations du recteur aux délégués des provinces maritimes et réponse

en leur nom par l'honorable M. Tupper ; le 21, troisième bal au palais législatif par les " Célibataires de Québec," et, le 27, départ pour Montréal par un train spécial que le Grand-Tronc avait mis à leur disposition. Les délégués atteignirent Montréal, vendredi, le 28 octobre, et se mirent en frais de visiter la ville après avoir tenu une courte conférence ; le même soir, ils participèrent à un bal au Saint-Lawrence Hall, auquel plus de mille personnes assistaient. Le lendemain, ils étaient invités à un superbe banquet dans la même salle, sous la présidence du maire, M. Jean-Louis Beaudry. Ce banquet eut énormément de succès, les orateurs faisant assaut d'éloquence, de savoir et de sentiments sympathiques. Parlèrent tour à tour : le général sir William Fenwick Williams, le colonel Dyde, sir Richard McDonnell, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable Charles Tupper, l'honorable M. Archibald, l'honorable John Hamilton Gray, l'honorable John Ambrose Shea, l'honorable M. Gray, de l'Île du Prince-Edouard, l'honorable Edward Whelan, l'honorable T. Heath Haviland, les honorables MM. Cartier, McGee et Galt. M. Cartier obtint un de ses plus grands succès [oratoires. Les délégués quittèrent Montréal pour aller visiter Ottawa, Kingston, Belleville, Cobourg, Toronto, Hamilton, Sainte-Catherine, les Chutes Niagara, où partout ils furent royalement traités. M. Cartier ne put les accompagner, étant retenu à Montréal par des affaires d'État. Le 5 novembre, ils étaient revenus à Montréal, enchantés de leur voyage à travers le Haut-Canada. Une courte séance fut tenue au Saint-Lawrence Hall, durant laquelle les procès-verbaux et les résolutions adoptés à Québec furent lus soigneusement, puis une copie sur parchemin de ces résolutions fut signée par tous les délégués présents. Le même soir, les représentants des provinces maritimes reprenaient la route de leurs foyers, après avoir accompli une grande œuvre, qui constituait une révolution politique pacifiquement menée à bonne fin.

M. le Maire, Messieurs,

Je dois tout d'abord remercier le maire de Montréal d'avoir proposé en des termes aussi bienveillants la santé des " ministres canadiens de Sa Majesté."

PLUSIEURS VOIX.—En français ! En français !

M. CARTIER.—Je prie mes compatriotes de ne pas insister que je m'exprime dans leur langue, vu qu'il est convenable de parler la langue des hôtes de la ville, et que je désire être compris d'eux. En l'absence, dit-il, de mon digne chef, sir Etienne-Pascal Taché, et de mon collègue dans le gouvernement, l'honorable John-A. Macdonald, il me faut répondre à la santé que vient de proposer M. le maire. Il est vraiment regrettable que ces messieurs soient

absents. Nous avons été si longtemps ensemble dans notre carrière publique, l'honorable John-A. Macdonald et moi, que nous nous regardons presque comme des frères. Ce n'est pas à dire toutefois que je suis un frère orangiste de M. Macdonald ; mais il peut être orangiste sans que cela nous empêche d'être liés d'amitié.

Comme tout le monde le sait, la question qui nous réunit, ce soir, est celle de l'union des provinces de l'Amérique Britannique sous un système de gouvernement qui attribue à l'autorité centrale les mesures d'un intérêt général et qui laisse à des autorités locales l'administration des affaires locales.

En remontant dans le passé, l'on trouve, qu'il n'y a pas encore un siècle, la confédération qui nous avoisine s'efforçait de créer une forte union basée sur les institutions démocratiques.

A cette époque, le Bas-Canada, qui était la colonie la plus peuplée de l'Amérique britannique du Nord, fut sollicité par le général George Washington et par un général français, de participer au mouvement américain. Quelle fut la réponse des Canadiens, alors qu'ils n'avaient pas encore l'avant age de posséder au milieu d'eux un grand nombre de rejetons des îles Britanniques, et qu'il n'y avait pas longtemps qu'on nous avait séparés de la nation française pour nous attacher à la couronne anglaise ? Notre clergé, nos prêtres eurent le sentiment de la faiblesse des institutions démocratiques et ne répondirent pas à la demande du général Washington et du général Rochambeau. Bien que les droits que revendiquaient les Canadiens ne leur eussent pas encore été reconnus, ils préférèrent appuyer leurs destinées sur les institutions monarchiques. En ce moment, nous travaillons à notre tour à fonder ici une grande confédération, mais notre objet n'est point de le faire par la création d'institutions démocratiques ; non, c'est plutôt d'aider l'élément monarchique à prendre parmi nous de plus profondes racines. Je ne l'ignore pas, on s'attend que je divulguerai les délibérations de la conférence en cette occasion ; mais il se trouve que cela est impossible ; ici comme ailleurs on comprendra qu'avant de faire part au public du plan agréé par la conférence, il convient de le communiquer aux gouverneurs des provinces, puis d'en instruire le gouvernement impérial. Ce n'est pas seulement affaire de délicatesse, c'est aussi la coutume britannique, dont il ne nous siérait pas de nous départir.

Quand il s'agit d'intérêts politiques d'une nature grave, ils doivent être communiqués, en effet, aux gouvernements, avant de

l'être au public. Mais sans commettre d'indiscrétions, je puis bien faire entre nous une série de suppositions. Ceux qui me connaissent savent bien que je n'ai pas la prétention d'être orateur. Mais je suis sincère ; de plus j'ai peut-être le défaut de parler toujours avec trop de franchise.

Donc sans être indiscret, je vous dirai ici, pour commencer, ce que tout le monde sait, que je suis allié maintenant à l'honorable George Brown, avec lequel j'ai été en état d'antagonisme presque continu durant près de quinze ans. Jusqu'à présent, dans les grandes questions d'intérêt public, nous étions toujours opposés l'un à l'autre, toujours en guerre, lui au nom du Haut-Canada, et moi au nom du Bas. Cette guerre allait s'éternisant ainsi, sans profit pour personne, quand enfin nous tâchâmes un jour de nous entendre sur ce grand projet de confédération fait pour unir sous un seul gouvernement les provinces de l'Amérique britannique. En faisant alliance avec l'honorable M. Brown, je n'ai pris l'avis ni de mes compatriotes, ni de mes amis politiques. J'avoue ici que dans tous les actes importants de ma vie politique, je n'ai jamais consulté personne. (Cette remarque ayant naturellement excité les rires, M. Cartier l'explique comme suit.) Sous l'empire du système britannique, je sais bien qu'un homme d'Etat doit se laisser guider surtout par l'opinion publique, lorsqu'il conseille Son Excellence le gouverneur général ; mais je pense, en même temps, qu'un homme dans cette position ne doit pas avoir uniquement à cœur de refléter les préjugés vulgaires, il doit tâcher de diriger lui-même l'opinion. C'est ainsi que je comprends le système constitutionnel anglais—le ministère se tient entre la couronne et le peuple, et si quelque chose venait rompre l'équilibre du gouvernement monarchique, ce serait à lui de rétablir l'ordre. Je n'entends pas dire que l'homme public ne doit pas écouter l'opinion publique ; mais je distingue entre l'opinion publique et les préjugés publics. Quand il y a une tempête sur l'océan, le navire serait ballotté en tous sens, s'il n'était pas habilement gouverné, alors c'est au pilote seul à diriger, et si le pilote sait faire son devoir, il pourra vaincre la tempête, et sauver le vaisseau. Je dois dire, après avoir ainsi parlé de mon alliance avec M. Brown, que ce dernier a gardé fidèlement sa parole, en toutes circonstances, depuis la formation de la coalition.

J'ignore ce que M. Brown pense de moi, et d'ailleurs j'ai une assez bonne opinion de moi-même pour ne me préoccuper que fort

peu de ce que l'on pense ou dit de ma personnalité. (Après les rires provoqués par cette saillie, M. Cartier reprit :) A l'égard de la politique, il est manifeste que nous avons des intérêts généraux qui peuvent être confiés à un gouvernement général de toute l'Amérique britannique du Nord. Comme Bas-Canadien, je reconnais que l'union du Haut et du Bas-Canada a fait beaucoup de bien. J'avoue, et je l'ai déjà dit plusieurs fois, que cette union a opéré des merveilles pour la prospérité des deux provinces, et que cette prospérité aujourd'hui se recommande d'elle-même à l'attention de l'Angleterre et du monde entier. Je ne suis pas de ceux qui voudraient voir le Haut et le Bas-Canada séparés de manière qu'ils eussent tous deux le droit de régler leur tarif indépendamment l'un de l'autre. Si un pareil état de choses devait exister, quelle en serait la conséquence ? La ville de Montréal se trouverait isolée. Je n'hésite pas pour ma part à reconnaître que la prospérité de Montréal est due dans une plus grande mesure au Haut-Canada qu'au Bas-Canada. Nous devons apprécier les événements dans leur vrai jour. Je vous déclare donc, comme l'un de vos représentants, que je n'acquiescerai jamais à aucun projet qui permettrait au Haut et au Bas-Canada d'adopter une politique différente relativement au tarif et au commerce du pays. Ne voyons-nous pas aujourd'hui un grand parti, autrefois opposé à l'union, la défendre maintenant de toutes ses forces ? Pourquoi ? Parce que, je le répète, l'union a contribué beaucoup à la prospérité des deux provinces. En présence de ce résultat, l'homme d'Etat canadien ne doit-il pas employer ses talents et son énergie à résoudre cette question de représentation qui menace d'amener une rupture entre le Haut et le Bas-Canada ? Maintenant, suffirait-il d'aplanir cette difficulté ? Je suppose que l'on y mette fin demain, par la fédération des deux Canadas, ne resterions-nous pas comme par le passé " bloqués " par la glace pendant six mois de l'année, comme le faisait observer tout à l'heure l'un des représentants du Nouveau-Brunswick ? Cette union fédérale aurait pour effet de donner une nouvelle base aux opérations politiques dans la Chambre basse de la législature, mais nous laisserait dans la même position vis-à-vis des provinces du Golfe. Il resterait encore entre nous les bureaux de douane, qu'il faut supprimer. Les délégués que nous avons entendus ce soir ont assigné un rôle trop modeste à leurs provinces. Je dois leur répéter ce que je leur ai dit dans certaines circonstances antérieures, que trois éléments constituent la puissance, la grandeur

d'un peuple : le territoire, la marine et la population. Je leur ai dit aussi que le Canada possédait le premier et le second de ces éléments, mais qu'il avait besoin du troisième.

C'est un fait connu : pendant six mois de l'année nous sommes forcés de frapper à la porte de nos voisins, et de transporter nos marchandises à travers leur territoire. Ce qui convenait il y a vingt ans à notre commerce, ne convient plus maintenant que notre population et que notre territoire défriché se sont accrus dans des proportions étonnantes. Il faut donc que la confédération de toutes les provinces britanniques s'effectue, sans quoi nous tombons dans la confédération américaine. (Des cris de "jamais, jamais," interrompirent l'orateur.) M. Cartier reprit : Je savais que vous répondriez ainsi, et je suis content de vos protestations. Je sais que le désir de toutes les personnes présentes est d'achever cette grande œuvre nationale, qui liera en un même faisceau tous les principaux intérêts des colonies, et qui fera de nous tous une véritable nation. Je ne veux pas prétendre que cette nation sera distincte de la mère-patrie. Mais lorsque je parle de former une confédération, j'entends que les pouvoirs accordés aux différentes provinces par le gouvernement impérial seront combinés ensemble pour être confiés à un seul gouvernement général. Et si cela s'accomplit, je croirai avoir mis la main à une œuvre excellente. Je suppose maintenant que plusieurs ici voudraient savoir quelles sont mes suppositions au sujet du gouvernement général. Eh bien ! ne sera-ce pas lui qui règlera les questions de tarif ?

Était-il convenable que les douanes d'une province fussent toujours en opposition avec le commerce des autres ? Doit-il y avoir des différences dans leur cours monétaire ? Les poids et mesures ne devraient-ils pas être les mêmes ? Les lois de naturalisation ne doivent-elles pas être les mêmes ? Le service postal ne doit-il pas être le même ? Est-il avantageux qu'il y ait une plus ou moins grande différence sur tels ou tels autres points qu'il serait superflu d'énumérer ici ? Mais au-dessus de toutes ces questions, il en est une autre bien plus importante, celle de la défense du pays. Les îles de Terre-Neuve et du Prince-Edouard, et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, peuvent-elles séparément organiser un système de milice capable d'empêcher une invasion américaine ? non, certainement. En cas d'invasion de ces provinces par une armée ou une flotte américaine, il restera donc entièrement à l'Angleterre de décider s'il est opportun d'en-

voyer des forces pour défendre ces îles et ces provinces, nécessaires pourtant à la couronne anglaise. Je sais qu'il y a en Angleterre une école de politiques qui dédaignent les possessions coloniales et qui en nient la valeur pour la métropole. MM. Colden et Bright en sont les chefs, mais en dépit d'eux, l'opinion du peuple est généralement que ces colonies ne doivent pas être abandonnées. Si les provinces britanniques étaient confédérées et que le territoire fût envahi par une armée américaine, leurs milices plus nombreuses et mieux organisées seraient partout appelées par le gouvernement général à repousser l'ennemi, et l'Angleterre, connaissant nos apprêts, voyant nos efforts pour la défense de tout le pays, se hâterait de venir à notre secours avec sa marine et son armée.

Je n'ignore pas les objections qui se produisent contre la nouvelle forme de gouvernement, surtout parce que nous n'établissons pas tout de suite une union législative. Mais, à cette époque critique, nous n'avons pas à tenir compte des opinions et des intérêts différents, peut-être même hostiles qu'on oppose à cette union ; et si nous présentons aux législatures des provinces et au gouvernement impérial un projet portant la création d'un gouvernement général, ce sera notre devoir de protéger également toutes les races et de ménager les intérêts de chacune d'elles. Si nous y réussissons nous aurons beaucoup fait. On m'a dit que dans le Bas-Canada, il existait une forte opposition à ce projet, parce que la population anglaise s'y trouverait à la merci de la population française. Que répondre ? Les Anglais nés dans le Bas-Canada pourraient-ils céder à de semblables arguments ? Qu'ils réfléchissent que si les Français ont la majorité au gouvernement provincial, ils seront, à leur tour, en grande minorité au gouvernement fédéral.

La population française, en confiant ses intérêts à un gouvernement fédéral, fait preuve de confiance en nos compatriotes anglais. Est-ce trop demander à la race anglaise quelle se fie à la libéralité et à l'esprit de justice de la race française dans le gouvernement local ! A qui seront remis les intérêts les plus importants pour les deux populations du Bas-Canada ? est-ce au gouvernement fédéral ou au gouvernement local ? Pour ma part, je suis prêt à avouer hautement aujourd'hui que la prospérité des deux Canadas est due à l'esprit d'entreprise de la race anglaise principalement, mais pourquoi cependant celle-ci s'opposerait-elle à la formation d'un gouvernement provincial où les Canadiens-Français seraient re-

présentés en raison de leur nombre ? En tous cas, je n'hésite pas à proclamer que je ne souffrirai jamais, tant que je serai ministre de la couronne, qu'une injustice soit faite, d'après la constitution ou autrement, à mes compatriotes soit anglais, soit catholiques, je ne souffrirai jamais que mes compatriotes, les Canadiens-Français, soient injustement traités parce qu'ils appartiennent à une race et à une religion différentes de celles du Haut-Canada. On a longuement parlé des races à propos de cette grande confédération. Que l'on regarde aujourd'hui l'Angleterre, et l'on verra qu'avec l'union des trois royaumes par le lien législatif, il existe là des religions et des nationalités différentes.

Tous ceux qui connaissent l'histoire des hauts faits de l'Angleterre sur terre et sur mer, n'en séparent pas les trophées conquis par la bravoure, le courage et la constance des dignes enfants de l'Écosse. D'autre part, se trouverait-il quelqu'un qui voudût contester à l'Angleterre les triomphes d'éloquence remportés par les enfants de l'Érin ? Je crois bien sincèrement que l'Angleterre n'aurait jamais acquis la richesse et la gloire dont elle jouit, si elle n'avait eu des nationalités différentes sur ses trois îles. Pourquoi donc essayer ici de susciter des embarras à la formation d'une nouvelle nation parce qu'elle renfermerait des races et des religions différentes ?

L'Angleterre a fait plus de grandes choses peut-être qu'aucune autre nation. Il est incontestable que son armée et sa marine ont ajouté très considérablement à sa puissance, en lui conquérant des colonies, et que les Chambres des lords et des communes ont décrété nombre de lois remarquables par leur sagesse. En comparant la Grande-Bretagne avec Rome, l'on a trouvé que la première avait beaucoup des qualités qui ont distingué la seconde, par exemple son amour des conquêtes ; mais la première a de plus son élément commercial. Sans rabaisser aucunement les progrès de l'armée et de la marine de l'Angleterre, ou les résultats de la sagesse de sa législation, il faut admettre cependant que sa puissance ne saurait être appréciée à toute sa grandeur qu'en tenant compte de l'élément commercial. Immédiatement après la conquête d'une colonie, arrivent les marchands anglais qui consolident l'œuvre. Ils s'y établissent, y travaillent et généralement deviennent si prospères après quelques années, que l'Angleterre se voit intéressée à les protéger de son armée et de sa marine. Le Canada a grandi, lui, par l'union de ses deux provinces, et aujourd'hui son commerce con-

tribue à enrichir les Etats du Nord de la République voisine, au lieu qu'il devrait enrichir les colonies sœurs du Golfe, y compris les ports de Saint-Jean et d'Halifax. A l'égard de l'île de Terre-neuve, dont M. Shea a parlé avec éloquence, elle est située à l'embouchure du Saint-Laurent, et entretient des relations commerciales avec tous les pays. Son union avec le Canada lui donnerait de très grands avantages. On a affirmé que les colonies peuvent obtenir les mêmes résultats par un zollverein que par une union politique. Cela ne suffirait pas : il serait impossible d'arriver à la prospérité au moyen d'un zollverein comme celui de l'Allemagne. Le grand courant commercial gouverne partout. La capitale de l'Angleterre a tout l'univers pour client débiteur, et tout l'univers se rattache à elle et ressent son influence.

La confédération produira un accroissement de commerce entre les provinces d'abord, puis entre ces dernières et l'Angleterre. Pour répondre aux objections que font et le parti canadien-français extrême et le parti annexionniste ou américain, je dirai que si le parti du mouvement actuel réussit, il y aura un gouvernement central dont les attributions embrasseront tous les intérêts généraux ; et des gouvernements locaux auxquels seront dévolues les affaires et propriétés provinciales : administration de la justice, terres de la couronne, pénitenciers, hôpitaux, maisons de charité, etc., matières plus importantes que celles qui étaient soumises à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, sous le système d'autrefois. A cette époque, la Chambre n'avait le pouvoir de s'occuper ni du commerce, ni du service des postes et ni du revenu des terres de la couronne.

Sous l'empire du nouveau système dont j'ai parlé, le Bas-Canada aura son gouvernement local, et presque autant de pouvoir législatif qu'auparavant. A Montréal et ailleurs, on s'est efforcé de préjuger l'opinion publique, en avançant qu'il faudrait augmenter les taxes pour le soutien d'un gouvernement local, dans le Bas-Canada. Il n'en sera rien. Dans la confédération, le gouvernement local sera soutenu par le gouvernement général. Il aura en outre un revenu d'au moins \$1,500,000, produit par ses ressources territoriales, et il n'y aura pas lieu de recourir à la taxe directe, si ses hommes sont sages et prudents. J'ai déclaré être d'avis que cette confédération ne devrait pas se réaliser, si elle devait faire disparaître ou seulement affaiblir le lien qui nous attache à la Grande-Bretagne. Je suis pour la confédération, parce

je pense que l'établissement d'un gouvernement général donnerait plus de force encore à ce lien qui nous est cher à tous. Et je pense que chacun de nous est d'avis que la nouvelle forme de gouvernement doit être propre à accroître l'influence et le prestige des principes monarchiques dans notre système politique, pour avoir chance de succès. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS

SUR LE

PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD

PRONONCÉ LE 7 FÉVRIER 1865

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Lord Monck convoqua la législature, le 19 janvier 1865, dans le but de prendre en considération les résolutions adoptées par la conférence de Québec en faveur d'un projet d'union des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. L'adresse en réponse au discours du trône fut adoptée d'emblée, l'honorable M. Dorion s'opposant néanmoins à ce que l'on parlât de la création "d'une nouvelle nationalité." Le débat sur les résolutions s'engagea à la fois dans les deux Chambres. Sir Etienne-Pascal Taché les soumit au Conseil législatif sous forme d'une adresse à la Reine qu'il accompagna d'un éloquent discours. Après avoir énuméré les ressources des différentes provinces, il s'appliqua à démontrer que la Confédération était absolument nécessaire si nous voulions rester sujets anglais et monarchistes, qu'elle seule pouvait apporter un remède aux crises politiques qui bouleversaient le pays, qu'elle conservait au Bas-Canada son autonomie avec toutes les institutions qui lui sont chères, que la minorité anglaise ne devait avoir aucune crainte d'être traitée injustement par la majorité française, si connue pour son esprit de tolérance et d'équité, et que, dans tous les cas, le Parlement fédéral serait là pour redresser les abus ou les injustices qui pourraient se commettre dans les provinces. Après un débat auquel prirent part les honorables MM. Letellier de Saint-Just, Alexander Campbell, sir Narcisse-F. Belleau, Ross, Vidal, Allan, Armand, Currie, Bureau et Reesor, l'adresse à la Reine fut adoptée par 45 voix contre 15, soit par une majorité des conseillers nommés à vie et des conseillers élus par le peuple, par la majorité des conseillers des deux origines et deux provinces. On ne pouvait désirer une sanction plus solennelle. Ce fut l'honorable J.-A. Macdonald qui soumit les résolutions à l'Assemblée législative : il sut s'élever à la hauteur de son sujet. Vint ensuite M. Cartier qui fit un discours rempli d'aperçus nouveaux et de consi-

dérations d'une haute portée, un vrai discours d'homme d'Etat. L'on en trouvera le texte plus loin, tout comme celui des observations ou explications qu'il fut appelé à donner au cours du débat qui dura plus d'un mois. De fait, nos Chambres n'ont jamais été témoins d'une discussion plus sérieuse, plus élaborée. Le projet fédéral, étudié par les meilleurs orateurs du temps, fut discuté, critiqué, commenté sous toutes ses faces. Comme au Conseil législatif, les résolutions obtinrent les suffrages de la majorité des députés des deux sections de la province et des deux origines, 27 députés français votant pour et 22 contre. Quelques députés libéraux du Haut-Canada les combattirent sous prétexte qu'elles étaient trop favorables au Bas-Canada et que le Haut-Canada avait été sacrifié aux intérêts français. Les adversaires de la Confédération soutenaient absolument le contraire dans le Bas-Canada. Le vote donna le résultat suivant : MM. Alleyn, Archambault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Bowman, Brown, Brousseau, Brown, Burwell, J.-H. Cameron, Carling, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornellier, Cowan, Currier, DeBoucherville, Denis, DeNiverville, Dickson, Joseph Dufresne, Dunsford, Evanturel, Thomas Ferguson, William Ferguson, Galt, Gaucher, Gaudet, Gibbs, DeLotbinière Harwood, Haultain, Higginson, Howland, Huot, Irvine, Jackson, F. Jones, D.-T. Jones, Knight, Langevin, LeBoutillier, John-A. Macdonald, Macfarlane, A. Mackenzie, H.-T. Mackenzie, Magill, McConkey, Macdougall, McGee, McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Morrison, Parker, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Rankin, Raymond, Rémillard, Robitaille, Rose, J.-J. Ross, J.-S. Ross, W. Ross, Scoble, Shanly, J.-S. Smith, Smith, A.-M. Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thompson, Walsh, Webb, Wells, White, Wilson, Wood, Amos Wright, et Alonzo Wright.—91. Contre : MM. Beggar, Bourassa, M.-C. Cameron, Caron, Coupal, A.-A. Dorion, J.-B. -E. Dorion, Duckett, A. Dufresne, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, J.-S. Macdonald, D.-A. Macdonald, J. Macdonald, O'Halloran, Pâquet, Perrault, Pinsonnault, Pouliot, Rymal, Scatcherd, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, et T.-C. Wallbridge.—33.

M. l'Orateur,

Quoique ce ne soit pas la première fois que je traite cette question, ayant déjà eu occasion de la discuter dans les provinces maritimes et ailleurs, c'est encore avec une certaine hésitation que je l'aborde ; je sens, dans ce moment critique, que je serai responsable envers mes commettants et envers mon pays de tout ce que je vais dire sur un sujet d'une si grande importance. On a prétendu que le gouvernement Taché-Macdonald s'était chargé de la solution d'un problème auquel le public était resté

étranger, et qui n'avait pas même été posé lorsque s'est formé ce gouvernement. Ceux qui ont fait cette assertion ignoraient l'histoire parlementaire des dernières années.

Voici en peu de mots comment cette grande question avait déjà occupé l'attention du Parlement et du pays : Le 7 août 1858, le ministre Cartier-Macdonald, successeur du ministre Brown-Dorion, présenta au Parlement tout un programme politique. Un des articles de ce programme était conçu ainsi : " Le gouvernement s'est cru tenu de donner suite à une loi du pays concernant le siège du gouvernement, mais vu le vote exprimé récemment sur ce sujet, il trouve qu'il ne doit plus faire de dépenses pour les édifices publics jusqu'à ce que le Parlement ait eu occasion d'étudier la question dans son ensemble et tout ce qui s'y rapporte ; et l'opportunité d'une union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord sera sérieusement examinée, et l'on fera des ouvertures au gouvernement impérial et aux provinces maritimes sur le sujet ; et le résultat de ces démarches sera soumis au Parlement à sa prochaine session. Le gouvernement, durant la vacance, fera une enquête sur l'organisation et le fonctionnement des départements publics, et y introduira des réformes administratives propres à produire l'économie et l'efficacité."

Comme on le voit, la question d'une union des provinces avait été posée dans le programme du gouvernement Cartier-Macdonald en 1858. J'ai cité ce passage pour montrer que ni le Parlement, ni le pays ne sont pris aujourd'hui à l'improviste. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nous avons eu des élections générales et spéciales, depuis 1858, et prétendre que la proposition d'une Union, dont il a été question si souvent, est nouvelle, c'est soutenir une fausseté. A la clôture de la session, sir Edmund Head prononça, dans son discours de prorogation, les paroles suivantes :

" Dans les vacances parlementaires, je me propose d'entrer en communication avec le gouvernement de Sa Majesté et avec le gouvernement des colonies sœurs sur un autre sujet d'une très grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels pourrait plus tard s'effectuer une union d'un caractère fédéral entre les provinces de l'Amérique britannique du Nord."

Conformément au programme de 1858, une députation composée de l'honorable M. Galt, de l'honorable M. Ross et de moi passa en Angleterre. Nous y soumîmes la question au gouverne-

ment impérial, et lui demandâmes l'autorisation de convoquer une réunion de délégués des différents gouvernements de l'Amérique britannique du Nord, pour conférer sur ce sujet, et faire un rapport qui serait communiqué au secrétaire des colonies. Naturellement, nous avons besoin d'agir avec la sanction et l'approbation du gouvernement impérial. De toutes les provinces maritimes, Terre-Neuve, je crois, était encore la seule qui se fût déclarée prête à nommer des délégués. Les autres n'étaient pas opposées à la confédération, mais elles ne crurent pas devoir prendre part aux démarches que les délégués canadiens firent, en 1858, auprès du gouvernement impérial, pour la raison que le projet n'était pas encore assez généralement connu de leurs habitants. A cette époque, les délégués canadiens prièrent le gouverneur, sir Edmund Head, de remplir la promesse qu'il avait faite en prorogeant le Parlement. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Le gouvernement canadien rendit compte du résultat de la mission en Angleterre, à la session suivante du Parlement. (M. Cartier lit ensuite une dépêche du mois d'octobre 1858 au gouvernement impérial, lui exposant les difficultés qui s'étaient élevées entre le Haut et le Bas-Canada, à l'occasion de la demande d'une augmentation de représentation par la première de ces provinces.) Je me suis opposé à cette augmentation, et je ne le regrette pas. Si elle avait été accordée, quelle en aurait été la conséquence ? Un perpétuel conflit politique entre le Haut et le Bas-Canada, parce que l'une des sections eût été gouvernée par l'autre.

J'ai été accusé d'être hostile aux droits du Haut-Canada pour avoir, durant quinze à vingt ans, combattu mon honorable ami le président du Conseil (M. Brown), qui demandait avec insistance que la représentation fût basée sur la population dans chaque section de la province-unie. Je le combattais à cause du danger du conflit entre les deux sections. Je ne veux pas dire que la majorité du Haut-Canada aurait certainement exercé de la tyrannie sur le Bas-Canada ; mais l'idée seule de la prépondérance croissante acquise par le Haut-Canada dans le gouvernement eût suffi pour créer les animosités que je redoutais.

En 1858, je n'ai pas tardé à voir que le principe de la représentation d'après le nombre, qui ne pouvait convenir pour cette province-unie, n'aurait pas les mêmes inconvénients si plusieurs provinces s'unissaient par confédération. Dans une lutte entre

deux partis, l'un fort et l'autre faible, le plus faible ne peut qu'être subjugué. Mais s'il y a trois partis, le plus fort n'a pas le même avantage ; car les deux autres alors ont intérêt à s'allier pour lui résister. (*Applaudissements.*) Je ne combattais pas les partisans avec l'intention de refuser justice au Haut-Canada ; mais bien pour empêcher que le Bas-Canada ne souffrît l'injustice. Je n'appréhende aucunement que les droits du Bas-Canada soient mis en péril par les dispositions du projet de confédération, d'après lesquelles, dans la législature générale, les Canadiens-Français auront moins de représentants que les autres nationalités ensemble.

Les résolutions nous démontrent que, dans les matières qui seront attribuées au parlement fédéral, il ne pourra y avoir de causes de danger pour les droits et privilèges des Canadiens-Français, pas plus que pour ceux des Écossais, des Anglais et des Irlandais. Ainsi, les questions de commerce, de communications intercoloniales et toutes les matières d'un intérêt général, seront discutées et déterminées par la législature générale ; mais dans l'exercice des fonctions du gouvernement général, il n'y aura nullement à craindre que l'on adopte des principes nuisibles aux intérêts d'une nationalité particulière. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du projet de confédération ; je veux simplement exposer ici les principales raisons qui peuvent induire les membres à approuver les résolutions proposées par le gouvernement. La confédération est, pour ainsi dire, une nécessité pour nous, en ce moment. Il est impossible de fermer les yeux sur ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Nous y voyons qu'un gouvernement établi depuis quatre-vingts ans seulement n'a pu maintenir unie la famille des États qui se partageaient ce vaste pays. Nous ne pouvons nous dissimuler que le résultat de la lutte terrible, dont nous suivons avec anxiété les progrès, devra peser sur notre existence politique. Nous ne savons pas quel sera ce résultat, et si cette grande guerre finira par l'établissement de deux confédérations, ou par le rétablissement de celle qui existait auparavant.

Pour nous, il s'agit de faire en sorte que cinq colonies habitées par des hommes dont les intérêts et les sympathies sont les mêmes, composent une seule et grande nation. Le moyen, c'est de les soumettre à un même gouvernement général. La question se réduit à ceci : Il nous faut ou avoir une confédération de l'Amérique britannique du Nord, ou bien être absorbés par la confédé-

ration américaine. (*Ecoutez!*) Quelques-uns sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de former une pareille confédération, pour empêcher notre absorption par la république voisine ; mais ils se trompent. Nous savons que l'Angleterre est déterminée à nous aider, à nous appuyer dans toute lutte possible contre nos voisins. Les provinces anglaises, séparées comme elles le sont à présent, ne pourraient pas se défendre seules. Nous avons des devoirs à remplir envers l'Angleterre ; si l'on veut obtenir son appui pour notre défense, nous devons nous aider nous-mêmes, ce que nous ne pouvons bien faire sans une confédération.

Quand nous serons unis, l'ennemi saura que, s'il attaque quelque province, soit l'Île du Prince-Edouard soit le Canada, il aura à rencontrer les forces combinées de l'Empire.

Le Canada, en demeurant séparé du reste, serait dans une position dangereuse s'il se déclarait une guerre. Quand nous aurons organisé un système de défense, propre à notre protection mutuelle, l'Angleterre ne ménagera pour nous, en cas de nécessité, ni ses soldats, ni ses trésors.

Par son territoire, sa population et sa richesse, le Canada l'emporte sur chacune des autres provinces, mais il lui manque un élément nécessaire à sa grandeur nationale, l'élément maritime. Le commerce du Canada est si considérable maintenant qu'il lui faut absolument avoir des moyens de communication avec l'Angleterre, pendant toutes les saisons de l'année. Il y a vingt ans, les mois d'été suffisaient pour le mouvement de notre commerce. A présent, cela serait insuffisant, et pour nos communications avec le dehors durant l'hiver, nous sommes à la merci, nous dépendons du caprice de nos voisins, sur le territoire desquels nous sommes obligés de passer. Dans la situation que nous occupons, une guerre avec les Etats-Unis nous enlèverait nos ports d'hiver.

Le Canada a deux des éléments qui constituent un grand pays — un territoire étendu et une population rapidement croissante — mais il lui manque l'élément maritime, que, pour l'avantage général, les provinces inférieures lui apporteraient en s'unissant à lui. Ils se trompent ceux qui prétendent que les provinces de l'Amérique britannique du Nord ne sont pas plus exposées ainsi séparées, qu'elles ne le seraient réunies en une confédération. Le temps est arrivé pour elles de former une grande nation, et, je maintiens, quant à nous, que la confédération est devenue nécessaire à notre commerce, à notre prospérité et à notre protection.

La confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord est-elle nécessaire pour augmenter notre puissance et pour maintenir les liens qui nous rattachent à la mère-patrie ? Pour moi, je n'en doute point. Les personnes d'origine britannique qui s'opposent au projet, dans le Bas-Canada, semblent craindre que l'élément anglais n'y soit absorbé par l'élément franco-canadien, tandis que de leur côté les adversaires qu'il compte parmi les Canadiens-Français disent qu'il pourrait avoir pour conséquence l'extinction de la nationalité franco-canadienne. Oui, le parti annexionniste de Montréal, y compris les partisans de M. John Macdougall, propriétaire du *Witness*, s'oppose au projet de confédération sous prétexte qu'il y aperçoit un danger pour les Anglais du Bas-Canada. Son désir serait de jeter le Canada dans l'Union américaine. L'absorption du Canada par l'Union américaine est affaire prévue depuis longtemps déjà, comme on peut le voir en l'article 7 du projet primitif de la constitution américaine, que je demande la permission de lire :—

“ Art. 7.—Le Canada, aux termes de cette confédération et dans le cas où il participerait aux mesures adoptées par les Etats-Unis, sera admis dans cette Union et aura droit à tous ses avantages, et sera également avec tous les autres Etats-Unis, solennellement tenu d'observer et strictement d'obéir à ces articles, de même que toutes autres colonies qui seront admises dans cette confédération. Les onze voix du Congrès seront augmentées en proportion de l'accroissement de la confédération, mais, excepté le Canada, aucune autre colonie ne sera admise dans la confédération sans le consentement de onze voix ou plus, suivant que le cas pourra l'exiger, en raison de l'accroissement de la confédération.”

Selon cet article, une nouvelle colonie ne pouvait entrer dans l'Union qu'après le vote favorable du nombre d'Etats voulu ; mais, quant au Canada, il était exempté de cette condition : il n'avait qu'à le vouloir pour former partie de l'Union. (*Ecoutez !*) Les journaux ont publié dernièrement le compte-rendu d'une réunion de l'Institut Canadien de Montréal, à laquelle on a arrêté qu'il est de l'intérêt du Bas-Canada et des Canadiens-français que la province soit incorporée dans l'Union américaine.

M. A.-A. DORION.—Cela n'est pas.

M. CARTIER. —Si l'on n'a pas pris de résolution, toujours est-il que des sentiments ont été exprimés en ce sens. Ensuite l'*Ordre*, organe de l'Institut, a déclaré que les intérêts du Bas-Canada seraient mieux sauvegardés par l'annexion aux Etats-Unis que

par la confédération des provinces. En effet, il n'est pas étonnant que les annexionnistes canadiens-français laissent paraître le but qu'ils ont en s'opposant à la confédération, et que leurs alliés d'origine anglaise affectent de craindre pour leurs droits si elle a lieu. Ils savent qu'une fois ce projet adopté, personne ne demandera plus à faire partie de l'Union américaine. (*Ecoutez !*)

On s'est beaucoup plaint que les délibérations des délégués avaient été secrètes. Cela était d'absolue nécessité. Chacun comprendra que si toutes les difficultés qui ont pu surgir entre les délégués, durant la conférence, avaient été divulguées au public chaque matin, il leur eût été impossible de continuer la discussion et de terminer par accommodement toutes les questions compliquées qui se présentaient. Les délibérations du Congrès en 1782 ont eu lieu à huis-clos, et le résultat n'en a été publié qu'après la clôture des négociations. A l'appui de ce que j'avance, je demande la permission de citer une lettre du colonel Mason, un des signataires de la convention :

“ La publication des délibérations sera interdite tant que siégera la convention ; c'est là, je crois, une précaution nécessaire pour prévenir les faux rapports ou les erreurs ; car il y a une grande différence entre la première forme d'un projet toujours assez confuse et mal ordonnée, et celle qu'il revêt après que la matière en a été mûrie et convenablement disposée.”

Voilà pourquoi la conférence de Québec a siégé à huis-clos. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Le gouvernement est d'avis que la confédération est nécessaire ; mais il est prêt à entendre les honorables députés de la gauche qui paraissent vouloir s'y opposer. Je sais que des membres de cette Chambre et nombre de personnes du Haut-Canada et des provinces maritimes, pensent qu'une union législative serait plus avantageuse qu'une confédération. Pour moi, je crois qu'un seul gouvernement ne pourrait point s'occuper utilement des intérêts privés et locaux des diverses sections ou des diverses provinces. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nul autre système n'est réalisable que le système fédéral.

On a prétendu qu'il serait impossible de faire fonctionner la confédération, à cause des différences de race et de religion. Ceux qui partagent cette opinion sont dans l'erreur. C'est justement à cause de cette variété de races et d'intérêts locaux que le système fédéral doit être établi et qu'il fonctionnera bien. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nous avons souvent lu dans des journaux (et il y a des hommes publics qui le prétendent aussi) que c'est

un grand malheur d'avoir de pareilles différences de races, de pareilles distinctions entre Canadiens-Français et Anglo-Canadiens. Je veux sur ce point revendiquer les droits et les mérites en Canada de cette race française. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Il suffit de rappeler les efforts qu'elle a faits pour soutenir la puissance anglaise sur ce continent, et de signaler son attachement à la couronne anglaise dans des temps d'épreuve. Nous savons tous comment surgirent les difficultés entre l'Angleterre et ses colonies américaines en 1775. Le Bas-Canada—ou plutôt la province de Québec, car la colonie du Canada portait alors le nom de la province de Québec,—dis-je, était de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, celle qui possédait la population la plus dense, la plus unie. Comme de raison le Bas-Canada était un objet de convoitise pour les autres colonies américaines, et de grands efforts furent tentés par ceux qui avaient résolu de renverser le pouvoir britannique sur ce continent pour induire le Canada à épouser la cause dite de la liberté. Le général Washington adressa une proclamation aux Canadiens-Français, les invitant à abandonner le drapeau de leurs nouveaux maîtres, d'autant plus qu'ils ne pouvaient rien à attendre de ces maîtres n'ayant ni leur langage, ni leur religion, ni leurs sentiments de race. Mais quelle fut alors la conduite des Franco-Canadiens ? Quelle attitude prirent le clergé et les seigneurs ?

Il est bon de rappeler ce chapitre de notre histoire, pour rendre justice à qui justice est due. Les Canadiens refusèrent de se rendre à un appel qui avait pour objet le renversement complet du système monarchique en Amérique. (*Écoutez ! Écoutez !*) Il ne s'était écoulé pourtant que peu d'années depuis que la France avait cédé le pays à l'Angleterre ; mais dans ce court intervalle les Canadiens avaient pu apprécier leur nouvelle situation, bien qu'ils eussent encore à lutter et à se plaindre. Le peuple avait compris qu'il valait mieux demeurer sous le couronne de l'Angleterre protestante que devenir républicain. (*Écoutez ! Écoutez !*) Mais ce n'est pas tout : lorsque les Américains envahirent le pays, les Canadiens combattirent les forces d'Arnold, de Montgomery et des autres chefs insurgents.

On a essayé de créer des ennemis à la confédération en prétendant que, sous le régime d'une législature provinciale, la minorité protestante serait maltraitée parmi nous. Or, à en juger par ce fait, que les protestants anglais n'ont jamais eu à se plaindre des

Canadiens-Français, quand ils n'étaient encore que quelques centaines dans le Bas-Canada, il n'est guère à présumer que les nôtres tenteront de les tyranniser maintenant qu'ils sont beaucoup plus nombreux.

Je veux citer un passage de la proclamation de Washington qui fut répandue dans tout le pays par l'armée chargée de l'envahir sous le commandement d'Arnold :

“ Nous nous réjouissons, ” dit le général Washington dans cette proclamation adressée aux Bas-Canadiens, dans le but de les engager à se joindre aux autres colonies, “ de voir que nos ennemis se sont trompés à votre égard. Eux qui croyaient, qui avaient même osé dire que les Canadiens étaient incapables de distinguer entre les bienfaits de la liberté et l'esclavage qui avilit, et qu'en flattant la vanité d'un petit cercle de nobles, ils pouvaient en imposer au peuple du Canada... Venez, frères, vous joindre à nous dans une union indissoluble ; venez pour que nous atteignons ensemble le même but... Mû par ces motifs et encouragé par les conseils de nombreux partisans que la liberté compte parmi vous, le grand Congrès américain a envoyé une armée dans votre province, commandée par le général Schuyler, non pour vous combattre, mais pour vous protéger et vous permettre d'agir selon ces sentiments de liberté que vous avez manifestés et que l'œuvre du despotisme voudrait faire disparaître du monde entier. Pour arriver à ce résultat et déjouer ses intentions cruelles et perfides, dont la conséquence serait l'envahissement de vos frontières et l'égorgeement des femmes et des enfants, j'ai envoyé le colonel Arnold sur votre territoire avec une partie de l'armée que je commande. Je lui ai enjoint d'agir, et je suis persuadé qu'il agira, comme s'il se trouvait sur le sol de ses pères et au milieu de ses amis les plus chers. Il recevra avec reconnaissance et les paiera à leur valeur tous les objets nécessaires que vous pourrez lui fournir, ainsi que les autres services que vous voudrez lui rendre. Je vous prie donc, comme amis et comme frères, de lui procurer tous les approvisionnements que peut fournir votre pays, et je me fais moi-même garant, non pas seulement de votre sécurité, mais encore d'une ample indemnité. Que personne ne déserte ses foyers, que personne ne fuie comme devant l'ennemi : la cause de l'Amérique et de la liberté est celle de tout citoyen vertueux, quelle que soit sa religion ou sa race, la politique des colonies confédérées ne visant à nulle autre destruction que celle de l'esclavage et de la corruption créée par une domination arbitraire. Venez, généreux citoyens ; venez vous ranger sous le drapeau de la liberté, sous ce drapeau contre lequel ne prévauront jamais la force et les artifices de la tyrannie. ”

On voit par-là quelles promesses, quelles offres séduisantes furent faites par le général républicain aux Canadiens-Français ; mais en vain. Leur histoire renferme d'autres traits semblables.

En 1778, le comte D'Estaing leur fit parvenir la proclamation suivante:—

“ Je ne demanderai point aux compagnons d'armes de M. le marquis de Lévis, à ceux qui ont partagé sa gloire, qui ont admiré ses talents, son tact militaire, qui ont chéri sa cordialité et sa franchise, caractère principal de notre noblesse, s'il est d'autres noms, chez d'autres peuples, auprès desquels ils aiment mieux voir placer les leurs. Les Canadiens, qui ont vu tomber pour leur défense le brave marquis de Montcalm, pourraient-ils être les ennemis de ses neveux, combattre contre leurs anciens chefs, et s'armer contre leurs parents ? A leur nom seul, les armes leur tomberaient des mains ! Je ne ferai point observer aux ministres des autels que leurs efforts évangéliques auront besoin d'une protection particulière de la Providence, pour que l'exemple ne diminue point la croyance, pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas, pour que les ménagements politiques des souverains que la force leur a donnés, ne s'affaiblissent point à proportion de ce qu'ils auront moins à craindre ; qu'il est nécessaire pour la religion, que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'Etat, et qu'il n'y aurait point de corps plus considéré ni qui eût plus de pouvoir de faire le bien que celui des prêtres du Canada, prenant part au gouvernement, parce que leur conduite respectable leur a mérité la confiance du peuple. Je ne ferai point remarquer à ce peuple, à tous mes compatriotes en général, qu'une vaste monarchie ayant la même religion, les mêmes mœurs, la même langue, où l'on trouve des parents, des anciens amis et des frères, est une source intarissable de commerce et de richesses plus faciles à acquérir par une réunion avec des voisins puissants, et plus sûres qu'avec des étrangers d'une autre hémisphère chez qui tout est dissemblable, et qui, tôt ou tard, souverains jaloux et despotes, les traiteront comme des vaincus, et plus mal, sans doute que leurs ci-devant compatriotes qui les avaient fait vaincre. Je ne ferai sentir à tout un peuple,—car tout un peuple, quand il acquiert le droit de penser et d'agir, connaît son intérêt.—que se lier avec les Etats-Unis, c'est s'assurer son bonheur ; mais je déclarerai, comme je le déclare formellement au nom de Sa Majesté (Louis XVI) qui m'y a autorisé et qui m'a ordonné de le faire, que tous ses anciens sujets de l'Amérique septentrionale qui ne reconnaîtront plus la suprématie de l'Angleterre peuvent compter sur son appui et sa protection.”

D'Estaing leur rappelait leur origine, il invoquait les noms de Lévis et de Montcalm, il cherchait même à influencer le clergé. Ce fut peine perdue : les Canadiens-Français comprenaient trop bien leur situation, ils savaient aussi qu'ils conserveraient intactes leurs institutions, leur langue et leur religion, par leur adhésion à la couronne britannique. Mais s'ils eussent accepté les offres de Washington, il est probable qu'il n'existerait aujourd'hui nul

vestige de la puissance anglaise sur ce continent ; et qu'eux aussi y auraient vu disparaître leur nationalité. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Ces faits historiques nous enseignent que le Franco-Canadien et l'Anglo-Canadien devraient éprouver l'un pour l'autre le même sentiment de sympathie reconnaissante, ayant tous deux à se féliciter de ce que le Canada est encore colonie anglaise. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Tout à l'heure j'ai eu l'occasion de mentionner le clergé canadien-français au sujet de l'adresse du comte d'Estaing, eh bien ! je déclare, à son honneur, que si le Canada fait encore partie de l'empire britannique, c'est grâce à la politique conservatrice de ce corps. (*Applaudissements.*)

Ma joie est grande de pouvoir trouver dans ces vieux documents des preuves de l'honneur, de la loyauté et de la fidélité du peuple franco-canadien ! Je suis aussi dénué de préjugés que n'importe quel membre de cette Chambre. Quand je lis ou que j'entends dire qu'il est à appréhender, sous un régime fédéral, que les Canadiens-Français ne soient trop puissants, que leur prépondérance dans le Bas-Canada ne soit dirigée contre la minorité anglaise et protestante, je pense qu'un coup d'œil jeté sur l'histoire de notre passé suffit pour mettre au néant de pareilles allégations. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

C'est en 1778 que le comté d'Estaing lança sa proclamation ; elle fut répandue en Canada par les soins de Rochambeau et de Lafayette ; mais ceux qui étaient alors les chefs du peuple — le clergé et les seigneurs—jugèrent qu'il serait imprudent de s'en remettre de leurs intérêts et de leur sort à l'élément démocratique. Ils savaient que dans le fond de la démocratie est l'abîme. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Nous discutons aujourd'hui la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, alors que la grande confédération des États-Unis s'est rompue d'elle-même. Mais il y a une différence de conduite bien marquée chez les deux peuples. Les Américains se sont unis dans le but de perpétuer la démocratie sur ce continent. Nous, qui avons eu l'avantage de voir le républicanisme à l'œuvre, durant une période de quatre-vingts ans, d'en voir les défauts et les vices, nous avons pu nous convaincre que les institutions purement démocratiques ne peuvent point assurer la paix et la prospérité des nations, et qu'il nous fallait nous unir par une fédération faite pour perpétuer l'élément monarchique.

La différence entre nos voisins et nous est essentielle ; la conservation du principe monarchique sera le grand caractère de notre confédération, au lieu que de l'autre côté de la frontière, le pouvoir dominant c'est la volonté de la foule, de la populace, enfin. Quiconque parmi nous a conversé avec des hommes publics ou des écrivains des Etats-Unis, peut attester ici que tous admettent que le gouvernement y est devenu impuissant par l'introduction du suffrage universel, en d'autres termes, que le pouvoir de la populace a supplanté l'autorité plus légitime. Et en ce moment nous sommes les témoins du triste spectacle d'un pays déchiré par la guerre civile, où nous voyons des frères combattre contre des frères.

La question que nous devons nous poser est celle-ci : Voulons-nous demeurer séparés ? Voulons-nous conserver isolément une existence toute provinciale, quand, unis ensemble, nous pourrions devenir une grande nation ? Il n'y a pas une seule réunion de petits peuples qui ait encore pu espérer de parvenir à la grandeur nationale avec tant de facilité. Dans les siècles passés, des guerriers ont lutté de longues années pour donner à leur pays un lambeau de territoire. De nos jours, Napoléon III, après on ne sait quelle énorme dépense d'argent et de sang, dans la guerre d'Italie, a acquis la Savoie et Nice, qui ont ajouté près d'un million d'habitants à la France. Et si quelqu'un faisait en ce moment le calcul de la valeur de ces acquisitions avec, en regard, le calcul de ce qu'elles ont coûté, nous serions frappés de la disproportion entre l'un et l'autre, et nous demeurerions convaincus que le territoire acquis a été peut-être acheté trop cher.

Dans l'Amérique britannique du Nord, nous sommes cinq groupes différents, habitant cinq provinces séparées. Nous avons les mêmes intérêts commerciaux et le même désir de vivre sous la couronne britannique. A quoi cela nous sert-il, que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve maintiennent des droits de douane au détriment de notre commerce, et que nous en maintenions de même au détriment du leur ? Dans les temps anciens, la manière dont se formaient les nations n'était pas la même qu'aujourd'hui. Alors un faible établissement se changeait peu à peu en village ; et ce village devenait une ville ou une cité, qui, à son tour, était comme le noyau d'une nation. Il n'en est pas ainsi dans les temps modernes. Les nations sont formées maintenant par l'agglomération de divers peuples rassemblés par

les intérêts et les sympathies. Telle est notre position, dans le monde actuel.

On a fait objection à notre projet à cause des mots " nouvelle nationalité " qui s'y rencontrent. Si nous nous unissons, nous formerons une nationalité politique, indépendante de l'origine nationale et de la religion des individus. Des hommes ont regretté qu'il y eût diversité de races et ont exprimé l'espoir qu'avec le temps cette diversité disparaîtrait. La fusion des races en une seule est une utopie ; c'est une impossibilité. Les distinctions de cette nature existeront toujours ; la dissemblance paraît être d'ordre physique, moral et politique. Quant à cette objection, que nous ne pouvons former une grande nation, parce que le Bas-Canada est principalement français et catholique, que le Haut-Canada est anglais et protestant, et que les provinces maritimes sont mixtes, elle est, à mon avis, de la dernière futilité.

Prenons pour exemple le Royaume-Uni, habité comme il est par trois grandes races. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) La diversité de races a-t-elle mis obstacle aux progrès, à la richesse de l'Angleterre ? Chacune d'elles n'a-t-elle pas généreusement contribué à la grandeur de l'Empire ? Les trois races unies n'ont-elles pas par leurs aptitudes combinées, leur énergie et leur courage, contribué chacune à la gloire de l'Empire, à ses lois si sages, à ses succès sur terre, sur mer et dans le commerce ? (*Applaudissements.*)

Dans notre confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossois, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle confédération. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être. (*Applaudissements.*) Nous ne pouvons, par une loi, faire disparaître ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Français sauront apprécier les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune. Toute la difficulté consiste dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques seront en minorité ; dans le Bas-Canada, les protestants seront en minorité, pendant que dans les provinces maritimes les deux communions s'égaliseront entre elles.

Est-il possible de supposer alors que le gouvernement général ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires ? Quelle en serait la conséquence, même en supposant qu'un des gouvernements locaux le tentât ? Des mesures de ce genre seraient, à coup sûr, répudiées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on cherche jamais à priver une minorité de ses droits. Sous le système de la fédération qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d'intérêt général, auxquelles les différences de races sont étrangères, les droits de race ou de religion ne pourront pas être méconnus. Nous aurons un Parlement général pour régler les matières de milice, de douane, d'accise, de travaux publics, et toutes les matières relatives aux intérêts individuels. Maintenant je le demanderai à ces autres défenseurs de nationalités qui m'ont accusé d'échanger et de troquer cinquante-huit comtés du Bas-Canada avec mon collègue assis près de moi (l'honorable M. Brown); comment des injustices pourraient-elles être faites aux Canadiens-Français par le gouvernement général ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

J'aborde la question des gouvernements provinciaux. Après les difficultés que le pays a éprouvées au temps de M. Papineau par rapport à certaines lois relatives au commerce, je comprends facilement les craintes que le projet de confédération peut avoir inspirées à quelques anglais du Bas-Canada. Les difficultés étaient grandes, et M. Papineau, qui n'était pas versé dans les affaires commerciales, ne comprenait pas bien l'importance de semblables lois. Je pense aussi que M. Papineau avait droit et sujet de lutter contre l'oligarchie alors au pouvoir ; mais je n'ai jamais approuvé l'attitude qu'il prit à l'égard des affaires commerciales ni son opposition à des mesures propres à favoriser les progrès du pays. Ce fait, néanmoins, ne saurait servir ici de fondement à cette objection, d'autant que les affaires de commerce seront du ressort du gouvernement général.

Il ne saurait exister aucune grave raison de craindre que la minorité ait à souffrir de l'adoption de lois touchant la propriété. Mais le cas échéant, la constitution projetée offrirait un remède. C'est peut-être parce que le présent projet est grand, que ceux qui ne l'ont pas examiné de près en conçoivent des craintes ; mais quand nous le discuterons article par article, je serai prêt à soutenir et à démontrer qu'aucun intérêt ne sera mis au hasard par la confédération, si elle est adoptée. Il est une chose à remar-

quer, c'est l'étrange manière dont les partis extrêmes s'unissent et travaillent de concert pour en faire avorter le projet. (*Rires.*) Par exemple, voilà le parti composant jadis ce qu'on appelait la queue de M. Papineau, qui s'est joint à la queue de M. John Dougall, du *Witness* de Montréal. (*Acclamations et rires.*)

M. J.-X. PERRAULT. ¹— Et le clergé aussi qui est opposé au projet ? (*Écoutez ! Écoutez !*)

M. CARTIER.—L'honorable député se trompe beaucoup, le clergé l'appuie ; mais l'honorable membre pourra prendre la parole après moi, s'il le désire. Oui, le projet est approuvé par tous les gens modérés. Les hommes des partis extrêmes, les socialistes, les démocrates et les annexionnistes sont seuls à le combattre. Ses ennemis, parmi les Canadiens-Français, affectent de craindre, que leurs droits religieux ne reçoivent des atteintes sous la nouvelle constitution. C'est une chose plaisante, assurément, de voir le célèbre Institut Canadien de Montréal, qui a pour chef le citoyen Blanchet, prendre la religion sous sa protection ! (*Rires.*) M. Macdougall a proclamé bien haut que la minorité des Anglais protestants serait à notre merci. Il me semble que les craintes exprimées par les jeunes membres du parti démocratique français sur les dangers que courront leur religion et leur nationalité, devraient pourtant calmer ses frayeurs. Le *True Witness*, journal catholique, lui aussi un adversaire du projet, est d'avis que, s'il était adopté, les Canadiens-Français seraient anéantis ; au lieu que son confrère en violence, le *Witness*, protestant, assure que ce seraient plutôt les protestants. (*Écoutez ! Écoutez ! et rires.*)

On a vu à une assemblée récente à Montréal, M. Cherrier, s'enrôler sous la bannière des adversaires de la con fédération. Pour ma part, je n'ai jamais entendu dire que M. Cherrier fût un homme politique d'une grande force. Cependant, il paraît qu'il a quitté sa retraite, pour aller combattre " ce projet monstrueux, tendant à détruire la nationalité et la religion des Canadiens-Français, lequel a été proposé par ce Cartier, que Dieu confonde ! " (*Rires et acclamations.*)

On a fait allusion tout à l'heure à l'opinion du clergé. Eh bien ! je dis qu'elle est favorable à la con fédération. (*Écoutez ! Écoutez !*)

¹ M. Perrault était député de Richelieu depuis 1863. Il prit une part active aux débats sur la Confédération et vota contre. Son opposition lui valut d'être battu aux élections de 1867.

Ceux qui sont élevés en dignité comme les membres du bas clergé se déclarent pour la confédération, non-seulement parce qu'ils y voient toute la sécurité possible pour les institutions qu'ils chérissent, mais aussi parce que leurs concitoyens protestants y trouveront des garanties comme eux. Le clergé en général est ennemi de toute discussion politique, et s'il est favorable au projet, c'est qu'il voit dans la confédération une solution des difficultés qui existent depuis si longtemps. L'alliance d'adversaires aussi opposés de sentiments pour l'ordinaire, que le *True Witness*, M. Dougall du *Witness*, et les jeunes membres de l'Institut Canadien, en faisant à la nouvelle constitution, pour des raisons diamétralement contraires, constitue l'un des plus solides arguments que l'on puisse apporter en faveur de la confédération. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Nous avons pour nous les hommes modérés, les hommes respectables et intelligents. (*Ecoutez ! Ecoutez ! et Oh ! Oh !*) Je ne veux pas assurément dire que nous n'avons pas d'adversaires respectables ; mais je prétends que la nouvelle constitution a l'approbation à peu près générale des hommes sages, honorables et intelligents.

Je suis opposé au système démocratique qui prévaut aux États-Unis. En ce pays, il nous faut une forme propre de gouvernement, où se retrouve l'esprit monarchique. Quand nous serons confédérés, notre gouvernement, nous pouvons en être sûrs, sera plus imposant, et commandera davantage le respect. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Le grand défaut des États-Unis, c'est l'absence d'une personification de l'autorité exécutive qui impose le respect à tous. Comment le chef du gouvernement des États-Unis est-il élu ? Des candidats se mettent sur les rangs, et aussitôt ils sont chacun vilipendés, conspués par le parti opposé. L'un d'eux triomphe, le voilà au fauteuil présidentiel ; mais même alors, il ne sera pas plus honoré de ceux qui ont combattu son élection, et qui auraient voulu calomnieusement le faire passer pour l'homme le moins digne, le plus méprisable du monde.

Sous le système anglais, les ministres peuvent être dénigrés, même insultés, mais les insultes n'atteignent jamais la souveraineté. Que nous ayons pour chef suprême, un roi ou un vice-roi, et quel que soit le nom que l'on donne à notre nouvelle organisation politique sociale—nous avons la certitude d'acquiescer, par le seul effet de la confédération, un prestige nouveau, qui rehaussera encore

plus grandement notre crédit à l'étranger. Pour moi, mon plus ardent désir est de voir cette Chambre adopter le principe de la confédération ; comme l'a dit mon collègue, l'honorable procureur général Macdonald, si nous perdons cette occasion favorable, qui sait si elle se présentera jamais ?

Nous savons que l'approbation du gouvernement impérial nous est assurée. Or, si le Canada adopte ces résolutions, comme je n'en ai aucun doute, et si les autres colonies suivent son exemple, le gouvernement impérial sera aussitôt appelé à nous donner un gouvernement central, constitué sur des bases larges et solides, et des gouvernements provinciaux sous la sauvegarde desquels seront placés les personnes, les propriétés et les droits civils et religieux de toutes les classes de la société. (*Acclamations prolongées.*)

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1865

M. ROSE.¹—J'ai entendu exprimer, dans ma propre circonscription électorale la crainte...—je ne veux pas dire que je la partage, je la mentionne seulement en toute franchise, —que, sous la confédération, les Canadiens-Français ne soient en pouvoir de faire une division des districts telle qu'elle rendrait impossible l'élection de tout candidat anglais. J'en serais très obligé à mon honorable ami, le procureur général du Bas-Canada, s'il voulait bien me donner des éclaircissements sur ce point. Il est dit, dans les résolutions, que si le gouvernement local venait à exercer son influence et son autorité d'une manière injuste en pareille matière, le gouvernement fédéral pourrait mettre le veto, quoique le pouvoir du gouvernement local, ne soit pas restreint par la constitution.

M. CARTIER. — Certainement, si la législature locale du Bas-Canada voulait jamais changer les divisions actuelles de manière à commettre une injustice envers les Anglais du Bas-Canada, le gouvernement central aura le veto, et il en ferait usage pour annuler toute loi rendue à cet effet.

M. HOLTON.—Recommanderiez-vous alors d'employer ce mode d'action ?

M. CARTIER.—Assurément, dans le cas d'injustice. (*Ecoutez !*)

M. ROSE.—Je suis sûr que mon honorable ami ne consentirait

¹ L'honorable John Rose avait été élu député de Montréal-Centre aux élections de 1863.

jamais à une pareille injustice. Mais j'ai une autre question à adresser à l'honorable procureur général du Bas-Canada, et je le prie de me faire une réponse explicite au nom du gouvernement. Il s'agit encore de la 23^e résolution que je viens de lire. Je voudrais savoir si par le mot de *législature* qui s'y trouve, on entend la législature actuelle du Canada ; ou si les limites des districts électoraux seront changées pour les fins de la représentation à la première session du Parlement fédéral ?

M. CARTIER.—En ce qui regarde le Bas-Canada, il n'y aura pas de changement, parce que le nombre de ses représentants au Parlement général demeurera toujours le même qu'à présent. Mais pour le Haut-Canada, comme sa représentation sera augmentée, il devra y avoir un nouveau sectionnement.

M. ROSE.—Il est donc entendu que, dans le Bas-Canada, les districts électoraux seront pour le premier Parlement fédéral ce qu'ils sont maintenant ?

M. CARTIER.—Oui, ce qu'ils sont maintenant.

M. ROSE.—Et qu'en ce qui concerne la représentation dans la législature locale, la division des districts électoraux sera sujette au veto du Parlement général ?

M. CARTIER.—Oui, si une injustice était commise. (*Écoutez !*)

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1865

M. CARTIER. — Permettez-moi une observation. L'honorable monsieur a cité un passage d'un discours de l'honorable M. Tilley, dans lequel ce dernier supposait le cas où le Haut-Canada, poussé par des motifs égoïstes, chercherait à faire passer quelque mesure exclusivement favorable à son agrandissement. “En pareil cas,” a dit l'honorable M. Tilley, “vous aurez les soixante-cinq députés du Bas-Canada et vos quarante-sept représentants pour nous défendre.” C'est pour ce motif que l'honorable député d'Ontario-Nord est opposé à la confédération. Mais dans une union législative, il trouverait le même inconvénient, et s'il est opposé à l'une, il ne devait pas être plus favorable à l'autre.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1865

M. DUNKIN.—Les autorités impériales ne peuvent manquer de s'apercevoir qu'un corps nommé à vie (le Sénat) et dont le

nombre des membres est limité, est précisément la pire organisation possible,—la dernière des extravagances.

M. CARTIER.—Sont-ce là leurs paroles ?

M. DUNKIN.—Moi, je dis que c'est la plus mauvaise des organisations, et le gouvernement impérial laisse entendre qu'elle est mauvaise. Elle se trouve condamnée par le gouvernement de Sa Majesté, en termes diplomatiques, il est vrai, mais qui n'excluent pas une certaine énergie, et je crois que, comme moi, il regarde cette organisation d'une des branches de la législature fédérale comme à peu près dénuée de sens. On dira peut-être que le gouvernement de Sa Majesté peut remédier à la mesure en retranchant ce qui se rapporte au nombre des membres.

M. CARTIER.—Mais c'est là notre garantie !

M. DUNKIN.—Non ce n'est pas une garantie, mais bien le contraire. Je ne charge pas le tableau, en disant que si le Conseil législatif a été ravalé dans l'opinion publique, ça été parce qu'il n'offrait d'autre prise à la pression de celle-ci que par la création de nouveaux membres. Pour éviter un conflit entre les deux branches de la législature, on a dû faire sentir au Conseil en dernier lieu, qu'il pourrait s'apercevoir que son autorité n'était pas aussi grande que sa volonté.

M. CARTIER.—Le nombre des conseillers législatifs n'était pas limité.

M. DUNKIN.—Si la couronne eût été dans l'impossibilité d'augmenter leur nombre, ces honorables messieurs auraient pu résister, mettre obstacle au vœu populaire, jusqu'à ce qu'une révolution les eût balayés ou que la crainte d'une pareille catastrophe leur eût fait changer d'avis. Mais ils ont cédé à une pression plus douce. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—Il y a en toutes choses une force centrifuge et une force centripète. L'excès de l'une ou de l'autre est également dangereux et ce qui est vrai pour le monde physique l'est également ici dans l'ordre moral. Mais ce corps les exerce sans responsabilité tandis que le projet actuel en fait son pivot, à cet égard notre système est certainement préférable.

M. DUNKIN.—Mon honorable ami prétend que le Sénat est sans responsabilité ; je crois le contraire. Et maintenant, M. l'Orateur, je désire savoir comment, à cet égard, fonctionnera le système que ce projet tend à introduire ? Ainsi qu'on la vu, il résulte de ses dispositions que la députation à la Chambre des communes se

composera non point de membres du Parlement se rendant à cette Chambre dans le but de légiférer pour toute l'Amérique britannique du Nord, mais d'un certain nombre spécifié de Haut-Canadiens, de Bas-Canadiens, de Néo-Ecossais, de Néo-Brunswickois, d'habitants de l'Ile du Prince-Edouard, de Terre-Neuve, de la Rivière-Rouge, de Vancouver, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, chacun desquels travaillera spécialement pour la province qu'il représente. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Si tous les territoires que j'ai nommés sont érigés un jour en provinces, nous aurons dans cette Chambre précisément autant de sections que de provinces ; quelle que soit l'inégalité de leur nombre, la seule distinction reconnue entre les membres sera créée par les lignes qui diviseront leurs provinces. Le Conseil législatif, on a pu le voir, ne pourra exercer de contrôle sur ces sections. Il faudra que le contrôle réside dans l'exécutif, mais comment pourra-t-il y être efficace puisque ces sections existeront là aussi ? Indépendamment des provinces ou du vaste territoire de l'Ouest, nous aurons six sections dans la Chambre des communes, le même nombre dans le cabinet et, autant de majorités parlementaires à gouverner. Si toutefois la chose était possible, ce que je crois fort douteux, puisque déjà, en Canada, avec nos deux sections et nos deux majorités, nous reconnaissons qu'une d'elles est de trop. Oui je le répète, nos difficultés constitutionnelles sont dues au système *sectionnel*, et, cependant, l'on nous propose d'en essayer un qui est trois ou quatre fois plus complexe que le nôtre. L'homme d'Etat qui, sous un pareil système, parviendrait à gouverner six sections ou plus dans la Chambre des communes, ainsi qu'au Conseil législatif, et autant de législatures locales et de lieutenants-gouverneurs, l'homme d'Etat, dis-je, qui serait assez habile pour maintenir son gouvernement, ne fût-ce que deux ou trois ans, mériterait qu'on l'envoyât en Angleterre enseigner aux lords Palmerston et Derby l'alphabet politique. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—Cela se pourrait sans difficulté.

M. DUNKIN.—L'honorable préopinant ne voit jamais de difficulté dans tout ce qu'il veut faire.

M. CARTIER.—Je me suis assez rarement trompé, j'ai assez souvent obtenu le succès que je désirais. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. DUNKIN.—Dans certains cas favorables, oui ; mais l'honorable monsieur a été aussi quelquefois malheureux. Quant à moi

je ne crois à l'omniscience de personne. Ce ne sera pas chose facile, M. l'Orateur, avec trois bas-canadiens au ministère, de satisfaire aux exigences de race et de religion de leur province.

M. CARTIER.—(*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. DUNKIN.—L'honorable procureur général se croit probablement capable de surmonter cette difficulté ?

M. CARTIER.—Assurément. (*On rit.*)

M. DUNKIN.—Eh bien ! si cet honorable monsieur réussit à satisfaire le Bas-Canada, avec seulement trois ministres de cette province dans le cabinet, il prouvera qu'il est le plus habile homme d'Etat du pays.

M. CARTIER.—Sur quoi s'appuie l'honorable député pour avancer qu'il n'y en aura que trois ?

M. DUNKIN.—Evidemment l'honorable monsieur ne m'a pas bien écouté ; mais je ne voudrais pas fatiguer la Chambre en me répétant. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Je dis donc que si le nombre des membres de l'exécutif est proportionné aux seuls besoins du pays, et non à ce que je pourrais appeler les besoins particuliers des diverses provinces, il sera de onze, douze ou treize ; par conséquent, si petit en raison de la diversité d'intérêts à satisfaire qu'il sera extrêmement difficile d'éviter de fort sérieuses difficultés dans la répartition des portefeuilles entre les différentes sections. Si, d'un autre côté, vous donnez à toutes les provinces, la part qu'elles voudraient avoir, le cabinet sera trop nombreux pour pouvoir gouverner. Il sera donc pratiquement impossible de satisfaire toutes les provinces et, cependant, aucune d'elles ne pourrait être maltraitée à cet égard sans qu'il en résultât de fâcheuses conséquences. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—Lorsqu'il nous aura vu à l'œuvre, l'honorable député reconnaîtra qu'il a exagéré la difficulté.

M. DUNKIN.—Sidney Smith disait, un jour, d'un certain premier ministre d'Angleterre, qu'il pourrait, à bref délai, remplir les fonctions de l'archevêque de Cantorbery ou prendre le commandement de la flotte. (*On rit.*) Nous avons en ce pays quelques hommes publics qui, selon eux, sont doués de capacités assez grandes pour remplir les fonctions d'archevêque, celles d'amiral, et même, peut-être, celles de commandant en chef des armées de terre. (*Nouveaux rires.*)

M. CARTIER.—Bien que je ne puisse vraiment pas commander la flotte d'Angleterre ni remplir les fonctions de l'archevêque de

Cantor bery, je ne m'en croirais pas moins capable de former un cabinet de nature à contenter à la fois le Haut et le Bas-Canada et les provinces inférieures.

SÉANCE DU 2 MARS 1865

M. CARTIER.—Il est évident que l'honorable député d'Hochelega n'a pas lu les résolutions, mais moi je les ai lues. Le Bas-Canada se trouve dans une situation particulière. Nous avons deux populations dont les intérêts sont distincts, sous le triple rapport de la race, de la langue et de la religion. Il s'agissait, dans la préparation du projet de confédération de Québec, de ménager ces deux intérêts, et de doter le pays d'une constitution qui allierait l'élément conservateur à l'élément démocratique,—car le faible des institutions démocratiques pures est de laisser tout le pouvoir à l'élément populaire. L'histoire du passé prouve que c'est un mal. Pour que les institutions soient stables et fonctionnent harmonieusement, il faut avoir une force de résistance à opposer à l'élément démocratique. Aux Etats-Unis, la puissance de résistance n'existe pas dans le Sénat, ni même chez le président. L'honorable député d'Hochelega trouve que l'objection de l'honorable député du comté de Québec est bien fondée, parce que le gouvernement fédéral pourrait ne nommer que des Anglais ou que des Canadiens-Français au Conseil législatif pour la Bas-Canada. Si l'honorable député avait lu les résolutions, il aurait vu que la nomination des conseillers législatifs devra se faire d'après les divisions électorales qui existent actuellement dans la province. Eh bien ! je demande s'il est probable que l'exécutif fédéral,—qui aura un chef pour le Bas-Canada comme aujourd'hui,—je demande s'il est probable qu'il recommande la nomination d'un Canadien-Français pour représenter des divisions comme Bedford ou Wellington, par exemple ?...

M. J.-S. MACDONALD. —Vous serez en minorité dans le gouvernement fédéral.

M. CARTIER.—Est-ce qu'il n'en est pas ainsi maintenant, par rapport à la nomination des juges ? Et cependant, quand je propose la nomination d'un juge pour le Bas-Canada, n'est-il pas nommé ? Est-ce que l'honorable député de Cornwall (M. J.-S. Macdonald), quand il était ministre, a jamais cherché à s'immiscer dans les nominations recommandées par l'honorable député d'Hoche-

laga ? Aujourd'hui, quand il faut nommer un juge en chef ou un juge puiné pour le Bas-Canada, je me trouve entouré de collègues dont la majorité est anglaise et protestante ; mais est-ce que cette majorité ose traverser mes recommandations ? Non, pas plus que nous Bas-Canadiens, nous ne nous permettons de traverser les recommandations de mon honorable ami le procureur-général du Haut-Canada, relatives aux emplois dans le Haut-Canada. Il y aura dans le gouvernement fédéral un *leader* pour le Bas-Canada ; et pensez-vous que les autres ministres oseront lui faire obstacle dans ses recommandations ? Mais on dit que je serai en minorité. Je le suis aujourd'hui, comme je le suis depuis huit ans...

M. GEOFFRION.—Vous avez l'égalité entre les deux provinces.

M. CARTIER.—Oui, nous avons l'égalité, mais pas comme race ni comme religion. Quand le chef du Bas-Canada aura soixante membres de sa section pour l'appuyer, et s'il commande une majorité des députés de langue française et de langue anglaise de sa province, ne pourra-t-il pas défaire le gouvernement, si ses collègues s'opposaient à ses recommandations ? C'est là notre garantie. Aujourd'hui si l'on me faisait une opposition déraisonnable, il me resterait le pouvoir de briser le gouvernement en me retirant. Il en sera de même dans le gouvernement fédéral.

SÉANCE DE VENDREDI, 3 MARS 1865

M. CARTIER.—L'honorable monsieur (le colonel Haultain) voudra bien me permettre de dire un mot. La minorité protestante, dans le Bas-Canada, a toujours vécu d'accord, non-seulement avec les catholiques en général, mais aussi avec le clergé catholique ; et, au nom des protestants du Bas-Canada—de la majorité d'entre eux au moins—je puis déclarer qu'ils sont assez bien convaincus de notre libéralité pour n'avoir aucune des craintes que l'honorable monsieur manifeste en ce moment. (*Écoutez !*)

COLONEL HAULTAIN. — Tant mieux ; mais il ne s'ensuit pas moins que, dans une affaire comme celle-ci, ce qui émane de mon ami le procureur général a peu de poids comparativement à ce qui émane du chef de l'église catholique romaine. Remarquez que je n'accuse pas mes compatriotes franco-canadiens d'intolérance. Je dis seulement que les protestants du Bas-Canada ont raison d'avoir des craintes sachant dans quelle position ils vont se montrer vis-à-vis de la hiérarchie catholique et que ce trait d'intolérance que je viens

de citer émane de celui qui inspire cette hiérarchie. ¹ Pourquoi faire mention de cela ? Serait-ce pour susciter des difficultés ? Tout au contraire. Je parle en temps opportun et dans le seul but de faire donner à mes co-religionnaires du Bas-Canada des garanties par lesquelles ils soient assurés pour toujours de cette tolérance et de ces généreux sentiments dont les catholiques romains ont jusqu'ici fait preuve à leur égard ; et si je demande maintenant ces garanties, c'est pour qu'on n'ait pas à y pourvoir plus tard. Je n'ai que faire de déclarer quels sont mes sentiments,—ce sont ceux de tout protestant anglais— ; nous accordons volontiers à nos compatriotes catholiques romains ce que nous voulons pour nous : la liberté de conscience et le libre exercice de tout droit politique. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. J.-S. MACDONALD.—L'honorable procureur général de la section Est a parlé au nom des protestants du Bas-Canada, et mon honorable ami le député de Peterborough (Colonel Haultain) a fait la même chose. Comment allons-nous décider entre les deux ?

M. MCGEE.—L'honorable représentant de Cornwall est comme le feuillet blanc qui sépare l'Ancien et le Nouveau Testament, il n'appartient ni à l'un ni à l'autre.

M. J.-S. MACDONALD.—Mais je trouve vraiment cette question très grave ! L'honorable député de Peterborough parle au nom des protestants du Bas-Canada, et l'honorable procureur général prétend lui aussi, exprimer leur opinion. En faveur duquel allons-nous décider ?

¹ L'altercation suivante entre M. Alleyn, député de Québec, et le colonel Haultain, explique cette allusion :

M. ALLEYN.—Les presbytériens sont-ils plus tolérants que les catholiques ? L'honorable monsieur (M. Haultain) a affirmé que les principes de la hiérarchie catholique romaine n'étaient pas tolérants. Voudrait-il nous dire s'il entend par là qu'ils ne le sont pas pour la liberté civile ou seulement pour la liberté religieuse ?

COLONEL HAULTAIN.—La liberté civile et la liberté religieuse sont tellement liées l'une à l'autre que nous ne pouvons pas les séparer.

M. ALLEYN.—Vous croyez donc ses principes intolérants pour les deux ?

COLONEL HAULTAIN.—Je crois qu'il suffit de consulter la dernière lettre encyclique de Rome pour trouver une réponse. Je vois dans cette lettre qui porte ce cachet de gravité et d'autorité qui est particulier à tout message du chef de l'Eglise catholique romaine ; je vois, dis-je, entre autres choses, que l'on condamne comme une erreur ce qui suit : “Ceux qui émigrent dans les pays catholiques devraient jouir de la liberté des cultes.”

M. CARTIER.—Comme le sait bien l'honorable député, j'ai déjà fourni une longue carrière politique, et toujours, j'ai pris fait et cause, lorsque je la savais attaquée, pour la hiérarchie catholique du Bas-Canada ; mais aussi, je n'ai jamais manqué d'agir de même pour le maintien des droits de la minorité protestante, et c'est à cela que je dois d'avoir toujours eu sa confiance.

Et je puis ajouter que ma promesse d'égle justice sera facile à remplir, d'autant plus que le clergé catholique, que les catholiques du Bas-Canada n'ont jamais songé à opprimer leurs concitoyens protestants. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. J. DUFRESNE.—Ce qui s'est passé avant l'Union en est la preuve.

COLONEL HAULTAIN.—Eh bien ! après toutes ces protestations, je demande aux honorables messieurs qui appartiennent à la religion catholique romaine, de relire ce que le chef de leur Eglise a écrit et fait répandre par le monde et de me dire ensuite s'ils n'ont pas confiance et foi dans ses paroles et s'ils ne voudront pas y conformer leur conduite ?

M. MCGEE.—J'espère que l'honorable monsieur accordera volontiers à la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes privilèges que nous sommes tous prêts à accorder à la minorité protestante du Bas ?

M. J.-S. MACDONALD. — L'honorable député de Peterborough croit à la sincérité des intentions de l'honorable procureur général de l'Est et s'en rapporte à lui ; mais, d'autre part, il donne lecture à cette Chambre d'un décret de la papauté qui porte sursis de toute promesse que l'honorable procureur général peut faire. Telle est la difficulté dans laquelle l'honorable monsieur se trouve placé.

M. CARTIER.—Je conseille à l'honorable député de Cornwall de lire la lettre encyclique, elle l'éclairera.

SÉANCE DE LUNDI, 6 MARS 1865

M. CARTIER.—L'honorable député d'Hochelega voudrait convaincre tout le monde que le gouvernement se propose de faire passer une mesure par le gouvernement impérial contre les intentions de la Chambre ; mais rien de semblable ne résulte, assurément, des explications données par mon honorable ami le procureur général de l'Ouest. Il a déclaré qu'une députation se rendrait

en Angleterre ; qu'elle soumettrait au gouvernement impérial l'adresse des deux Chambres, contenant le projet de confédération adopté par les députés de toutes les provinces ; et qu'elle ferait instance auprès du gouvernement impérial pour en obtenir un acte applicable à ces provinces.

M. LAFRAMBOISE.—Cela ne veut pas dire que la nouvelle constitution sera soumise à l'approbation de la Chambre au retour de la députation ? (*Écoutez ! Écoutez !*)

M. CARTIER.—Cela ne signifie pas non plus que le gouvernement agit sans le consentement de la Chambre.

M. A.-A. DORION.—Il est parfaitement clair que la Chambre ne sera pas appelée à se prononcer sur la nouvelle constitution qu'on va nous donner, quels que soient les changements qu'on aura pu faire subir aux résolutions sur lesquelles nous sommes maintenant appelés à voter. (*Écoutez !*) L'honorable procureur général de l'Est se garde de dire que le gouvernement soumettra à la Chambre le résultat des conseils qu'il aura eus du gouvernement impérial. (*Écoutez !*) Tout ce que le gouvernement laisse entendre c'est qu'il hâtera l'adoption de sa mesure ici ; que, s'il peut la faire passer, il demandera au gouvernement impérial de nous donner une constitution basée sur ces résolutions, et que cette constitution sera imposée au pays sans que la Chambre ni le peuple ne soient appelés à la ratifier, quand bien même elle serait tout à fait différente des résolutions qui nous sont soumises. (*Écoutez ! Écoutez !*) De même qu'en 1856, nous apprîmes que l'article de l'Acte d'Union, qui exigeait le consentement des deux tiers des membres de la Chambre pour permettre de changer la base de la représentation, avait été révoqué sans aucune demande de notre part ; nous verrons peut-être dans la nouvelle constitution qui nous sera donnée que le principe de la confédération aura été sacrifié pour nous imposer l'union législative pure et simple. (*Écoutez ! Écoutez !*) Cela est encore plus probable, depuis qu'il est de notoriété que les provinces maritimes ne veulent plus du présent projet de confédération...

M. CARTIER.—Nous allons faire une petite confédération en divisant le Canada en quatre. (*Rires.*) C'est ce que l'honorable député d'Hochelaga a promis à l'honorable député d'Oxford-Sud, quand il a formé son ministère. Il y aurait eu de petits hommes, des petites provinces et une petite confédération. (*Rires à droite.*)

UNE VOIX.—Aujourd'hui le gouvernement fait grand !

M. CARTIER.—Oui, nous vous proposons de grandes choses ; aussi le projet passera.

M. A.-A. DORION.—En cas de conflit entre le pouvoir fédéral et les gouvernements locaux, quelle autorité interviendra pour régler le différend ?

M. CARTIER.—Le gouvernement impérial.

M. A.-A. DORION.—En effet, il n'y aura pas d'autre autorité que celle du gouvernement impérial, et l'on sait quelle valeur ont les plaintes des Bas-Canadiens auprès du gouvernement impérial ; l'expérience nous l'a appris depuis longtemps.

M. CARTIER.—Les membres de la conférence ont compris mieux les choses. Ce n'est ni le gouvernement impérial ni le gouvernement fédéral qui interviendront, mais les cours de justice, qui prononceront sur les points à l'égard desquels il aura pu survenir un conflit entre les deux pouvoirs.

UNE VOIX.—Les cours de commissaires ? (*Ecoutez ! et rires.*)

M. A.-A. DORION.—Oui, en effet un magistrat décidera que tel Acte passé au parlement fédéral n'est pas loi, tandis qu'un autre décidera qu'il a force de loi ; de cette manière, le conflit, au lieu d'être entre les législatures, sera entre toutes les cours de justice !

M. CARTIER.—Si la législature générale rendait une loi sortant de ses attributions, elle serait nulle de plein droit.

M. A.-A. DORION.—Oui, je comprends cela, et c'est sans doute pour décider ces questions que l'on doit établir des cours fédérales.

M. CARTIER.—Non ! non ! elles seront établies seulement pour juger et appliquer les lois fédérales.

SÉANCE DE MARDI, 7 MARS 1865

M. CARTIER.—Je suis bien aise que l'honorable député du comté de Québec (M. François Evanturel), avec sa franchise ordinaire, nous ait fait part de ses appréhensions. Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention, et je suis certain qu'il n'y a pas de différence de sentiments entre lui et nous ; nous sommes parfaitement d'accord. (*Ecoutez ! Ecoutez ! et rires.*) Je savais fort bien, M. l'Orateur, avant de me lever pour donner des explications à l'honorable député du comté de Québec et à la Chambre, que les paroles que je viens de prononcer exciteraient les rires de l'opposition, car du moment que ces honorables messieurs voient un de ceux qui d'ordinaire appuient cette administration, se lever et parler avec

chaleur sur une mesure quelconque du gouvernement, ils s'empres- sent de conclure de son animation que cet honorable député n'est pas favorable à la mesure. Je le répète, M. l'Orateur, le gouvernement s'accorde parfaitement dans ce cas-ci avec l'hono- rable député du comté de Québec. S'il demande aujourd'hui à la Chambre de hâter la décision qu'elle est appelée à donner sur la con- fédération de toutes les provinces britanniques de ce continent, et non pas des deux Canadas seulement, comme l'a dit l'honorable député du comté de Québec, c'est qu'il désire envoyer des délégués en Angleterre pour soumettre au Parlement impérial les résolutions ad- optées à la conférence. Le gouvernement veut donner suite aux compromis entre les provinces maritimes et le Canada. Le gouver- nement impérial pourra alors faire entendre des conseils aux gouvernements des provinces qui se retirent du pacte et leur démontrer que le document auquel nous les invitons à adhérer est un compromis. Il veut exposer à la Grande-Bretagne que si quelqu'une des provinces maritimes ou toutes ces provinces refusent de mettre le compromis à exécution, après en avoir pris l'engagement solennel avec le gouvernement canadien, que si, enfin, elles ont manqué aux conventions, le Canada, lui, y a été fidèle et en désire la réalisation, car il ne s'agit point d'obtenir une constitution pour les deux Canadas seulement, comme l'a dit l'honorable député de Châteauguay, qui a faussement interprété les explications données aujourd'hui à cette Chambre par mon honorable collègue le procureur général du Haut-Canada ; mais bien d'une constitution embrassant toute l'Amérique britannique. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Le gouvernement en pressant la décision de la Chambre, ne médite pas d'aller demander à l'Angleterre une constitution pour les Canadas, sous prétexte que les autres provinces contractantes ont manqué à la foi donnée et reçue. Pas le moins du monde, M. l'Orateur, j'ai toujours eu à cœur les intérêts du Bas-Canada, que j'ai protégés beaucoup plus que l'honorable député d'Hochelaga et ses partisans ne l'ont jamais fait.

UN MEMBRE.—Preuve : le siège du gouvernement que vous avez envoyé à Ottawa.

M. CARTIER. — Eh bien, M. l'Orateur, je n'hésite pas à dire que cette question du siège du gouvernement a été décidée selon l'in- térêt du Bas-Canada. Je l'ai soutenu autrefois et je le soutiendrai encore aujourd'hui envers et contre tous. Je viens maintenant aux observations de l'honorable député du comté de Québec. Voici ce

que le gouvernement se propose de faire. Nous représenterons au gouvernement impérial que le Canada a consenti à des compromis et à des sacrifices, et que les provinces maritimes ont fait défaut au dernier moment ; nous le prions de conseiller les gouvernements de ces provinces, et nous espérons que l'influence qu'il doit nécessairement exercer sur ces colonies les portera à réfléchir sur la conduite qu'elles ont tenue envers nous. Que l'honorable député du comté de Québec se rassure ! Pas un seul des membres du gouvernement n'a l'intention de demander à la Grande-Bretagne de faire une constitution pour les deux Canadas ; tout ce que nous voulons, c'est d'exposer à la mère-patrie la position dans laquelle nous nous trouvons par suite de la rupture du traité par les provinces maritimes, afin, je le répète, qu'elle puisse en se servant de son influence, exercer une pression sur elles dans le sens de l'union fédérale projetée. Quand bien même les législatures de ces provinces rejetteraient aujourd'hui le plan de confédération, son adoption ne serait qu'une affaire de temps ; dans un an peut-être elles reviendront sur leur décision et accepteront ce compromis. Mais nous disons que, pour notre part, nous devons rester attachés aux conventions ; nous voulons aussi nous acquitter d'un devoir envers le gouvernement impérial qui a bien voulu les approuver par la dépêche dont cette Chambre a eu communication, ainsi que par la mention honorable qu'en a faite Sa Très-Gracieuse Majesté dans le discours du trône. Il importe, dis-je, de faire voir au gouvernement impérial que le Canada, qui renferme plus des trois quarts de la population totale des provinces de ce continent, n'a pas manqué au compromis ; mais que ce sont les provinces maritimes qui ont failli à la foi jurée ; et que, si ce compromis ne s'effectue pas, il peut arriver qu'à une époque prochaine, la suprématie britannique sur ses colonies américaines se trouve en danger. Nous avons con fiance que toutes ces considérations auront un effet salutaire ; qu'elles dissiperont les appréhensions mal fondées des provinces maritimes, et que plus tard la constitution par compromis que nous soumettrons au gouvernement impérial régira toutes les provinces anglaises de ce continent, réunies en une grande confédération. (*Écoutez ! Écoutez !*) Je puis donc assurer l'honorable député du comté de Québec que la seule intention du gouvernement dont je suis membre, en pressant comme elle fait l'adoption du projet soumis à la Chambre, est de l'envoyer en Angleterre pour que le Parlement impérial en sanctionne la lettre

seulement. Le gouvernement n'a jamais eu le dessein de prendre la Chambre et la population par surprise. Si nous allions en Angleterre demander une constitution, autre que celle dont parle l'adresse, nous mériterions d'être stigmatisés et nous nous rendrions indignes de la position que nous occupons aujourd'hui. Pour ces diverses raisons, je dis donc, qu'il n'y a pas une si grande différence d'opinion entre le gouvernement et l'honorable député du comté de Québec, que ce dernier se l'imagine ; nous sommes d'accord sur ce qu'il désire ; et puisqu'il a déclaré qu'il votera pour la nouvelle constitution si les provinces maritimes entrent dans la confédération, j'ai lieu de croire qu'il le fera, car le gouvernement ne se trouvera lié par cette constitution qu'autant que les autres parties contractantes l'accepteront.

SÉANCE DU 9 MARS 1865

Après avoir entendu l'éloquent et habile discours que vient de prononcer avec un rare talent l'honorable député de Vaudreuil, (M. A.-C. de Lotbinière Harwood), il me reste un regret : c'est que le vénérable aïeul de ce monsieur (l'honorable Alain Chartier de Lotbinière) qui fut un des premiers orateurs appelés à la présidence de l'Assemblée législative du Bas-Canada et dont le portrait orne notre Chambre, n'ait pu, de sa tombe, prêter l'oreille aux paroles si bien senties, si loyales et si chaleureuses de son petit-fils dont il eût été fier à juste titre. (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 10 MARS 1865

M. A.-A. DORION.—Je ne me lève pas pour parler au long, mais seulement pour obtenir de l'administration quelques renseignements sur certaines parties de ce projet ; mais, avant de le faire, je dirai un mot sur l'explication que vient de donner le procureur général du Haut-Canada en réponse à la question posée par l'honorable député du comté de Québec (M. Evanturel), au sujet de la langue française. L'honorable procureur général a dit que l'intention des délégués à la conférence de Québec avait été de donner les mêmes garanties pour l'usage de la langue française dans la législature fédérale que celles qui existent sous l'Union actuelle. Je crois, M. l'Orateur, que cela n'est pas du tout une garantie, car il était dit dans l'Acte d'Union que la langue

anglaise seule serait employée dans le Parlement, et la langue française en était entièrement exclue. Mais cette disposition fut abrogée plus tard par la 11^e et 12^e Victoria, et la chose fut laissée à la discrétion de la législature. En sorte que, si demain cette législature décidait qu'aucune autre langue que la langue anglaise ne soit employée dans ses délibérations, elle pourrait empêcher par là l'usage de la langue française. Il n'y a donc d'autre garantie pour le maintien de l'usage de la langue de la majorité des habitants du Bas-Canada, que le bon vouloir et la tolérance de la majorité. Et comme la proportion des membres canadiens-français sera beaucoup plus faible dans le Parlement fédéral qu'elle ne l'est dans la législature actuelle, cela devrait montrer aux honorables membres combien ^{no} us avons peu de chance de voir se perpétuer l'usage de notre langue dans la législature fédérale. C'est là la seule observation que j'avais à faire sur ce sujet, et elle m'a été suggérée par la réponse de l'honorable procureur général du Haut-Canada.

M. MACDONALD (procureur général).—Je conviens avec l'honorable député d'Hochelega qu'aujourd'hui cela est laissé à la majorité ; mais afin d'y remédier, il a été convenu dans la conférence d'introduire cette disposition dans l'Acte impérial. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Cela a été proposé par le gouvernement canadien par crainte qu'il ne survienne plus tard un accident, et les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la confédération, et que son usage, tel qu'il existe aujourd'hui, fût garanti par l'Acte impérial. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—J'ajouterai à ce que vient de dire l'honorable procureur général du Haut-Canada, en réponse à l'honorable député du comté de Québec, et à l'honorable député d'Hochelega, qu'il fallait aussi protéger la minorité anglaise du Bas-Canada, relativement à l'usage de sa langue, parce que dans le Parlement local du Bas-Canada la majorité sera composée de Canadiens-Français. Les membres de la conférence ont voulu que cette majorité ne pût pas décréter l'abolition de l'usage de la langue anglaise dans la législature locale du Bas-Canada, pas plus que la majorité anglaise de la législature fédérale ne pourra le faire pour la langue française. J'ajouterai aussi que l'usage des deux langues sera garanti dans l'Acte impérial basé sur ces résolutions. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

SÉANCE DU 13 MARS 1865

M. HUNTINGTON.—Je ne veux pas abuser de l'attention de la Chambre. Une chose me surprend, c'est l'anxiété que manifestent tant d'honorables membres de parler sur une question qu'on dit unanimement résolue, car j'en vois une demi-douzaine se lever à la fois pour parler. (*Rires.*) Il y a quelques jours, j'ai signalé quelques détails que j'avais l'intention d'aborder ; mais je m'en suis abstenu. Je tiens néanmoins à discuter certains points qui se rattachent à la motion. Je n'ai pas été surpris de voir l'honorable président du conseil se lever pour intervenir au nom du gouvernement, car il appartient à une partie du pays où l'opinion publique est tant soit peu chatouilleuse. Quant à l'honorable procureur général du Bas-Canada, loin de vouloir consulter le pays, il a dit, paraît-il, au déjeuner de Montréal, qu'il ne consultait personne quand il s'agissait de prendre une détermination.

M. CARTIER.—C'est très-vrai, je ne consulte personne quand je veux prendre une détermination.

M. A.-A. DORION.—La Chambre vient de rejeter un amendement par lequel l'on demandait un appel au peuple de cette province avant que le gouvernement impérial fût appelé à légiférer sur l'adresse de cette Chambre. Maintenant, le but de l'amendement proposé par l'honorable député de Châteauguay est de d'exiger que la constitution qui sera adoptée en Angleterre ne vienne en force que lorsqu'elle aura été soumise à la législature de cette province, après la prochaine élection générale, et qu'une adresse aura été adoptée à cet effet. Nous demandons aujourd'hui de soumettre au Parlement impérial, un Acte confédérant les provinces de l'Amérique britannique du Nord. Si, au lieu d'une confédération, le Parlement décrétait une union législative entre les colonies, je demande aux membres de cette Chambre, qui protestent contre une union législative, avec quelle grâce ils se présenteraient devant leurs électeurs,—après avoir refusé de les consulter, — s'ils refusent encore eux-mêmes de vouloir reconsidérer la mesure lorsqu'elle nous reviendra après avoir été passée par le Parlement impérial ? Tout ce que porte cette motion, c'est que l'Acte qui sera passé soit soumis à notre législature et approuvé par nous avant qu'il soit exécutoire. En un mot nous demandons qu'il nous soit permis de refuser la nouvelle constitution, si elle ne nous convient pas. (*Ecoutez !*

Ecoutez !) Qu'on se rappelle ce qui a été fait en 1856, lorsque nous avons prié le Parlement impérial de changer la constitution du Conseil législatif et de le rendre électif, qu'on se rappelle qu'il nous a imposé une mesure différente de celle que nous avons demandée. L'on nous a bien donné le droit de rendre le Conseil législatif électif, c'est vrai, mais en même temps l'on a supprimé de l'Acte d'Union la disposition qui décrétait que la base de représentation dans l'Assemblée législative ne pourrait être changée qu'avec le concours des deux tiers des membres de la législature. Et, en face de ce fait, qui nous dit qu'aujourd'hui le gouvernement impérial ne nous donnera pas une union législative, avec la représentation basée sur la population, au lieu d'une confédération ? Qui nous dit que l'on ne changera pas la clause relative au Conseil législatif et qu'on n'y appliquera pas aussi le principe de la représentation d'après la population ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Eh bien, c'est afin de nous mettre en garde contre la possibilité de changements de cette nature que nous proposons cet amendement. Il y a beaucoup de membres de cette Chambre qui craignent encore que l'Angleterre, voyant le refus des provinces maritimes d'accéder à ce projet de confédération, ne nous donne une confédération des deux Canadas. Et, je le demande, quand nous voyons le ministère nous dire sur tous les tons qu'il faut absolument opérer des changements constitutionnels, qu'il y a urgence, que l'on ne peut même retarder d'une semaine ni prendre le temps de discuter les amendements que nous aurions à proposer au projet, qu'il leur faut une mesure de suite, sans quoi il arrivera des choses dont la pensée seule fait trembler,—je le demande, est-il croyable que le gouvernement impérial consente à imposer la confédération aux provinces inférieures, et ne pourra-t-il pas changer ce projet de manière à l'appliquer aux deux Canadas seuls ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Voici ce qui arrivera, au moins ce qui pourrait fort bien arriver, c'est que lorsque nos ministres seront rendus en Angleterre et auront exposé au gouvernement impérial l'urgence d'un changement de constitution pour le Canada, celui-là voyant que les provinces d'en-bas ne veulent pas de la confédération, décrètera une mesure de ^{con} fédération pour les deux provinces, laissant aux provinces maritimes le droit d'y entrer quand elles le jugeront convenable. Cela est très possible,—et le seul moyen de nous mettre en garde contre une pareille éventualité, c'est de demander à Sa Majesté

que toute mesure impériale au sujet de changements constitutionnels ne puisse devenir en force sans être soumise et ratifiée par la législature du Canada. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

M. CARTIER.—M. l'Orateur, en réponse à ce que vient de dire l'honorable député d'Hochelaga, je me contenterai de faire observer aux membres de cette Chambre qu'ils n'ont pas besoin de s'effrayer des appréhensions, ni des prédictions de l'honorable député. J'ai déjà déclaré, en mon nom et au nom du gouvernement, que les délégués qui iront en Angleterre n'accepteront du gouvernement impérial qu'un acte basé sur les résolutions adoptées par cette chambre, et pas d'autre. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) J'ai engagé ma parole d'honneur et celle du gouvernement à cet effet,—et ma parole d'honneur vaut, je pense, devant la Chambre et devant le pays, toutes les appréhensions de l'honorable député d'Hochelaga. (*Applaudissements.*)

DISCOURS

· SUR LE

PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD

· PRONONCÉ LE 14 AVRIL 1865

A HALIFAX

Le projet de la Confédération approuvé par les deux Chambres, il fut résolu de proroger la législature au plus tôt, ce qui eut lieu le 18 mars. Quatre mesures de première importance avaient été adoptées à cette session : La Confédération ; un million de piastres pour la défense ; l'entretien d'une milice volontaire ; le bill des aubains et le rapport de la commission du code civil. Quelques jours après, le gouvernement décidait que MM. Cartier, Macdonald, Brown et Galt se rendraient en Angleterre pour obtenir l'adhésion des autorités impériales. Une solution pressait d'autant plus que les unionistes du Nouveau-Brunswick, ayant à leur tête l'honorable M. Tilley, venaient d'éprouver un échec sérieux aux élections provinciales. MM. Cartier et Galt prirent les devants et s'embarquèrent à Boston, à bord du steamer *Asia*, à destination de Liverpool¹. Ils arrivèrent à Halifax, dans la nuit du 14 avril, et ils ne furent pas peu surpris, à leur arrivée en cette ville, où ils devaient passer quelques heures seulement, d'être l'objet d'une superbe démonstration populaire sous forme d'une procession aux flambeaux qui n'avait pas moins d'un mille de longueur. Les citoyens se rendirent à Temperance Hall, au nombre d'environ deux mille, et là une adresse de bienvenue fut lue par le Maire, à laquelle répondirent les ministres canadiens. M. Tilley qui était présent prononça un vigoureux discours dans lequel il prédit que le Nouveau-Brunswick reviendrait avant longtemps sur sa décision : prédiction que les événements confirmèrent. M. Cartier s'exprima de la façon suivante :

¹ MM. Macdonald et Brown partirent de New-York pour l'Angleterre, à bord du *China* mercredi, le 19 avril suivant.

M. le Maire, Messieurs,

L'adresse que vous venez de nous présenter me jette dans un profond embarras, car ni mon collègue ni moi n'avions songé qu'en débarquant à Halifax nous aurions une réception aussi enthousiaste et aussi imposante que celle qui nous y attendait. Nous savions néanmoins qu'il existait un sentiment public très prononcé en faveur du projet de l'union des provinces. Je n'ai guère besoin de confesser que les habitants du Canada sont très déçus de l'échec que ce projet vient de recevoir au Nouveau-Brunswick. Cet échec est toutefois temporaire et a été causé par de fausses représentations qui ne tarderont pas à se dissiper. Il n'y a certainement pas lieu de se décourager, car la réaction se produira dès que la population pourra saisir toute l'importance de la question.

Je constate avec orgueil que les délégués canadiens ont été les premiers, lors de la conférence de Charlottetown, à agiter la question d'une union agrandie, et cette union telle que décidée par la convention de Québec est la plus juste et la plus équitable que l'on pouvait adopter dans les circonstances. Oui, cette union protège tous les droits, tous les intérêts, et elle est de nature à assurer la prospérité de toutes les provinces confédérées. Le succès de cette convention est sans précédent, quoiqu'il faille penser de l'échec survenu au Nouveau-Brunswick. C'est le propre des entreprises humaines d'éprouver bien des obstacles avant leur pleine réalisation.

En apprenant la défaite de notre mesure au Nouveau-Brunswick, les ministres canadiens ont cru devoir proroger les Chambres et envoyer une déléation en Angleterre pour régler la question de la Confédération, la question de la défense et celle du chemin de fer Intercolonial. Toutes ces questions sont d'une nature impériale, et puisque la défense intéresse toutes les provinces, il importe qu'elles soient unies sous un même gouvernement. Séparées, les provinces ne peuvent se défendre, tandis qu'unies elles représentent une force et des moyens d'action considérables.

Il n'y a aucun doute que le gouvernement britannique regarde l'union des provinces comme étant d'une nécessité absolue.

Les délégués insisteront sur la construction du chemin de fer Intercolonial comme indispensable à la protection militaire de l'Amérique britannique du Nord.

Le temps ne me permet pas de vous soumettre de plus longues observations, mais laissez-moi, en vous remerciant de vos chaudes sympathies, vous donner l'assurance que nous ne négligerons aucun effort pour mener à bonne fin la grande œuvre que nous avons commencée. (*Applaudissements.*)

DISCOURS

PRONONCÉ LE 26 AVRIL 1865

AU BANQUET DU FISHMONGER'S WORSHIPFUL COMPANY

A L O N D R E S

MM. Cartier et Galt arrivèrent à Liverpool le 23 avril, après une traversée des plus heureuses, qui prit seulement neuf jours. Ils étaient à peine installés à Londres qu'ils étaient invités au banquet annuel de la Vénérable Compagnie des "Fishmonger's" (*Worshipful Company*). Cette corporation importante, l'une des plus anciennes du royaume, se recrute parmi les plus hautes classes de l'Angleterre ; princes, marquis et ducs ne dédaignent pas d'entrer dans ses rangs, et l'un des premiers actes de la vie publique du Prince de Galles fut de se faire admettre parmi ses membres. "Je suis fier," disait Son Altesse Royale, à un dernier banquet de la Compagnie, "d'avoir été inscrit sur les rôles d'une corporation, dans laquelle plusieurs de mes parents, dont les portraits ornent ces murs, ont été admis." Le dîner fut présidé par le doyen (*Prince Warden*) J. Spicer, écuyer, assisté du très honorable Lord Shaftesbury, K. G., sir C. Wentworth Dilke, baronnet, l'honorable G. Waldegrave Leslie, M. P., M. John Abel Smith, M. P., sir S. M. Peto, baronnet, Dr Reeces, député gouverneur de la Banque d'Angleterre, etc , etc. Le Doyen proposa la santé des colonies anglaises, en y joignant les noms de MM. Cartier et Galt. Ceux-ci prononcèrent des discours qui furent couverts d'applaudissements. "Nous sommes honorés, ce soir, dit le Doyen, de la présence de deux représentants bien connus des deux grandes divisions de notre empire colonial dans l'hémisphère nord et sud. (*Ecoutez !*) De grands changements politiques sont à la veille de s'opérer dans les colonies de l'Amérique du Nord. Ces colonies couvrent une grande étendue de pays, avec une population de près de quatre millions. Possédant une longue frontière et beaucoup de ressources, elles semblent convaincues que c'en est fait du temps de l'isolement et des intérêts séparés naturels aux établissements primitifs, et qu'il faut adopter une fédération pour le développement de leurs ressources intérieures. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Sous la conduite d'hommes politiques, doués de jugement et de modération, elles travaillent à une fédération qui devra accroître leur sécurité, augmenter leurs richesses, ouvrir un nouveau champ aux talents individuels, en même temps développer le sens de la respon-

sabilité nationale et leur faire comprendre leur propre valeur. Deux des ministres qui ont entrepris cette grande œuvre, viennent d'arriver dans notre ville, et sont au milieu de nous. Je suis heureux d'associer au toast que j'ai l'honneur de porter aux " Colonies Anglaises," la santé de MM. Cartier et Galt." M. Cartier répondit dans les termes suivants :

M. le Doyen, Milord et Messieurs,

L'honneur que vous avez fait à mon pays et à la députation canadienne en nous invitant, M. Galt et moi, à ce grand banquet, m'inspire un vif sentiment de reconnaissance.

Vous avez été assez bienveillants, ainsi que quelques membres distingués du Parlement, pour boire à la santé des colonies britanniques, avant celles de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes d'Angleterre.

Vous avez rattaché notre visite en ce pays au projet qui est mai ntenant soumis à la population de ces importantes colonies, et au peuple anglais, je veux dire le projet de confédération des provinces de l'Amérique du Nord. Nous sentons aujourd'hui que la constitution de 1840, bien qu'elle ait été une source de prospérité pour les Canadas, n'est plus en rapport avec l'augmentation de la prospérité et des besoins de ces deux provinces.

En conséquence, nous cherchons un système qui nous permette de faire de plus grands progrès encore. Nous voulons nouer de plus intimes relations avec les provinces maritimes : la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Nous leur avons dit avec franchise que nous possédions en Canada deux des éléments nécessaires à l'établissement d'une forte nation, la population et le sol ; mais qu'il nous manquait cet autre élément qui fait la grandeur de l'Angleterre, l'élément maritime. Nous avons dit à nos amis qu'ils étaient trop resserrés dans leur territoire, tandis que nous avons besoin de ports de mer, et qu'en nous unissant, nous pourrions devenir puissants et prospères, avec la protection de la mère-patrie. Notre gouvernement a envoyé une députation en Angleterre, pour démontrer au gouvernement impérial l'absolue nécessité de réaliser ce projet de confédération. Nous en désirons l'adoption non-seulement pour accroître notre prospérité et notre force, mais encore pour être

mieux en état de participer à la défense de l'empire britannique. Nous concevons très bien qu'en cas d'invasion nous ne pouvons résister à l'ennemi sans le secours des armées de l'Angleterre ; mais, avec l'union de toutes les provinces, nous promettons de prendre part à la défense de notre pays dans toute la mesure de nos forces. Quand donc nous parlons d'une con fédération des colonies de l'Amérique du Nord, nous n'entendons pas dire un système pouvant affaiblir les liens qui rattachent ces colonies à la mère-patrie, mais un système propre à développer, au profit de tous, le commerce de l'Amérique britannique.

Notre projet de confédération n'a rien qui fasse craindre les éventualités dont nous avons été témoins aux Etats-Unis. Il n'y aura aucun danger de conflit entre les droits des Etats et les privilèges du gouvernement fédéral. Nous avons l'intention de déclarer au gouvernement impérial que nous sommes prêts à faire notre devoir, même seuls, pour la défense du pays ; mais nous lui représenterons, en même temps, que si la confédération se réalisait, nous serions dans une meilleure situation pour aider la Grande-Bretagne, dans le cas, j'espère qu'il n'arrivera jamais, d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Je saisis cette occasion de faire remarquer qu'en nous engageant à fournir notre part pour la défense, nous nous chargerons d'une dépense considérable ; mais j'ajoute que vous ne devez pas craindre le résultat qu'on vous prédit, une augmentation des droits sur les marchandises anglaises importées en Canada. Comme ces prédictions peuvent produire des impressions fâcheuses, je déclare ici qu'elles sont sans aucun fondement. On a dit dans les deux Chambres du Parlement, dans certains journaux de ce pays, que puisque le Canada était si exposé, il vaudrait mieux pour la sûreté de l'Angleterre, le laisser libre de se rendre indépendant ou de s'annexer aux Etats-Unis. Nous savons en Canada que nous ne pouvons pas être cause d'une guerre. La guerre ne pourra jamais provenir que de la volonté des autorités impériales. Nous savons aussi que notre pays est vulnérable ; mais nous souffrirons cependant, s'il le fallait, qu'il serve de champ de bataille pour venger l'honneur de l'Angleterre. Nous ne désirons nullement devenir indépendants, et encore moins être annexés aux Etats-Unis. Nous repoussons cette idée avec horreur. Par un passage du discours de Sa Majesté à l'ouverture de la présente session du Parlement, nous avons appris que le gouvernement impérial approuve notre

projet de confédération, ainsi que le peuple anglais. Des débats subséquents ont démontré qu'il avait aussi l'approbation des deux Chambres du Parlement. Si la théorie qu'une colonie doit être abandonnée à elle-même parce qu'elle est une source de dépense pour la mère-patrie venait à prévaloir, il faudrait abandonner toutes les colonies, pour être conséquent.

L'empire britannique serait alors réduit à l'Angleterre, à l'Ecosse et à l'Irlande. Mais je présume que personne aujourd'hui ne voudrait descendre à de pareilles conséquences.

DISCOURS

SUR LA

MISSION DES DÉLÉGUÉS CANADIENS EN ANGLETERRE

PRONONCÉ LE 15 AOUT 1865

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

La démonstration du *Fishmonger's Worshipful Company* fut suivie de bien d'autres. Les hommes les plus éminents de Londres se mirent en rapport avec les délégués canadiens, leur adressèrent invitations sur invitations qui leur valurent d'être l'objet de la plus large hospitalité, et la haute société leur ouvrit avec empressement ses salons. M. Cartier fut particulièrement traité avec les plus grands égards. On voyait en lui le chef de toute une race qui avait fait beaucoup pour le maintien des institutions britanniques et qui pouvait faire encore davantage à l'avenir. Il en profita pour répandre des idées exactes sur le Canada, pour mettre en relief le rôle de la race française, les causes qui en ont fait la plus solide barrière contre l'envahissement des idées américaines, et l'élément le plus conservateur de l'ordre de choses établi. Il ne manqua pas non plus de montrer sous son vrai jour la conduite si prudente et si politique du clergé canadien qui a su attacher notre population à son pays et au régime britannique. Les délégués assistèrent au bal de la cour où ils causèrent longuement avec Sa Majesté la reine Victoria, qui rappela, en français, à M. Cartier, qu'elle avait gardé un bon souvenir de sa visite en 1858, alors qu'il avait été son hôte à Windsor. Le prince de Galles donna un dîner en leur honneur, la fanfare jouant, sur ses ordres, des airs exclusivement canadiens. Son Altesse le duc de Cambridge leur témoigna les mêmes civilités. Ils furent aussi invités par lord Palmerston, M. Gladstone, M. Cardwell, ministre des colonies, lord Derby, le duc de Wellington, sir Morton Peto, lord Carnarvon, lord Shaftesbury, gendre de lord Palmerston, sir John Lefebvre, l'évêque d'Oxford, l'archevêque d'York, sir Edmund Head, M. Watkin, M. P., président de la Compagnie du Grand-Trône, le duc et la duchesse d'Aumale, le comte de Paris. Sir Edward Bulwer Lytton, l'illustre écrivain qui était ministre des colonies en 1858, offrit à MM. Cartier et Galt un dîner littéraire et artistique, auquel assistaient Charles Dickens, le célèbre romancier, le poète Browleg, l'historien Foster, M. Fred. Lehman, l'artiste. Sur une invitation pressante, M. Cartier alla passer quelques jours au château de lord Carnarvon à High Clerc,

puis au château de la marquise de Salisbury à Hatfield. La marquise lui avait donné l'hospitalité dans sa princière résidence en 1858. Ce château a une grande célébrité historique ; la reine Elizabeth y fut emprisonnée, et on y voit encore l'arbre sous lequel elle se trouvait lorsqu'un courrier lui apprit que sa sœur Mary venait de mourir et qu'elle était reine d'Angleterre. En 1843, la reine Victoria et le prince Albert firent une visite au château et plantèrent chacun un arbre en souvenir de leur séjour. L'honorable M. J.-A. Macdonald eut l'honneur de recevoir de l'Université d'Oxford le degré de docteur en droit. M. Cartier fit la connaissance à Oxford du célèbre docteur Pusey, et fut invité à la consécration de Mgr Manning, archevêque de Westminster. Laissant ses collègues à Londres, il alla passer trois jours à Paris, où il connut M. Prosper Mérimée, académicien et sénateur, Mgr Darboy, archevêque, M. Michel Chevalier, sénateur, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, etc. Les délégués eurent entrevue sur entrevue avec les membres du gouvernement impérial, discutèrent à fond les importantes questions qui les avaient amenés à Londres, et après un travail de plusieurs semaines ils purent terminer leurs négociations, satisfaits d'avoir remporté un plein succès. Toute leur correspondance avec les ministres anglais fut mise devant les Chambres le 19 juin. Elle portait, comme conclusion, que le gouvernement impérial approuvait le projet de la confédération et lui donnerait toute son influence, qu'il recommanderait de garantir un emprunt du Canada pour construire les fortifications d'après le plan du colonel Jervis, qu'il fournirait tout l'armement nécessaire dès que la législature aurait pris une décision, qu'il ferait tout en son pouvoir pour obtenir le renouvellement du traité de réciprocité, et qu'il proposerait au Parlement de donner sa garantie à un emprunt destiné à indemniser la Compagnie de la Baie d'Hudson de la cession de son territoire du Nord-Ouest. Le 22 juin, son œuvre étant accomplie, M. Cartier put s'embarquer à bord du *Moravian*, et le 6 juillet il atteignait Montréal, suivi de près par les autres délégués. Quelques jours plus tard, il alla rencontrer ses collègues à Québec, et ils résolurent de convoquer les Chambres, le 8 août, afin de leur communiquer le résultat de la mission auprès des autorités anglaises. La situation politique devait se compliquer presque aussitôt par la mort du premier ministre, sir Etienne-Pascal Taché, survenue à sa résidence de Saint-Thomas de Montmagny, dimanche après-midi, le 30 juillet. Sir Etienne suivait dans la tombe, à deux jours d'intervalle, un autre grand homme cher aux Canadiens, l'honorable Auguste-Norbert Morin. M. Cartier assista aux funérailles de ses deux illustres amis. La mort de sir Etienne pouvait créer de graves embarras, peut-être même une crise ministérielle, car la coalition, sur laquelle reposait le cabinet, avait été formée dans des circonstances exceptionnelles. M. Brown qui était le principal représentant de la section libérale du Haut-Canada, ne voulut accepter ni M. Cartier ni M. Macdonald, comme étant des chefs de parti trop prononcés, et le choix du gouverneur se porta sur sir Narcisse-Fortunat Belleau, conseiller législatif, qui entreprit avec succès la tâche de continuer l'administration, les anciens ministres conservant leurs portefeuilles. Cette nouvelle fut portée à la connaissance des Chambres, le 9

août, et un vote de non-confiance, proposé ce même jour, montra que le gouvernement comptait 57 partisans contre 29. Le rapport des délégués ayant été soumis à la législature, l'honorable M. Dorion demanda des explications sur la politique ministérielle relativement aux nombreuses et importantes questions qui avaient motivé la mission. L'honorable M. Galt dit que son collègue, le procureur général du Bas-Canada, les lui donnerait, et conséquemment M. Cartier prit la parole.

M. l'Orateur,

Je répondrai volontiers à toutes les questions, dans l'ordre même où elles ont été faites ; et j'ose croire que mes réponses satisferont entièrement l'opposition.

Tout d'abord, à l'égard de la confédération, je dois dire que le gouvernement ne se propose pas de demander au Parlement de pousser le projet plus loin durant cette session. (*Écoutez !*)

En second lieu, il n'entre pas dans les intentions du gouvernement de présenter aucune mesure relativement à la construction de fortifications, ni de dépenser le million de piastres voté l'an dernier, avant une autre réunion des Chambres.

Troisièmement, l'organisation de la milice dans toutes ses parties est étudiée actuellement avec soin par un militaire de grande expérience, qui a été fait adjudant général ; et il n'est pas probable que le gouvernement puisse, pour cette session-ci, préparer un remaniement de l'Acte de milice ; mais il peut arriver, cependant, que l'on trouve nécessaire d'apporter des amendements moins importants. (*Écoutez ! Écoutez !*) On prépare en ce moment le budget de la milice, et lorsqu'il vous sera soumis, je ferai connaître la ligne de conduite que le gouvernement veut suivre, par suite de l'entente à laquelle nous sommes arrivés au sujet des affaires militaires pendant notre séjour à Londres.

Quatrièmement, le projet d'un traité de réciprocité a occupé et occupe encore notre attention. Sous les auspices du gouvernement impérial, une délégalion des provinces de l'Amérique britannique du Nord, présidée par le gouverneur général, et qui s'appellera " le Conseil confédéré," va se réunir à Québec dans le mois prochain ; elle aura pour mission d'étudier les questions commerciales et industrielles, et de concerter un mode commun d'action relativement au traité de réciprocité. Cette conférence

devant avoir lieu bientôt, le gouvernement ne croit pas à propos d'exposer à présent sa politique. Il se borne à dire qu'il est prêt à entrer en négociations avec le gouvernement américain sur la réciprocité dans un esprit très amical et très libéral.

Conséquemment, le gouvernement n'estime pas qu'il puisse faire aucune demande à ce Parlement au sujet du chemin de fer Intercolonial. Mais il tient à répéter la déclaration faite à ce Parlement même, à savoir que la construction du chemin de fer est regardée comme l'accompagnement et la condition nécessaire de la Confédération. (*Applaudissements.*)

A une interruption, l'orateur réplique : " Je crois que notre séjour à Londres contribuera beaucoup plus à faire construire l'Intercolonial que certaine fameuse mission en Angleterre.

M. HOLTON.—Quelle mission ? la dernière ? (*Rires.*)

M. CARTIER.—L'honorable député n'a-t-il donc pas vu que c'est à la première que je fais allusion ?

Enfin, j'ajouterai que l'intention du gouvernement est de soumettre, dans cette session-ci, la question du Territoire du Nord-Ouest à la délibération de la Chambre.

M. DUNKIN.—Est-ce bien là son intention ?

M. CARTIER.—Oui, comme les délégués en Angleterre n'étaient pas complètement en mesure d'entreprendre la négociation d'un emprunt par rapport à ce territoire, le comité du cabinet impérial n'a pas cru opportun d'étudier le projet dans ses détails, mais il a fait connaître, toutefois, son désir de régler l'emprunt, sa durée, l'intérêt, le fonds d'amortissement, de manière à favoriser le plus possible les intérêts de la province.

Il n'entre pas dans les intentions du gouvernement de modifier sensiblement le tarif douanier, les taux d'accise et les chiffres des timbres.

M. DORION. — Le procureur général vient de nous lire un document rédigé par écrit. Nous voudrions bien savoir maintenant ce qu'il en faut conclure.

M. CARTIER.—Ma réponse a été claire et précise. L'honorable député peut tirer de ce que je viens de dire la conclusion qui lui plaira ; quelle qu'elle soit, elle ne pourra m'amener à dire autre chose.

M. Holton et M. Dorion ayant accusé le gouvernement de cacher la vérité à la Chambre sur le résultat de la mission en Angleterre, et prétendu que celle-ci avait échoué, M. Cartier reprend la parole après M. Galt :

J'ajouterai peu de chose au vigoureux discours que vient de prononcer mon collègue, le ministre des finances. Les chefs de l'opposition prétendent que notre mission en Angleterre a été un parfait fiasco ; ils se trompent entièrement. Qu'ils reportent leurs regards sur l'état des choses, il y a un an, et qu'ils comparent cet état avec la situation présente ! En vain voudraient-ils le nier, un grand progrès s'est fait dans l'intervalle. (*Écoutez !*) La mère-patrie a complètement approuvé et sanctionné le projet d'une Confédération. Les ennemis de ce projet espéraient que le refus par le Nouveau-Brunswick d'y acquiescer amènerait l'Angleterre à s'y déclarer hostile. Ils ont été déçus. L'Angleterre donne au projet le plus entier appui. (*Écoutez !*) On ne devrait pas oublier que le plan de confédération qu'elle approuve ainsi est celui qui a été adopté, après une longue étude, par la conférence de Québec. L'opposition aura encore le désagrément de voir avant longtemps les provinces maritimes l'adopter. La législature de la Nouvelle-Ecosse ne s'est jamais déclarée contre l'idée d'une Confédération. Quant au Nouveau-Brunswick, on y constate à l'heure qu'il est une énergique et très décisive réaction en sa faveur. Oui, le gouvernement a tout sujet de se féliciter du succès de la mission en Angleterre. Nous avons la conviction qu'une Confédération devait accroître nos moyens de défense militaire, et en effet nous avons rapporté d'Angleterre l'assurance que la mère-patrie emploierait pour nous, au besoin, toutes les ressources de sa propre puissance.

Le député de Châteauguay a violemment attaqué le gouvernement à propos du traité de réciprocité. Il n'avait pas raison de le faire. Il doit savoir que nous avons obtenu, pour la négociation de ce traité, le très grand privilège de nous aboucher directement avec l'ambassadeur anglais à Washington, sir Frédéric Bruce. (*Écoutez !*) Il y a plus : comme je l'ai déjà dit, nous devons avoir à Québec une conférence de délégués des provinces, qui portera le nom de " Conseil confédéré "—ce nom déplaît sans doute à l'honorable député—et qui devra s'occuper de l'affaire de la réciprocité. Le député de Châteauguay, que Montréal avait nommé pour être son délégué à la convention commerciale de Détroit, a montré l'intérêt qu'il porte aux relations commerciales du Canada avec les États-Unis, en n'allant pas à Détroit. (*Écoutez ! Rires.*) Au lieu de remplir la mission qu'on lui confiait, il a préféré rester tranquillement chez lui et fouiller dans les journaux de la Chambre pour y trouver de quoi fabriquer de petits discours contre le gouverne-

ment, oh ! de très petits discours ! (*Écoutez !*) Je ne veux pas le rendre responsable du fameux discours de M. Potter ni de la non moins célèbre lettre de M. Wood¹ ; il a pris la peine de répudier par lettre toute participation au *meeting* des amis de ces messieurs à Montréal... Non, le député de Châteauguay n'a pas

1 M. Potter était le consul général des Etats-Unis en Canada. A Montréal, où il résidait, il s'était occupé activement de fomenter l'idée annexionniste. Bien plus, il avait poussé l'audace jusqu'à prôner ouvertement notre absorption par nos voisins, à la convention des délégués des Etats-Unis et des provinces anglo-américaines, tenue à Détroit, au mois de juillet, dans le but de discuter les bases d'un renouvellement du traité de réciprocité. Voici quelques-unes des paroles de M. Potter : " Je crois que j'exprime le sentiment général de ceux du Canada qui sont le plus amis des Etats-Unis, lorsque je dis qu'il n'est pas de la politique de notre gouvernement de continuer ce traité, parce que je crois que, deux ans après son abrogation, les Canadiens eux-mêmes demanderont à former partie des Etats-Unis. (Cris de *non ! non !* des délégués canadiens.) Je répète que je crois que, dans deux ans, ils demanderont à faire partie des Etats-Unis. (Cris de *non ! non !*) J'ai en mains une lettre que j'ai reçue d'un monsieur de Montréal, d'un rang fort élevé, le soir de mon départ pour Détroit, et je puis dire que je viens ici, avec le consentement de mon gouvernement, exprimer mes vues sur la réciprocité." La lettre citée par M. Potter, portait la date du 10 juillet, et disait entre autres choses : " Je suis très heureux d'apprendre que vous avez résolu d'assister à la convention de Détroit. Il est très important, selon moi, que les vrais amis des Etats-Unis soient représentés à cette convention, ou que nos amis, avant de demander un renouvellement du traité de réciprocité, puissent connaître vos vues à ce sujet. Car je puis vous assurer, d'après ce que je sais des sentiments des citoyens de ce pays, qui ont été et qui sont encore les amis des Etats-Unis, que pas un sur cinquante ne désire un renouvellement ou une extension du traité. D'un autre côté, tous ceux qui nous ont été ouvertement hostiles sont favorables au renouvellement... Les amis des Etats-Unis ici savent qu'un renouvellement du traité serait le seul moyen effectif d'empêcher le mouvement annexionniste. Je crois que le renouvellement du traité serait la plus grande bévue que feraient les Etats-Unis." Comme M. Potter fermait la lettre qu'il venait de lire, les délégués canadiens demandèrent à grands cris le " nom," le " nom," et il leur fut répondu que l'auteur était M. C.-S. Wood, surintendant de la Compagnie télégraphique de Montréal. Les délégués canadiens s'indignèrent avec raison de la conduite de M. Potter, qui, occupant une position presque diplomatique, devait observer une stricte neutralité et ne rien faire qui pût troubler la bonne entente entre son pays et le nôtre. Il n'en est pas moins vrai que l'attitude de M. Potter indique bien clairement l'idée véritable qui prévaut aux Etats-Unis quant à l'annexion du Canada. La lettre de M. Wood ne lui porta pas bonheur, car il dût donner sa démission quelque temps après.

écrit de lettre ?... Il avouera du moins que la petite poignée d'hommes qui passent pour être du mouvement Wood-Potter sont ses amis politiques les plus intimes.

A la séance du soir, M. Holton ayant fait un discours pour défendre sa position et pour s'excuser de n'avoir pas été à Détroit, M. Cartier répond :

L'honorable député croit sans doute qu'une aussi petite institution que la Chambre de Commerce de Montréal n'avait aucun droit de réclamer ses services, d'autant plus qu'il ne représente aucune des divisions de cette ville. Ce n'est pas la maladie qui l'a empêché d'aller à Détroit, ce n'est pas non plus le manque de moyens pour se déplacer, puisque le Grand-Tronc, avec sa libéralité accoutumée, avait offert de transporter gratis les délégués et que la Chambre de Commerce de Toronto s'était chargée des autres dépenses. La crainte de n'être pas instruit à temps de l'époque où il lui faudrait revenir remplir ses devoirs parlementaires ne pouvait non plus l'influencer ; Détroit est si proche d'Essex, représenté ici par un député, que la *Gazette du Canada* contenant la proclamation de convocation du Parlement, eût pu lui parvenir en quelques heures ; et l'honorable député aurait vite fait ensuite de regagner par le Grand-Tronc son poste à la Chambre. (*Ecoutez !*) Il ne pouvait non plus faire difficulté de voyager sur ce chemin, surtout entre Windsor et Toronto, puisque, ayant été le constructeur de cette dernière section, il devait connaître les garanties de sécurité qu'il offrait pour la conservation de sa précieuse existence. (*Rires et applaudissements.*)

M. HOLTON ayant de nouveau affirmé qu'il est resté tout à fait étranger à l'assemblée des annexionnistes, et mis d'ailleurs en doute qu'elle ait eu lieu, M. Cartier répond :

Je n'ai eu, comme de raison, aucune connaissance personnelle de ce *meeting*, et mon honorable ami a certainement plus de lumière que moi sur le mouvement Potter, Wood et compagnie. J'admets donc sa protestation. (*Applaudissements et rires.*) Néanmoins, je tiens à le redire, la petite clique annexionniste de Montréal, y compris M. Wood, ne se compose que d'amis du député de Châteauguay, tous prêts à donner les mains à son dessein quand il voudra entreprendre la lutte contre le député actuel de Montréal-Centre ou contre tout autre député conservateur. (*Ecoutez !*)

DISCOURS

PRONONCÉ LE 17 OCTOBRE 1865

A UN BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M. CARTIER

PAR LES CITOYENS D'OTTAWA

La translation du siège du gouvernement allait bientôt avoir son accomplissement. Avec les derniers jours d'octobre 1865, les bureaux publics se fermèrent à Québec pour être ouverts immédiatement à Ottawa. M. Cartier se rendit le 14 dans la nouvelle capitale afin d'adopter les dernières mesures pour l'installation des ministères. Les citoyens étaient dans la jubilation, et ils célébrèrent avec éclat son arrivée. A la suite du maire et des échevins, ils allèrent en grand nombre lui souhaiter la bienvenue à la gare. Dans la soirée, les membres de l'Institut Canadien-Français lui présentèrent une adresse, et le surlendemain plus de cent personnes lui offrirent un banquet au Russell House qui est encore le principal hôtel de la ville. Parmi les convives se trouvaient Sa Grandeur Mgr Guigues, évêque d'Ottawa, le recteur de l'église épiscopaliennne, MM. Wright, Powell et Bell, députés, le colonel Bernard, etc. La santé de M. Cartier fut buë avec beaucoup d'enthousiasme, et pendant qu'il y répondait, les pompiers, qui avaient organisé une procession aux flambeaux, vinrent le sérénader. M. Cartier interrompit son discours pour aller les remercier en termes chaleureux. Dès lors se formèrent entre l'homme d'Etat et les citoyens d'Ottawa des liens d'amitié qui durèrent jusqu'à sa mort, car c'est au milieu d'eux qu'il passa la plus grande partie du reste de sa vie. Son nom a été donné à l'un des parcs de la ville en reconnaissance des services qu'il rendit.

M. le Maire, Messieurs,

J'avoue que si l'on m'eût dit, il y a trois jours, que vous deviez faire autant de préparatifs pour me recevoir et me fêter, je l'aurais à peine cru. Ce n'est pas comme homme politique que je suis aujourd'hui au milieu de vous. Non, c'est en qualité de citoyen

qui veut fixer ici sa demeure. (*Applaudissements.*) Je ne m'attendais nullement à cette démonstration trop flatteuse pour moi, et ma surprise fut grande en me voyant si cordialement accueilli à la gare du chemin de fer par tant de mes bons amis. Parmi ces derniers figuraient en tête le maire et le député de la cité, mon vieil ami, M. Joseph Aumond,¹ plusieurs membres du

¹ M. Joseph Aumond était l'un des plus anciens pionniers d'Ottawa, l'un de ses plus grands commerçants de bois, et pendant longtemps les Anglais l'appelèrent le Roi de Bytown, "the King of Bytown." Il naquit à l'Assomption en 1810, et mourut à Ottawa en 1879, dans sa 69^e année, à la suite d'une attaque de rhumatisme inflammatoire. A l'âge de neuf ans, il prit de l'emploi chez M. Bernard, riche marchand de Montréal, et son patron, reconnaissant en lui d'excellentes dispositions pour le commerce, lui confia la direction d'un dépôt de marchandises qu'il avait à Bytown, près des écluses du canal Rideau. Au bout de quelques années, M. Aumond prit à son compte et fut bientôt à la tête d'un capital suffisant pour entreprendre le commerce de bois dans lequel il fit une fortune rapide. Dans un seul été, il fit flotter jusqu'à Québec environ 150 "cages" de bois et employa de 10,000 à 11,000 hommes. Sa fortune était alors considérable. En 1850, de concert avec feu M. John Egan, d'Aylmer, son compagnon de fortune, il invita lord Elgin à visiter Bytown et ces deux messieurs fournirent pour leur part \$4,000 au fonds de réception. Avec M. Egan, M. Aumond établit aussi les deux premiers bateaux qui naviguèrent en haut de l'Ottawa depuis Aylmer jusqu'à Portage-du-Fort, en attendant la construction d'un troisième vapeur qui fit le service de Pembroke aux Joachims. Comme le rapide des Chats n'était pas navigable, la communication entre le pied et la tête du rapide fut établie au moyen d'un chemin de fer traîné par des chevaux. Vers cette époque, eut lieu la guerre de Crimée, qui produisit une dépression considérable dans le commerce de bois. M. Aumond devait en être une des premières victimes. Dans une seule saison, il perdit \$200,000. Il supporta ses pertes avec courage et se remit à l'œuvre. Prévoyant que le siège du gouvernement serait fixé à Ottawa, il construisit plus de cent cinquante maisons pour les louer. Cet homme qui, sans ces pertes énormes, aurait laissé un million de piastres, travaillait avec l'activité d'un commerçant. Bon, généreux et charitable, il ne ménageait pas ses dons aux églises, ni les secours aux pauvres, de concert avec son excellente femme aussi dévouée pour les pauvres et les malades qu'une sœur de charité. La cloche qui annonça sa mort avait été donnée par lui. M. Aumond manifesta toujours beaucoup de réputation pour les charges publiques. Maintes fois il eût pu être maire ou député, surtout dans les premiers temps, les candidats sur les rangs lui ayant offert en plus d'une circonstance de s'effacer en sa faveur pour assurer son élection par acclamation. Il préférerait donner son appui à d'autres amis, au succès desquels il ne manquait pas cependant de travailler sans relâche. Cédant aux instances du parti conservateur qu'il soutint loyalement et activement, il se

conseil de ville, et les personnages les plus distingués d'Ottawa. Je fus conduit à l'hôtel dans une voiture traînée par quatre chevaux. Depuis mon arrivée vous n'avez pas cessé non plus, de multiplier vos bons procédés. Hier soir même, les Canadiens-Français m'ont présenté une adresse à laquelle j'ai répondu sans y être préparé, mais du fond du cœur. J'avais oublié en venant dans la capitale que mon frère jumeau "John A." s'y trouvait depuis quelque temps déjà. Vous lui avez fait à son arrivée, je le sais, les mêmes honneurs que vous me faites aujourd'hui et il a bien voulu vous communiquer alors, ce qu'il pensait de moi. Je crois en la sincérité de M. John-A. Macdonald, car s'il eût manqué de franchise, je n'aurais pu agir de concert avec lui depuis tant d'années. Ce qu'il a dit de nos relations est vrai et j'y ajoute que mon collègue n'a jamais eu de paroles plus agréables à mon oreille. Je ne le saurais trop l'en remercier. Personne ne connaît mieux que moi M. John-A. Macdonald pour lequel j'ai le plus grand respect. Il est peut-être heureux qu'il se soit rencontré deux hommes, l'un du Haut et l'autre du Bas-Canada, faits pour s'entendre parfaitement, sur l'administration des affaires publiques du Canada-Uni. (*Applaudissements.*)

La population d'Ottawa a toujours été aussi aimable pour moi que pour mon collègue, et nous lui en sommes infiniment reconnaissants. Je suis enchanté comme vous de la solution de la question du choix de la capitale, bien que j'aie combattu vigoureusement en faveur de Montréal comme d'autres ont plaidé en faveur des villes qu'ils représentaient. Nous ne pouvions nous mettre tous d'accord, et le gouvernement dont je faisais partie, décida de soumettre le différend à Sa Majesté qui eût pu exercer un privilège

présenta, à la dernière heure en 1874, et fut défait par M. le Dr Saint-Jean ; mais ce dernier déclara publiquement qu'il aurait décliné la candidature s'il eût su que M. Aumond briguerait les suffrages des électeurs. M. Aumond était un des types les plus parfaits du gentilhomme canadien-français. Brun, de belle taille, il prévenait de suite en sa faveur. C'était plaisir de l'entendre parler des hommes et des choses de "son temps" comme il disait. Ses appréciations étaient fort justes et il avait un répertoire inépuisable d'anecdotes les plus curieuses. Nul ne pratiqua mieux la plus aimable hospitalité. Il supporta sa longue et cruelle maladie avec un grand courage et est mort en bon chrétien. M. Aumond avait épousé Mlle Jane Cumming dont il eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. (Presque toute cette notice parut dans le *Canada*, au lendemain de la mort de M. Aumond.)

qui lui appartient, mais qui comprenant nos difficultés, s'est dépouillée un instant de son titre de reine, pour accepter le rôle d'arbitre. Pas un homme loyal et juste, pas un sage britannique, ne refusera de tenir pour sacrée la gracieuse décision de notre souveraine qui a choisi Ottawa. (*Applaudissements.*)

Je suis fier de proclamer que le parti du Bas-Canada que j'ai l'honneur de diriger, a noblement agi dans toute cette affaire. Nous savons en effet qu'il a voté à l'unanimité en faveur d'Ottawa, pour appuyer la décision de Sa Majesté. (*Applaudissements.*)

Peu après, je fus prié par sir Edmund Head de former un ministère, et je m'adjoignis M. John-A. Macdonald. Et quel fut notre programme? Nous voulions donner suite à la décision de Sa Majesté, et exécuter si possible le projet de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord. Ce programme fut ridiculisé dans certains quartiers où l'on nous accusa de n'être pas sérieux. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de constater que le premier article de notre programme a triomphé, et que l'union des provinces est en voie de se consommer. Vous n'avez pas oublié la députation qui fut envoyée en Angleterre et qui se composait de membres du cabinet actuel. Les deux questions soumises au gouvernement impérial furent l'établissement du chemin de fer Intercolonial et de la Confédération, qui, si elle s'accomplit, fera d'Ottawa la capitale non-seulement du Canada-Uni, mais de toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord. Il n'est pas toujours sage, vous le savez, de divulguer tout ce que l'on sait, et c'est pourquoi nos plans ne furent dévoilés et discutés que peu de temps avant notre départ pour l'Angleterre.

Lorsque la Confédération aura été organisée, il faudra nécessairement creuser les canaux de l'Ottawa et du lac Huron, car nous aurons à rivaliser avec les États-Unis. Trop d'intérêts sont présentement en jeu pour qu'il soit possible d'entreprendre ces grands travaux. Mais une fois que l'Union sera accomplie, si l'on rapproche Chicago de Montréal de 500 milles par cette voie, la population des États de l'Ouest y trouvera un débouché avantageux pour l'écoulement de l'immense quantité de ses produits. Le Parlement fédéral, après avoir été convoqué ici, dans de splendides édifices, reconnaîtra la nécessité d'utiliser l'Ottawa pour le transport des grains et autres marchandises. Il faut tirer avantage des eaux de cette superbe rivière!

Je puis vous promettre que la Confédération se fera aussi sûre-

ment que je puis vous dire qu'Ottawa est maintenant en possession du titre de capitale. (*Applaudissements prolongés.*)

Nous voyons ce que nos voisins ont à surmonter d'obstacles avec leur système de gouvernement qui ne pourra plus fonctionner à l'avenir comme par le passé. Ainsi, par exemple, ils devront travailler des années et des années, des siècles peut-être, à réduire une dette devenue énorme, tandis que nous pourrions par une habile gestion solder la nôtre avant longtemps. L'avenir doit donc nous inspirer confiance. Les édifices du Parlement au haut de l'éminence, là-bas, font une excellente impression sur l'étranger qui les contemple ; ils lui paraissent dignes de l'assemblée des sages législateurs d'un pays qui va s'étendre de l'Atlantique au Pacifique.

Je dois déclarer à propos de nos voisins qu'il ne peut y avoir selon moi de vrai bonheur sous une forme républicaine de gouvernement. Dieu merci, nous vivons, nous, sous un régime monarchique. Les Américains sont allés aussi loin que possible dans la voie de l'épreuve des institutions républicaines, et les plus intelligents d'entre eux confessent qu'ils n'ont pas trop bien réussi. Je crois que nous possédons le véritable système démocratique. Le régime de la république représente le vote du peuple, non pas toujours les intérêts. Encore une fois, je suis d'avis qu'un régime monarchique comme celui dont nous jouissons, est plus propre que tout autre à faire le bonheur des peuples. Le respect des bienséances sociales dans les relations, la liberté de conscience et de l'enseignement religieux, voilà entre autres choses, ce que nous n'aurions pu avoir aux Etats-Unis au même degré qu'en Canada. Une pareille constitution n'est pas écrite il est vrai, mais elle est contenue tout entière dans les lois de l'honneur, de la justice et de l'équité. J'apprends avec plaisir que le plus parfait accord règne à Ottawa entre les protestants et les catholiques. Ainsi que je vous l'ai appris, j'espère me fixer permanently au milieu de vous, et je vous prie de croire que je ne négligerai rien pour perpétuer cette harmonie entre les diverses classes de la population. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS

PRONONCÉ LE 15 NOVEMBRE 1865

AU BANQUET DONNÉ A L'HONORABLE THOMAS D'ARCY MCGEE

PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL

Les citoyens de Montréal, au nombre d'environ deux cents, donnèrent un grand dîner à l'honorable Thomas D'Arcy McGee, ministre de l'agriculture et de l'émigration, pour reconnaître ses services comme homme public, et notamment la vigueur avec laquelle il avait dénoncé la Ligue féniante qui commençait à s'agiter pour envahir la frontière. Le banquet qui eut lieu au Saint-Lawrence Hall, fut présidé par M. Walter McFarlane. Parmi les convives se trouvaient les honorables MM. Cartier, J.-A. Macdonald, Rose, Galt, J.-L. Beaudry, maire et MM. Henry Starnes, Wilson, C.-J. Coursol, T.-K. Ramsay, L.-N. Duvernay, Wm Wainright, J.-J. Curran, A.-M. Delisle, Duncan Macdonald, George Stephens, Wm Clendenning, Thos Workman, D. McIntyre, M.-P. Ryan, F.-P. Pominville, L. Marchand, James McShane, D. O'Connor, J. Lowe, Henry Bulmer, A.-W. O'Gilvie, John Lovell, Maurice Cuvillier, etc. L'honorable M. McGee prononça un superbe discours dans lequel il passa en revue la condition des Irlandais, en Canada, aux Etats-Unis, en Irlande et dans le Royaume-Uni, prétendant qu'elle n'était nulle part plus heureuse, plus prospère que parmi les habitants de notre pays. Il dénonça dans les termes les plus véhéments le fénianisme que les autorités américaines laissaient s'organiser de l'autre côté de la frontière contre un pouvoir ami, et qui adoptait, comme armes de salut pour l'Irlande, le vol, le pillage et le meurtre. L'orateur nia ensuite que les Irlandais du Canada eussent de la sympathie pour ces soi-disant libérateurs, ne craignant pas de déclarer hautement qu'ils n'étaient surpassés par aucune autre partie de la population pour leur amour de l'ordre et leur soumission aux lois. Pourtant il faut bien admettre que les féniens n'étaient pas tout à fait inconnus ici. Ceux de Québec avaient souscrit peu de temps avant \$400, mais ils avaient eu la douleur de voir partir le trésorier avec la caisse, fait habituel aux officiers de la Ligue. Les honorables MM. J.-A. Macdonald, Cartier et Galt répondirent à la santé du ministre. M. Macdonald vanta les qualités et les talents administratifs de MM. Cartier et McGee et les capacités commerciales de M. Rose, tous trois représentants de Montréal. "Je suis venu, dit-il, avec empressement dans la métropole du Canada pour fêter mon

honorable ami, M. McGee, l'un des fermes soutiens du ministère, lequel, pour ne pas faillir à son devoir, n'a pas craint de flageller les fénians. Je saisis aussi cette occasion de féliciter nos volontaires qui, se dévouant au service public, s'élancent à la frontière, avec une ardeur admirable, dans une des plus mauvaises saisons de l'année." M. Galt s'éleva fortement contre ceux qui ne cessent de proclamer que la liberté est chez nos voisins. " Non, dit-il, elle est ici en Canada, à nos portes mêmes, et elle n'est nulle part aussi grande que parmi nous." Parlant de nos relations commerciales avec les Etats-Unis, il déclara que si leur marché nous est fermé, nous aurons bientôt avec l'union des provinces et par le chemin de fer Intercolonial une route sûre et facile par laquelle nos produits seront transportés à l'Océan et de là sur le marché du monde. Voici les paroles de M. Cartier :

Messieurs,

A cette heure avancée, je n'oserais pas vous parler bien longtemps. Je dois dire, cependant, que le magnifique banquet que vous donnez à mon collègue, le député de Montréal-Ouest, est un très grand honneur qu'il mérite. M. McGee n'est pas seulement un Irlandais d'un talent oratoire merveilleux, c'est aussi un homme d'Etat qui a rendu d'innombrables services au Canada. Seul le sentiment du devoir a pu m'amener à cette fête, car je ne vous cacherai pas que je suis sous l'empire d'une pénible émotion : je viens de perdre celui qui fut pour moi un frère, le meilleur ami, un gentilhomme accompli, M. Desrivières.¹

On a parlé, ce soir, du mouvement fénian aux Etats-Unis, de ce mouvement qui, loin d'être utile à l'Irlande, lui portera plutôt atteinte et préjudice. Les fénians prétendent travailler à l'affranchissement de leur pays. Ils prostituent une noble cause. On a dit que des fonds levés par eux ont été envoyés en Irlande. Cet argent n'y peut servir malheureusement qu'à entraîner dans une fausse voie une partie de la population. Mais, grâce à Dieu, les meilleurs, les fidèles amis de l'Irlande, ses prêtres,

¹ M. Henri Desrivières habitait "Maisonneuve," Missisquoi. Originaire d'une de nos meilleures familles canadiennes, ancien préfet du comté de Missisquoi, propriétaire d'une seigneurie, agronome distingué, très respecté de tous les habitants du comté, il exerçait beaucoup d'influence politique en même temps qu'une large hospitalité qui l'avait rendu cher à un grand nombre d'amis. Ses funérailles eurent lieu avec éclat.

ont mis les villages et les campagnes en garde contre les desseins des fénians. Aussi cette organisation y a toujours misérablement échoué, mais en faisant bien du mal cependant. Tous les deniers recueillis par elle n'ont pas été dépensés ; au contraire, il en reste beaucoup en caisse. Je pourrais donner un bon conseil aux fénians, s'ils sont sincères dans leur désir de soulager l'Irlande de ses maux. Comme l'Acte des successions grevées (*Encumbered Estates' Act*) permet la vente de beaucoup de terres, que les fénians américains prêtent leur argent à bas intérêt à leurs amis pour qu'ils les puissent acheter. Ce que j'ai appris des vrais griefs de l'Irlande, me convainc que le plus grave est que la population n'est pas propriétaire du sol. Les fénians ne sauraient donc rendre un plus grand service à leurs compatriotes, à leurs frères, que celui que je viens d'indiquer. Cela vaudra mieux que de les engager à désertier l'Irlande. En effet, font-ils bien là l'œuvre de patriotes ?

Si je possède quelque influence dans le Bas-Canada, l'Irlandais catholique, certes, y aura toujours droit. Mais ce que je ferai pour lui, je veux pouvoir le faire pareillement pour les Anglais, les Ecossais et même pour les Américains qui s'établissent au milieu de nous. Ma politique, et je crois que c'est la meilleure, c'est le respect des droits de tous.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 8 FÉVRIER 1863

AU BANQUET OFFERT A L'HONORABLE J.-A. MACDONALD

PAR LE BARREAU DE TORONTO

Le banquet offert, ce jour-là, par les membres du barreau de Toronto à l'honorable J.-A. Macdonald, procureur général du Haut-Canada, eut un succès exceptionnellement brillant. Plus de deux cents convives étaient présents, et autant auraient voulu pouvoir y prendre part, mais Osgoode Hall ne pouvait en contenir davantage. L'honorable J.-H. Cameron présidait, ayant à sa droite le héros de la fête et à sa gauche l'honorable M. Cartier. Parmi les convives se trouvaient aussi les honorables MM. Cockburn, Campbell et Blair, ministres fédéraux, et l'honorable M. Sherwood. La musique était fournie par la fanfare du 4^e Régiment. A la suite des toasts d'usage, le président proposa la santé de leur hôte en termes éloquentes. "C'est un privilège, dit-il, pour le barreau du Haut-Canada, de contempler en face le procureur général. Aucun homme dans le pays n'occupe une position aussi élevée que M. J.-A. Macdonald, et personne plus que lui n'est en état d'améliorer les lois et les statuts de la profession. Quand on lui demanda la décentralisation de la justice, lui, comme gardien de la profession, refusa de consentir à cette proposition, et il insista sur la construction de l'édifice dans lequel nous sommes aujourd'hui." L'orateur parla ensuite de l'Acte de Procédure Civile, et de différentes lois dues aux efforts de l'honorable M. J.-A. Macdonald. "Non-seulement, a-t-il ajouté, il a voulu donner cette robe de soie, comme conseil de la Reine, que nous sommes fiers de porter, à ses amis politiques; mais il l'a encore accordée à ses adversaires qui étaient dignes de cet honneur." (*Applaudissements.*) On but alors la santé au milieu des applaudissements, après quoi, l'honorable M. Macdonald, qui fut accueilli par l'assemblée avec enthousiasme, se leva et dit : "Je n'ai jamais, dans tout le cours de ma vie publique, éprouvé un plaisir aussi vif qu'aujourd'hui, parce que je sens que la démonstration s'adresse à moi-même. Je vois à cette table des messieurs qui ont toujours été mes adversaires et je m'en enorgueillis d'autant. Mais j'ai pu me former à une bonne école, celle du juge en chef Draper et d'hommes comme lui. Les éloges que l'on m'adresse appartiennent à ceux sous lesquels j'ai étudié, pour une grande partie des mesures mentionnées par le président. M. Cameron qui est bon avocat, cherche

à apprécier ceux qui ont été formés par de bons avocats. *L'Acte de Procédure* est dû au juge Draper, le plus illustre des hommes de loi. J'ai à la dernière session fait passer plusieurs mesures, entre autres celle des titres d'amortissement, qui est l'œuvre du savant vice-chancelier Mowat, mon premier clerc, quand je commençai à pratiquer." L'orateur paya ensuite un tribut d'éloges à l'ex-juge en chef McCauley, au juge Gowan, de Barrie, et au Dr Ryerson, surintendant de l'instruction publique. Il insista sur la position prise en Canada et aux États-Unis par les avocats, et commenta les statuts des cours de comté, qui avaient été amendés de manière à rendre la position des juges inamovible. Il dit quelques mots de sa position comme ministre de la milice, à laquelle avait fait allusion le colonel Lowry, et déclara que les derniers changements dans la loi de la milice étaient surtout le fait de ses prédécesseurs. Quant aux questions politiques, dit-il, sans vouloir en parler longuement, je puis déclarer que la Confédération est assurée. (*Applaudissements.*) Et les dernières négociations de Washington confirment cette opinion. Si la Confédération est adoptée, il y aura de nouvelles législatures, générales et locales, et je puis dire à mes confrères du barreau que les législatures locales auront le contrôle des questions territoriales et civiles; et je considère ce point comme tellement important que si les électeurs partageaient mon opinion, je leur demanderais de m'envoyer à la législature locale. Je dois faire remarquer que l'honorable M. Cartier a droit de partager les honneurs que je reçois, ce soir, parce que je n'ai jamais fait appel en vain à lui ou aux Bas-Canadiens. (*Applaudissement s.*) Il n'y a pas dans tout le Canada de cœur plus dévoué à ses amis, et je suis heureux d'apprendre qu'il va, aujourd'hui même, être appelé à faire partie du barreau du Haut-Canada. Si j'ai réussi à introduire ici les institutions de la Grande-Bretagne, c'est dû en grande partie à mon ami qui ne souffrira jamais que sous son administration, les liens qui nous rattachent à l'Angleterre soient relâchés." (*Acclamations enthousiastes.*) Le président proposa alors la santé du gouvernement. Cette réunion, dit-il, n'est pas une assemblée politique, je ne vois pas cependant pourquoi nous ne boirions pas au gouvernement du pays, en associant cette santé à celle de l'honorable procureur général de l'Est, je porte donc ce toast : "Au gouvernement du pays et à l'honorable M. Cartier." Je dois ajouter qu'aujourd'hui même le procureur général du Bas-Canada a été reçu membre du barreau du Haut-Canada. Nous lui avons fait subir un examen verbal; entre autres questions, nous lui avons posé celle-ci : "Lequel vaut mieux, ou le système anglais ou le système français?" Il a répondu que le meilleur système était la combinaison de ce qu'il y avait de plus parfait dans les deux. (*Applaudissements.*) Pas n'est besoin de dire que nous l'avons admis sans l'interroger d'avantage. Quoique l'honorable monsieur ait un jour appelé gaiement les Haut-Canadiens : "une race de morues," je suis persuadé, que s'il venait jamais exercer la profession d'avocat parmi nous, il ne manquerait pas d'affaires." On but la santé au milieu d'applaudissements prolongés. Après avoir été accueilli par des bravos enthousiastes, M. Cartier répondit dans les termes suivants :

M. le Président et Messieurs,

La réponse à ce toast au gouvernement appartiendrait de droit à l'honorable procureur général du Haut-Canada (l'honorable John A. Macdonald), et c'est sa modestie qui m'oblige de le remplacer. Puisque l'honneur me revient, je me hâte de déclarer que je ne considère pas la présente démonstration comme une approbation publique de notre conduite individuelle. Le toast s'adresse d'une manière générale, au gouvernement de Sa Majesté, qui, lui, dure toujours.

Il ne me conviendrait pas de faire mon propre éloge, mais je ne puis oublier qu'aujourd'hui même j'ai été admis au barreau du Haut-Canada. Pourtant, vu la grande distance qui sépare nos villes, vous n'avez peut-être pas une idée juste de ce que je puis valoir. Vous avez, je suppose, entendu dire que j'avais pour spécialité de prononcer quelquefois des discours de huit à dix heures en Parlement ; mais, rassurez-vous, je ne veux pas vous fournir la preuve de ma terrible capacité. Je vois à mes côtés des collègues qui n'aiment guère plus les longs discours ; il leur faut trop souvent en écouter de gré ou de force.

Je dois cependant tenir compte du compliment que vient de m'adresser l'honorable procureur général du Haut-Canada. Si la tâche d'inaugurer de grandes réformes en matière judiciaire et législative m'est échue, j'ai toujours eu, du moins, l'inappréciable secours de mon ami, l'honorable M. Macdonald. Avant que je fusse procureur général, l'administration de la justice était restreinte à sept sièges. Dans un pays qui occupe un espace de plus de mille lieues, ce système ne pouvait pas durer ; c'est pourquoi j'en ai introduit un nouveau qui a remédié aux graves inconvénients dont on se plaignait et qui fonctionne parfaitement. J'ai fait voter aussi une mesure d'une importance majeure, je veux dire la codification des lois du Bas-Canada. Je voulais servir, par là, non pas seulement les intérêts de mes nationaux, mais aussi ceux de tous les autres habitants du Bas-Canada, Anglais, Écossais, et Irlandais. Lorsque je soumis le projet, l'on me prédisait que je ferais fiasco ; mais comme je suis un peu opiniâtre, je ne me suis pas épargné pour le faire adopter. Le projet est devenu loi. Quand vous aurez ce code, vous y trouverez des assimilations

de plusieurs lois qui régissent les deux provinces. Il sera presque aussi utile au Haut-Canada qu'au Bas-Canada.

Je ne puis m'empêcher, Messieurs, de revenir sur l'honneur que vous m'avez conféré aujourd'hui. Chacun compte dans sa vie des phases qui ont pour lui l'importance d'un événement. Eh bien, je le déclare, cette soirée est pour moi, l'un des grands événements de ma vie. Je connais toute la science et toute la dignité des juges et du barreau du Haut-Canada. J'ai observé la manière dont les juges accomplissent leurs devoirs, et je ne connais pas de pays au monde où l'on exerce ces nobles fonctions avec plus de gravité et plus d'autorité qu'ici.

Voilà longtemps que le président de cette réunion, M. Cameron, serait juge, s'il l'eût voulu. Le ministère Baldwin lui a offert la charge deux fois, et mon honorable collègue et ami, M. J.-A. Macdonald, la lui a offerte une fois. Mais le désir de continuer à se vouer à sa profession le pousse à toujours refuser. Je propose en terminant, la santé du du barreau du Haut-Canada, jointe à celle du président, l'honorable M. Cameron. (*Applaudissements.*)
